

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT AUX ACTIONNAIRES

Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints de La Banque Toronto-Dominion qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2013 et 2012 et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 2012 et 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés, l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2013 et 2012 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 2012 et 2011, selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Autre question

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2013 selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 1992) et avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard dans notre rapport daté du 4 décembre 2013.



Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 4 décembre 2013, mais le 21 mai 2014 en ce qui a trait à notre opinion sur les états financiers consolidés et les notes complémentaires dans la mesure où elle se rapporte aux incidences de l'adoption de normes nouvelles et modifiées selon les Normes internationales d'information financière comme elles sont décrites à la note 4, à l'effet du dividende en actions déclaré par la Banque le 31 janvier 2014 présenté à la note 21 et aux changements apportés aux informations sectorielles de la Banque présentés à la note 31.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT AUX ACTIONNAIRES

Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)

Nous avons audité le contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2013, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 1992) (les critères du COSO). La direction de La Banque Toronto-Dominion est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière compris dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour dresser les états financiers selon les IFRS et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est interdite ou détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, La Banque Toronto-Dominion maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2013, selon les critères du COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2013 et 2012, et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2013 de La Banque Toronto-Dominion, et notre rapport daté du 4 décembre 2013, mais du 21 mai 2014 en ce qui a trait à notre opinion sur les états financiers consolidés et les notes complémentaires dans la mesure où elle se rapporte aux incidences de l'adoption de normes nouvelles et modifiées selon les Normes internationales d'information financière comme elles sont décrites à la note 4, à l'effet du dividende en actions déclaré par la Banque le 31 janvier 2014 présenté à la note 21 et aux changements apportés aux informations sectorielles de la Banque présentés à la note 31.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 4 décembre 2013

Bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2013	31 octobre 2012
<i>Aux</i>		
ACTIF		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 581 \$	3 436 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	28 583	21 692
	32 164	25 128
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction (Notes 5, 6)	101 940	94 531
Dérivés (Notes 5, 10)	49 461	60 919
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 5)	6 532	6 173
Valeurs mobilières disponibles à la vente (Notes 5, 6)	79 544	98 576
	237 477	260 199
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (Note 6)	29 961	-
Valeurs mobilières prises en pension (Note 5)	64 283	69 198
Prêts (Note 7)		
Prêts hypothécaires résidentiels	185 820	172 172
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	119 192	117 927
Cartes de crédit	22 222	15 358
Entreprises et gouvernements	116 799	101 041
Titres de créance classés comme prêts	3 744	4 994
	447 777	411 492
Provision pour pertes sur prêts (Note 7)	(2 855)	(2 644)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	444 922	408 848
Divers		
Engagements de clients au titre d'acceptations	6 399	7 223
Participation dans TD Ameritrade (Note 11)	5 300	5 344
Goodwill (Note 13)	13 293	12 311
Autres immobilisations incorporelles (Note 13)	2 493	2 217
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables (Note 14)	4 635	4 402
Actif d'impôt exigible	583	439
Actifs d'impôt différé (Note 27)	1 800	1 255
Autres actifs (Note 15)	18 711	14 489
	53 214	47 680
Total de l'actif	862 021 \$	811 053 \$
PASSIF		
Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 5, 16)	50 967 \$	38 774 \$
Dérivés (Notes 5, 10)	49 471	64 997
Passifs de titrisation à la juste valeur (Notes 5, 8)	21 960	25 324
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 5)	12	17
	122 410	129 112
Dépôts (Note 16)		
Particuliers	319 468	291 759
Banques	17 149	14 957
Entreprises et gouvernements	204 988	181 038
	541 605	487 754
Divers		
Acceptations	6 399	7 223
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5)	41 829	33 435
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension (Note 5)	34 414	38 816
Passifs de titrisation au coût amorti (Note 8)	25 592	26 190
Provisions (Note 29)	696	656
Passif d'impôt exigible	137	167
Passifs d'impôt différé (Note 27)	321	327
Autres passifs (Note 17)	29 226	25 700
	138 614	132 514
Billets et débetures subordonnés (Note 18)	7 982	11 318
Passif au titre des actions privilégiées (Note 19)	27	26
Passif au titre des titres de fiducie de capital (Note 20)	-	2 224
Total du passif	810 638	762 948
CAPITAUX PROPRES		
Actions ordinaires (en millions d'actions émises et en circulation : 1 838,9 au 31 octobre 2013 et 1 836,5 au 31 octobre 2012) (Note 21)	19 316	18 691
Actions privilégiées (en millions d'actions émises et en circulation : 135,8 au 31 octobre 2013 et 135,8 au 31 octobre 2012) (Note 21)	3 395	3 395
Actions autodétenues – ordinaires (en millions d'actions autodétenues : (3,9) au 31 octobre 2013 et (4,2) au 31 octobre 2012) (Note 21)	(145)	(166)
Actions autodétenues – privilégiées (en millions d'actions autodétenues : (0,1) au 31 octobre 2013 et néant au 31 octobre 2012) (Note 21)	(2)	(1)
Surplus d'apport	170	196
Résultats non distribués	23 982	20 868
Cumul des autres éléments du résultat global	3 159	3 645
	49 875	46 628
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 22)	1 508	1 477
Total des capitaux propres	51 383	48 105
Total du passif et des capitaux propres	862 021 \$	811 053 \$

Certains montants comparatifs ont été retraités pour tenir compte de l'adoption des normes nouvelles et modifiées selon les IFRS (voir la note 4), du dividende en actions (voir la note 21) et des reclassements afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



W. Edmund Clark
Président du Groupe et chef de la direction



William E. Bennett
Président, comité d'audit

État du résultat consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2013	2012	2011
Produits d'intérêts			
Prêts	18 514 \$	17 951 \$	17 010 \$
Valeurs mobilières			
Intérêts	2 965	3 259	2 720
Dividendes	1 048	940	810
Dépôts auprès de banques	88	88	369
	22 615	22 238	20 909
Charges d'intérêts			
Dépôts	4 461	4 670	4 466
Passifs de titrisation	927	1 026	1 235
Billets et débiteures subordonnés	447	612	663
Actions privilégiées et titres de fiducie de capital (Notes 19, 20)	6	174	208
Divers	700	730	676
	6 541	7 212	7 248
Produits d'intérêts nets	16 074	15 026	13 661
Produits autres que d'intérêts			
Services de placement et de valeurs mobilières	2 834	2 621	2 624
Commissions sur crédit	785	745	671
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières (Note 6)	304	373	393
Produits (pertes) de négociation (Note 23)	(279)	(41)	(127)
Frais de service	1 863	1 775	1 602
Services de cartes	1 345	1 039	959
Produits d'assurance (Note 24)	3 734	3 537	3 345
Honoraires de fiducie	148	149	154
Autres produits (pertes)	451	322	558
	11 185	10 520	10 179
Total des produits	27 259	25 546	23 840
Provision pour pertes sur créances (Note 7)	1 631	1 795	1 490
Indemnités d'assurance et charges connexes (Note 24)	3 056	2 424	2 178
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel (Note 26)	7 651	7 259	6 729
Charges d'occupation des locaux, amortissement compris	1 456	1 374	1 285
Charges de matériel et de mobilier, amortissement compris	847	825	801
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles (Note 13)	521	477	657
Marketing et développement des affaires	685	668	593
Frais liés aux activités de courtage	317	296	320
Services professionnels et services-conseils	1 009	925	944
Communications	281	282	271
Coûts de restructuration (Note 29)	129	-	-
Divers	2 173	1 910	1 447
	15 069	14 016	13 047
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée	7 503	7 311	7 125
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (Note 27)	1 135	1 085	1 326
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat (Note 11)	272	234	246
Résultat net	6 640	6 460	6 045
Dividendes sur actions privilégiées	185	196	180
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	6 455 \$	6 264 \$	5 865 \$
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	105 \$	104 \$	104 \$
Actionnaires ordinaires	6 350	6 160	5 761
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (Note 28)			
De base	1 837,9	1 813,2	1 771,4
Dilué	1 845,1	1 829,7	1 805,9
Résultat par action (en dollars) (Note 28)			
De base	3,46 \$	3,40 \$	3,25 \$
Dilué	3,44	3,38	3,21
Dividendes par action (en dollars)	1,62	1,45	1,31

Certains montants comparatifs ont été retraités pour tenir compte de l'adoption des normes nouvelles et modifiées selon les IFRS (voir la note 4), du dividende en actions (voir la note 21) et des reclassements afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)	2013	2012	2011
Résultat net	6 640 \$	6 460 \$	6 045 \$
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat			
<i>Éléments qui seront reclassés par la suite dans le résultat net</i>			
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente ¹	(493)	689	(246)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) lié(e)s aux valeurs mobilières disponibles à la vente ²	(250)	(163)	(122)
Variation nette des profits latents (pertes latentes) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger	1 885	92	(796)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les participations dans des établissements à l'étranger ³	4	–	–
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger ⁴	(4)	–	–
Profits nets (pertes nettes) de change des activités de couverture ⁵	(737)	(54)	332
Variation des profits nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ⁶	668	834	640
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures de flux de trésorerie ⁷	(1 559)	(1 079)	(738)
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite dans le résultat net</i>			
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel ⁸	339	(748)	–
	(147)	(429)	(930)
Résultat global pour l'exercice	6 493 \$	6 031 \$	5 115 \$
Attribuable aux :			
Actionnaires privilégiés	185 \$	196 \$	180 \$
Actionnaires ordinaires	6 203	5 731	4 831
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	105	104	104

¹ Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 264 millions de dollars en 2013 (charge d'impôt sur le résultat de 302 millions de dollars en 2012; recouvrement d'impôt sur le résultat de 35 millions de dollars en 2011).

² Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 157 millions de dollars en 2013 (charge d'impôt sur le résultat de 74 millions de dollars en 2012; charge d'impôt sur le résultat de 31 millions de dollars en 2011).

³ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de néant en 2013 (charge d'impôt sur le résultat net de néant en 2012; charge d'impôt sur le résultat de néant en 2011).

⁴ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 1 million de dollars en 2013 (charge d'impôt sur le résultat net de néant en 2012; charge d'impôt sur le résultat de néant en 2011).

⁵ Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 264 millions de dollars en 2013 (recouvrement d'impôt sur le résultat de 22 millions de dollars en 2012; charge d'impôt sur le résultat de 118 millions de dollars en 2011).

⁶ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 383 millions de dollars en 2013 (charge d'impôt sur le résultat de 381 millions de dollars en 2012; charge d'impôt sur le résultat de 322 millions de dollars en 2011).

⁷ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 830 millions de dollars en 2013 (charge d'impôt sur le résultat de 485 millions de dollars en 2012; charge d'impôt sur le résultat de 304 millions de dollars en 2011).

⁸ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 172 millions de dollars en 2013 (recouvrement d'impôt sur le résultat de 289 millions de dollars en 2012; charge d'impôt sur le résultat de néant en 2011).

Certains montants comparatifs ont été retraités pour tenir compte de l'adoption des normes nouvelles et modifiées selon les IFRS (voir la note 4), du dividende en actions (voir la note 21) et des reclassements afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)	2013	2012	2011
Actions ordinaires (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	18 691 \$	17 491 \$	15 804 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	297	253	322
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	515	947	661
Rachat d'actions aux fins d'annulation	(187)	–	–
Produit tiré de l'émission de nouvelles actions	–	–	704
Solde à la fin de l'exercice	19 316	18 691	17 491
Actions privilégiées (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	3 395	3 395	3 395
Solde à la fin de l'exercice	3 395	3 395	3 395
Actions autodétenues – ordinaires (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	(166)	(116)	(91)
Achat d'actions	(3 552)	(3 175)	(2 164)
Vente d'actions	3 573	3 125	2 139
Solde à la fin de l'exercice	(145)	(166)	(116)
Actions autodétenues – privilégiées (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	(1)	–	(1)
Achat d'actions	(86)	(77)	(59)
Vente d'actions	85	76	60
Solde à la fin de l'exercice	(2)	(1)	–
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	196	212	235
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues	(3)	10	11
Options sur actions (Note 25)	(25)	(25)	(34)
Divers	2	(1)	–
Solde à la fin de l'exercice	170	196	212
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice	20 868	18 213	14 781
Ajustements transitoires à l'adoption de normes comptables nouvelles et modifiées (Note 4)	(5)	(136)	–
Résultat net attribuable aux actionnaires	6 535	6 356	5 941
Dividendes sur actions ordinaires	(2 977)	(2 621)	(2 316)
Dividendes sur actions privilégiées	(185)	(196)	(180)
Prime nette sur le rachat d'actions ordinaires	(593)	–	–
Frais liés à l'émission d'actions	–	–	(13)
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	339	(748)	–
Solde à la fin de l'exercice	23 982	20 868	18 213
Cumul des autres éléments du résultat global			
<i>Profit net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente :</i>			
Solde au début de l'exercice	1 475	949	1 317
Autres éléments du résultat global	(743)	526	(368)
Solde à la fin de l'exercice	732	1 475	949
<i>Profit net latent (perte nette latente) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture :</i>			
Solde au début de l'exercice	(426)	(464)	–
Autres éléments du résultat global	1 148	38	(464)
Solde à la fin de l'exercice	722	(426)	(464)
<i>Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :</i>			
Solde au début de l'exercice	2 596	2 841	2 939
Autres éléments du résultat global	(891)	(245)	(98)
Solde à la fin de l'exercice	1 705	2 596	2 841
Total	3 159	3 645	3 326
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales			
Solde au début de l'exercice	1 477	1 483	1 493
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	105	104	104
Divers	(74)	(110)	(114)
Solde à la fin de l'exercice	1 508	1 477	1 483
Total des capitaux propres	51 383 \$	48 105 \$	44 004 \$

Certains montants comparatifs ont été retraités pour tenir compte de l'adoption des normes nouvelles et modifiées selon les IFRS (voir la note 4), du dividende en actions (voir la note 21) et des reclassements afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012	2011
Flux de trésorerie des activités d'exploitation			
Résultat net avant impôt sur le résultat	7 775 \$	7 545 \$	7 371 \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances (Note 7)	1 631	1 795	1 490
Amortissement (Note 14)	518	508	467
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles (Note 13)	521	477	657
Pertes nettes (profits nets) sur les valeurs mobilières (Note 6)	(304)	(373)	(393)
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée (Note 11)	(272)	(234)	(246)
Impôt différé (Note 27)	(370)	105	(147)
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Intérêts à recevoir et à payer (Notes 15, 17)	(425)	(236)	(143)
Valeurs mobilières vendues à découvert	8 391	9 818	(74)
Prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction	(7 409)	(21 178)	(9 658)
Prêts, déduction faite de la titrisation et des ventes	(33 820)	(27 836)	(31 293)
Dépôts	64 449	47 487	51 177
Dérivés	(4 068)	2 208	788
Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(364)	(1 952)	(2 085)
Passifs de titrisation	(3 962)	(2 265)	3 445
Divers	173	(2 044)	(2 647)
Impôt sur le résultat payé	(869)	(1 296)	(2 076)
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation	31 595	12 529	16 633
Flux de trésorerie des activités de financement			
Variation des valeurs mobilières mises en pension	(4 402)	12 825	3 800
Émission de billets et de débetures subordonnés (Note 18)	–	–	1 000
Remboursement de billets et de débetures subordonnés (Note 18)	(3 400)	(201)	(1 694)
Remboursement ou rachat de passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital (Notes 19, 20)	(471)	(11)	(665)
Écart de change sur les billets et débetures subordonnés émis en monnaie étrangère et autres	64	(24)	(12)
Émission d'actions ordinaires (Note 21)	247	206	951
Rachat d'actions ordinaires (Note 21)	(780)	–	–
Vente d'actions autodétenues (Note 21)	3 655	3 211	2 210
Achat d'actions autodétenues (Note 21)	(3 638)	(3 252)	(2 223)
Dividendes versés	(2 647)	(1 870)	(1 835)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(105)	(104)	(104)
Flux de trésorerie nets des activités de financement	(11 477)	10 780	1 428
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(7 075)	(676)	(1 880)
Activités relatives aux valeurs mobilières disponibles à la vente (Note 6)			
Achats	(60 958)	(64 861)	(63 658)
Produit tiré des échéances	39 468	40 223	25 810
Produit tiré des ventes	18 189	20 707	30 997
Activités relatives aux valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (Note 6)			
Achats	(11 836)	–	–
Produit tiré des échéances	2 873	–	–
Activités relatives aux titres de créance classés comme prêts			
Achats	(721)	(213)	(291)
Produit tiré des échéances	1 399	1 568	1 235
Produit tiré des ventes	1 030	162	136
Achats nets de locaux, de matériel et d'autres actifs amortissables	(751)	(827)	(301)
Valeurs mobilières acquises (vendues) dans le cadre de prises en pension	4 915	(12 217)	(6 323)
Trésorerie nette acquise (payée) dans le cadre d'acquisitions (Note 12)	(6 543)	(6 839)	(3 226)
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	(20 010)	(22 973)	(17 501)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	37	4	(38)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques	145	340	522
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice	3 436	3 096	2 574
Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice	3 581 \$	3 436 \$	3 096 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	6 931 \$	7 368 \$	7 397 \$
Montant des intérêts reçus au cours de l'exercice	21 532	21 218	20 093
Montant des dividendes reçus au cours de l'exercice	1 018	925	806

Certains montants comparatifs ont été retraités pour tenir compte de l'adoption des normes nouvelles et modifiées selon les IFRS (voir la note 4), du dividende en actions (voir la note 21) et des reclassements afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

Afin de permettre une meilleure compréhension des états financiers consolidés de la Banque, des principales méthodes comptables suivies et des informations fournies s'y rapportant, une liste de toutes les notes est présentée ci-dessous.

Note	Sujet	Page
1	Nature des activités	9
2	Sommaire des principales méthodes comptables	9
3	Jugements, estimations et hypothèses comptables importants	19
4	Modifications de méthodes comptables courantes et futures	21
5	Juste valeur des instruments financiers	24
6	Valeurs mobilières	33
7	Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances	38
8	Transferts d'actifs financiers	42
9	Entités structurées	44
10	Dérivés	45
11	Participation dans TD Ameritrade Holding Corporation	54
12	Acquisitions importantes	55
13	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	56
14	Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	59
15	Autres actifs	59
16	Dépôts	60
17	Autres passifs	61
18	Billets et débetures subordonnés	61
19	Passif au titre des actions privilégiées	62
20	Titres de fiducie de capital	62
21	Capital social	63
22	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	67
23	Produits liés aux activités de transaction	67
24	Assurance	67
25	Rémunération fondée sur des actions	71
26	Avantages du personnel	72
27	Impôt sur le résultat	77
28	Résultat par action	79
29	Provisions, passif éventuel, engagements, garanties, actifs donnés en garantie et sûretés	79
30	Transactions entre parties liées	82
31	Informations sectorielles	83
32	Risque de taux d'intérêt	86
33	Risque de crédit	88
34	Fonds propres réglementaires	92
35	Gestion des risques	93
36	Renseignements sur les filiales	94
37	Événements postérieurs à la date du bilan	95

NOTE 1 : NATURE DES ACTIVITÉS

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques*. Les actionnaires d'une banque ne sont pas responsables, en tant que tels, des dettes, actes ou défauts de celle-ci, sauf dans les cas prévus par la *Loi sur les banques*. La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la TD ou la Banque). La Banque est issue de la fusion, le 1^{er} février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La Banque est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario). La TD offre ses services dans trois grands secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers clés dans le monde : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés ci-joints dressés par la Banque et les principes comptables qu'elle a suivis sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF).

Les présents états financiers consolidés ont été retraités afin de fournir de l'information historique et de tenir compte de ce qui suit :

- Changements apportés aux informations sectorielles pour tenir compte du réalignement des secteurs entré en vigueur le 1^{er} novembre 2013, comme il est décrit plus en détail à la note 31, appliqués rétrospectivement à toutes les périodes présentées.
- Changements découlant de l'adoption de normes nouvelles et modifiées selon les IFRS comme il est décrit à la rubrique «Modifications de méthodes comptables courantes» de la note 4 (normes nouvelles et modifiées selon les IFRS), appliqués rétrospectivement à compter de l'exercice clos le 31 octobre 2012 ou 2013, le cas échéant.
- Effet du dividende en actions d'une action ordinaire par action ordinaire émise et en circulation déclaré par la Banque le 31 janvier 2014, ce qui correspond au fractionnement d'une action ordinaire en deux actions ordinaires décrit à la note 21, comme s'il était appliqué rétrospectivement à toutes les périodes présentées.

Les présents états financiers consolidés retraités ne tiennent pas compte des ajustements ou des informations relatifs aux événements postérieurs à la date du bilan qui sont survenus après le 4 décembre 2013, date à laquelle les états financiers consolidés ont été approuvés.

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce son jugement à l'égard des montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges, et de l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels, comme il est décrit plus en détail à la note 3. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, au fur et à mesure que surviennent des événements qui les confirment.

Les états financiers consolidés ci-joints de la Banque qui ont été retraités afin de tenir compte des éléments décrits ci-dessus ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque, conformément à une recommandation du comité d'audit, le 21 mai 2014.

Les états financiers consolidés de la Banque étaient auparavant préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les montants comparatifs pour 2011 ont été retraités pour refléter les ajustements de transition afin de se conformer aux IFRS.

Certaines informations sont présentées dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion figurant dans le présent rapport aux actionnaires, comme le permettent les IFRS, et font partie intégrante des états financiers consolidés. Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur comme il est mentionné ci-après.

NOTE 2 : SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales et de certaines entités structurées que la Banque contrôle. La Banque contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité, qu'elle est exposée aux risques importants ou aux rendements liés à l'entité et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée. Pour évaluer si la Banque contrôle une entité, l'objet et la conception de l'entité sont pris en compte pour déterminer les activités pertinentes de l'entité.

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Toutes les opérations intersociétés, tous les soldes intersociétés et tous les profits et pertes intersociétés comptabilisés sur ces opérations sont éliminés à la consolidation.

Filiales

Les filiales sont des sociétés ou d'autres entités juridiques contrôlées par la Banque, généralement parce qu'elle détient directement plus de la moitié des droits de vote de ces entités. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour apprécier si la Banque contrôle une entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et le sont jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

Entités structurées

Les entités structurées, notamment les entités ad hoc sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Les entités structurées comme les entités ad hoc peuvent prendre la forme d'une société commerciale, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Elles sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux opérations de l'entité. Généralement, les entités structurées sont contrôlées autrement que par la détention directe par la Banque de plus de la moitié des droits de vote de ces entités. Par conséquent, les entités structurées sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité structurée

indique que la Banque contrôle l'entité structurée. Pour déterminer si elle doit consolider une entité structurée, la Banque évalue trois critères importants afin de conclure si, dans les faits :

- elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité structurée ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité;
- elle est exposée aux risques importants ou aux rendements liés à l'entité;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

Les conclusions portant sur la consolidation doivent être réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La politique de la Banque est de tenir compte de l'incidence de tous les changements importants de circonstances sur la consolidation, particulièrement les suivants :

- Modifications substantielles des droits de propriété, comme l'acquisition d'un nombre additionnel de participations non négligeables ou la sortie de participations non négligeables dans une entité;
- Modifications des accords contractuels ou des arrangements relatifs à la gouvernance inhérents à une entité;
- Activités qui s'ajoutent à la structure, telles que l'octroi d'une facilité de trésorerie en sus des modalités qui ont été établies initialement, ou la conclusion d'une transaction qui n'avait pas été envisagée initialement; ou
- Modifications apportées à la structure de financement d'une entité.

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont des entreprises associées et les entités sur lesquelles la Banque exerce un contrôle conjoint sont des coentreprises. Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et d'exploitation de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces entités. Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont portées au bilan consolidé initialement au coût, puis leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de la Banque dans le résultat net de l'entreprise associée ou de la coentreprise, les opérations portant sur les capitaux propres, y compris la réception de dividendes, et les moins-values afin de tenir compte des dépréciations de l'entreprise associée. Les augmentations et les diminutions, ainsi que les profits et pertes réalisés à la cession, sont présentées dans l'état du résultat consolidé. La participation de la Banque dans le résultat de TD Ameritrade est présentée avec un décalage d'un mois. La Banque tient compte des changements survenus dans la période ultérieure qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats.

À la date du bilan, la Banque détermine s'il existe une indication objective d'une dépréciation de la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise. La Banque calcule le montant de la dépréciation comme la différence entre sa juste valeur ou sa valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé, et sa valeur comptable.

Participations ne donnant pas le contrôle

Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions d'une entité consolidée, la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé parmi les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales comme une composante du total des capitaux propres, mais séparément des capitaux propres de la Banque. Le résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, après impôt, est présenté sous un poste distinct dans l'état du résultat consolidé.

TRÉSORERIE ET MONTANTS À RECEVOIR DE BANQUES

La trésorerie et les montants à recevoir de banques se composent de trésorerie et de montants à recevoir de banques qui sont émis par des institutions financières de première qualité. Ces montants sont remboursables à vue ou ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Banque et que les produits peuvent être évalués de façon fiable. Les produits associés à la prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les produits tirés des services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les frais de service de placement. Les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions comprennent les produits tirés des services de gestion de placements et des services connexes, des services de garde et de fiducie institutionnelle et des services de courtage, qui sont comptabilisés à titre de produits au cours de la période pendant laquelle les services sont rendus. Les frais de service de placement, y compris les honoraires de services-conseils, sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont gagnés, et les honoraires de prise ferme sont comptabilisés en résultat une fois que la Banque a rendu tous les services à l'émetteur et qu'elle a le droit de recouvrer les honoraires.

Les commissions sur crédit comprennent les commissions, les commissions de liquidité, les commissions de restructuration et les commissions de syndication de prêts, et sont comptabilisées à mesure qu'elles sont gagnées.

Les intérêts sur les actifs et passifs productifs d'intérêts sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et à tous les autres escomptes ou primes.

Les produits tirés des services de cartes, qui comprennent les frais d'interchange sur les cartes de crédit et de débit et les frais annuels, sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois. Les frais de service et les produits d'honoraires de fiducie sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Les méthodes de comptabilisation des produits appliquées pour les instruments financiers et l'assurance sont décrites dans les méthodes comptables qui suivent.

INSTRUMENTS FINANCIERS AUTRES QUE DES DÉRIVÉS

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers sont inclus dans le portefeuille de négociation s'ils ont été créés, acquis ou contractés principalement dans le but de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir, ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profits à court terme.

Le portefeuille de négociation comprend les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les prêts détenus à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et les marchandises physiques ainsi que certaines transactions financières sur marchandises qui sont comptabilisées dans le bilan consolidé respectivement comme des valeurs mobilières prises en pension et des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension.

Les actifs et les passifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la date de transaction et à la juste valeur, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits de négociation. Les marchandises physiques sont évaluées à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains actifs ou passifs financiers qui ne répondent pas à la définition des actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour être désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les actifs ou passifs financiers doivent satisfaire à un des critères suivants : 1) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation; 2) un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers, ou les deux, est géré, et sa performance évaluée, sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement; 3) l'instrument comprend un ou plusieurs dérivés incorporés à moins que : a) les dérivés incorporés ne modifient pas significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat; ou b) il ne soit évident sans analyse approfondie, voire sans analyse, que la séparation du dérivé incorporé de l'instrument financier est interdite. En outre, la désignation de la juste valeur par le biais du résultat net n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur peut être établie de façon fiable. Une fois que les actifs et passifs financiers ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, cette désignation ne peut être révoquée.

Les actifs et passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les autres produits. Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les instruments financiers qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction, comme désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance ou comme prêts, sont classés comme disponibles à la vente et comprennent des titres de capitaux propres et des titres de créance.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées à compter de la date de transaction et incluses dans le bilan consolidé à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes réalisés à la cession d'instruments classés comme disponibles à la vente sont calculés selon le coût moyen et sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les produits autres que d'intérêts. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts.

Les pertes de valeur sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus (un événement générateur de pertes) et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument. Une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût est considérée comme une indication objective d'une dépréciation des titres de capitaux propres disponibles à la vente. Une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective de dépréciation pour les titres de créance disponibles à la vente. Des facteurs qualitatifs sont également utilisés pour évaluer la dépréciation des valeurs mobilières disponibles à la vente. Lorsqu'une dépréciation est décelée, la perte nette cumulée déjà comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, réduite de toute perte de valeur déjà comptabilisée dans l'état du résultat consolidé, est reclassée des autres éléments du résultat global et comptabilisée dans les profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les produits autres que d'intérêts.

Si la juste valeur d'un titre de capitaux propres déjà déprécié augmente ultérieurement, la perte de valeur n'est pas reprise dans l'état du résultat consolidé. Les augmentations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Si la juste valeur d'un titre de créance déjà déprécié augmente ultérieurement et si l'augmentation peut être objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation dans l'état du résultat consolidé, alors la perte de valeur est reprise par le biais de l'état du résultat consolidé. Une augmentation de la juste valeur excédant la dépréciation comptabilisée antérieurement dans l'état du résultat consolidé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les titres de créance comportant des paiements déterminés ou déterminables et à date d'échéance fixe, qui ne répondent pas à la définition de prêts et créances, et que la Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, sont classés comme détenus jusqu'à leur échéance et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur. Les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont évaluées afin de déceler la présence d'une indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière est regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumises collectivement à un test de dépréciation qui tient compte des pertes subies mais non encore décelées. Les produits d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans les produits d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Prêts et provision pour pertes sur prêts

Prêts

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés comportant des paiements déterminés ou déterminables que la Banque n'a pas l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts sont comptabilisés au coût amorti au bilan consolidé, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, des sorties du bilan et des produits non gagnés, qui comprennent l'intérêt payé d'avance, les commissions et coûts de montage de prêts, les commissions d'engagement, les commissions de syndication de prêts et les primes ou escomptes non amortis.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue du prêt. Les commissions et coûts de montage de prêts sont considérés comme des ajustements du rendement du prêt et sont comptabilisés progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

Les commissions d'engagement sont comptabilisées progressivement dans les commissions sur crédit sur la période d'engagement, lorsqu'il est improbable que l'engagement sera appelé. Sinon, elles sont comptabilisées progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées dans les commissions sur crédit lorsque le placement est conclu, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est comptabilisée à titre d'ajustement du rendement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

Dépréciation des prêts et provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur

Un prêt (y compris un titre de créance classé comme un prêt) est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt (un «événement générateur de pertes»), au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Les exemples d'indications de dépréciation comprennent, notamment :

- les difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- la rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou de remboursement du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier.

Un prêt récupère son statut de prêt productif lorsqu'il est établi que le remboursement du plein montant du principal et que le paiement du plein montant des intérêts en temps voulu est raisonnablement assuré selon les modalités contractuelles initiales ou révisées du prêt et que tous les critères ayant justifié le classement à titre de prêt douteux sont rectifiés. Dans le cas où un emprunteur éprouve des difficultés financières, la Banque peut consentir certaines modifications aux modalités du prêt. Les modifications peuvent comporter une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation au principal, une abstention et d'autres mesures afin d'atténuer la perte économique et d'éviter la saisie ou la reprise de la sûreté. Si la valeur de réalisation estimée du prêt modifié, actualisée au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt, a diminué en raison de cette modification, une dépréciation additionnelle est comptabilisée. Si la direction s'attend à recouvrer la totalité des paiements selon les modalités révisées du prêt une fois modifié, le prêt n'est plus considéré comme douteux.

La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction des dépréciations survenues dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur prêts, qui comprend les provisions relatives au crédit pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts, est déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties ou lettres de crédit et à certaines lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les provisions au bilan consolidé. Les provisions pour les portefeuilles de prêts présentées dans les expositions au bilan et hors bilan sont calculées selon la même méthode. La provision au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des sorties nettes des recouvrements et des cessions. La Banque établit des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions évaluées collectivement. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des flux de trésorerie futurs qui devraient être recouverts. Les pertes sur créances pour les prêts douteux continuent d'être constatées au moyen d'une provision pour pertes sur créances jusqu'à ce que le prêt soit radié.

Un prêt est radié à même la provision pour pertes sur créances connexe lorsqu'il n'est plus réaliste d'envisager son recouvrement. Les prêts autres que de détail sont généralement radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été épuisés, y compris la vente du prêt, la réalisation des biens donnés en garantie ou le règlement de la question des garanties avec le séquestre ou devant le tribunal en matière de faillite. Les prêts de détail non garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque les versements sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsque le prêt est vendu. Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque la garantie est réalisée.

Provision relative à des contreparties particulières

Les prêts individuellement significatifs, comme les prêts aux moyennes et aux grandes entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts de la Banque, sont soumis à un test de dépréciation au niveau des contreparties particulières. Le test de dépréciation repose sur les notations de crédit et la situation financière générale de la contrepartie et, le cas échéant, la valeur de réalisation des biens donnés en garantie. Les biens donnés en garantie sont passés en revue au moins une fois l'an et lorsque des circonstances surviennent qui indiquent la nécessité de procéder à une revue plus tôt. Au besoin, une provision est établie, égale à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable estimée correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Provision évaluée collectivement pour les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs

Les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, comme les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les prêts sur cartes de crédit, sont soumis collectivement à un test de dépréciation. Les provisions sont calculées à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes, des taux de défaut passés à des niveaux de défaut de remboursement des intérêts ou du principal qui indiquent une dépréciation, d'autres données observables qui sont actuelles et pertinentes, et du type d'actif tenant lieu de sûreté.

Provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation pour un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, le prêt est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Cette provision est désignée comme la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Le niveau de la provision établie pour chaque groupe dépend de l'évaluation de la situation économique, de l'historique de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. L'historique de pertes est ajusté sur la base des données observables actuelles afin de refléter les effets des circonstances actuelles. Le calcul d'une provision pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées est effectué à l'aide de modèles de risque de crédit qui tiennent compte de la probabilité de défaut (fréquence des pertes), de la perte en cas de défaut de crédit (importance des pertes) et de l'exposition en cas de défaut. Aux fins de l'évaluation de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, le défaut est défini en fonction des niveaux de défaut de remboursement des intérêts ou du principal qui indiquent une dépréciation.

Prêts acquis

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur, compte tenu des pertes sur créances subies et attendues estimées à la date d'acquisition ainsi que des ajustements en fonction du taux d'intérêt du prêt acquis par rapport aux taux de marché en vigueur. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition. Lorsque les prêts acquis ont manifestement déjà subi une perte de valeur et qu'il est probable dès la date d'acquisition que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de principal et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat, ils sont en général considérés comme étant des prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

Les prêts productifs acquis sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon les flux de trésorerie contractuels, et tout escompte ou prime lié à l'acquisition est considéré comme un ajustement du rendement du prêt et est comptabilisé dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du prêt ou sur la durée de vie prévue du prêt pour les prêts renouvelables acquis. Les escomptes relatifs au crédit liés aux pertes subies pour les prêts acquis ne sont pas amortis. Les prêts acquis sont soumis à des tests de dépréciation, selon le cadre instauré par la Banque relativement aux pertes sur créances semblable à celui visant le portefeuille de prêts accordés par la Banque.

Prêts acquis ayant subi une perte de valeur

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont désignés douteux à l'acquisition en raison des risques spécifiques qui les caractérisent, notamment le retard observé dans les paiements, l'historique de performance et les notes de crédit récentes de l'emprunteur.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont comptabilisés d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus plutôt que selon leurs flux de trésorerie contractuels. La Banque établit la juste valeur de ces prêts à la date d'acquisition en actualisant les flux de trésorerie attendus selon un taux d'actualisation qui tient compte de facteurs qu'un intervenant du marché utiliserait pour établir cette juste valeur, y compris les hypothèses de la direction relatives aux taux de défaut, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Certains prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui sont individuellement significatifs sont comptabilisés individuellement. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur restants sont regroupés, pourvu qu'ils aient été acquis au cours d'un même trimestre et qu'ils présentent des caractéristiques de risques identiques. Les prêts regroupés sont comptabilisés comme un seul actif comportant des flux de trésorerie regroupés et un taux d'intérêt composé unique.

Après l'acquisition, la Banque réévalue régulièrement son montant estimatif des flux de trésorerie et le met à jour pour tenir compte des changements apportés aux hypothèses liés aux taux de défaut, à la gravité des pertes subies, au montant et au moment des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Des baisses probables des flux de trésorerie attendus entraînent la comptabilisation d'une dépréciation additionnelle, qui est calculée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus révisés, actualisés au taux d'intérêt effectif des prêts par rapport à la valeur comptable des prêts. La dépréciation est comptabilisée dans la provision pour pertes sur créances.

Des augmentations probables et importantes des flux de trésorerie attendus entraînent d'abord la reprise de toute dépréciation comptabilisée précédemment, et toute augmentation restante est comptabilisée immédiatement dans les produits d'intérêts. De plus, pour les prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui sont à taux fixe, le calendrier des flux de trésorerie attendus peut augmenter ou diminuer, de sorte que des ajustements de la valeur comptable par le biais des produits d'intérêts pourraient être nécessaires afin de maintenir le rendement initial des prêts visés.

Si le calendrier ou le montant des flux de trésorerie attendus sur les prêts acquis ayant subi une perte de valeur ne pouvaient pas être estimés de façon raisonnable, les intérêts ne sont pas constatés.

Prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation

Les prêts qui sont assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) sont considérés comme étant des prêts assurés par la FDIC. Les montants qui devraient être remboursés par la FDIC sont considérés séparément comme des actifs compensatoires et sont évalués initialement à la juste valeur. Si les pertes sur le portefeuille se révèlent plus élevées que les montants qui avaient été prévus à la date d'acquisition, une perte de valeur est comptabilisée par la constitution d'une provision pour pertes sur créances, établie au montant brut, avant tout ajustement lié aux actifs compensatoires.

Les actifs compensatoires sont ensuite ajustés pour tenir compte de toute modification des estimations quant à la recouvrabilité globale du portefeuille de prêts sous-jacents. Toute dépréciation additionnelle du portefeuille de prêts sous-jacents donne généralement lieu à une augmentation des actifs compensatoires par le biais de la provision pour pertes sur créances. Par contre, si les pertes prévues dans le portefeuille de prêts sous-jacents baissent, cela fait généralement diminuer les actifs compensatoires par le biais des produits d'intérêts nets (ou de la provision pour pertes sur créances si une dépréciation a déjà été comptabilisée). Les actifs compensatoires sont réduits à mesure que des paiements sont reçus de la FDIC relativement aux accords de partage des pertes.

Les prêts assurés par la FDIC sont comptabilisés dans les prêts au bilan consolidé. Les actifs compensatoires sont comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

À la fin de chaque période de partage des pertes, la Banque pourrait devoir verser un montant à la FDIC si les pertes réelles subies se révélaient inférieures à l'estimation des pertes intrinsèques, telles qu'elles sont définies dans les accords de partage des pertes. Le paiement correspondra à 20 % de l'excédent entre l'estimation des pertes intrinsèques et les pertes assurées réelles établies aux termes de l'accord de partage des pertes, déduction faite de frais de gestion déterminés. La juste valeur du paiement estimatif était incluse dans l'actif compensatoire à la date d'acquisition. Les modifications apportées ultérieurement au paiement estimatif sont prises en compte dans le calcul de l'ajustement de l'actif compensatoire, comme il est décrit ci-dessus.

Engagements de clients au titre d'acceptations

Les acceptations représentent une forme de titres de créance à court terme négociables émis par des clients, que la Banque garantit moyennant une commission. Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. L'obligation éventuelle de la Banque en vertu des acceptations est comptabilisée à titre de passif dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard de tels engagements est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Dépôts

Les dépôts, à l'exception des dépôts inclus dans le portefeuille de négociation, sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

Billets et débiteures subordonnés

Les billets et débiteures subordonnés sont comptabilisés au coût amorti. Les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital

La Banque classe les instruments émis selon la substance de l'accord contractuel. Les instruments émis qui sont à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés dans le passif au bilan consolidé. Les versements de dividendes ou d'intérêts sur ces instruments sont comptabilisés dans les charges d'intérêts.

Les actions privilégiées qui ne sont ni à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classées et présentées dans le capital social.

Garanties

La Banque émet des contrats de garantie qui exigent que des paiements soient effectués aux bénéficiaires de la garantie en raison i) de changements survenus dans les caractéristiques économiques sous-jacentes se rapportant à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou iii) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les lettres de crédit de soutien financier sont des garanties financières qui représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements s'il arrivait qu'un client ne puisse pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie

additionnelle que les prêts consentis aux clients. Les lettres de crédit de garanties d'exécution sont considérées comme des garanties non financières puisque le paiement ne repose pas sur la survenance d'un incident de crédit et est généralement lié à un incident déclencheur autre que financier. Les lettres de crédit de soutien financier et les lettres de crédit de garanties d'exécution sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Le passif au titre de garantie est initialement comptabilisé à la juste valeur qui correspond généralement à la valeur actualisée des frais de garantie reçus sur la durée du contrat. Toute diminution de risques par la Banque est comptabilisée sur la durée de la garantie à l'aide d'une méthode d'amortissement systématique et rationnelle.

Si une garantie répond à la définition d'un dérivé, elle est comptabilisée à la juste valeur au bilan consolidé et présentée comme un dérivé dans les actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur. Les garanties présentées comme des dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors Bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

DÉRIVÉS

Les dérivés sont des instruments dont la valeur tient aux variations des taux d'intérêt, des taux de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, du cours des actions et autres mesures financières ou non financières sous-jacentes. Ces instruments comprennent les dérivés de taux, les dérivés de change, les dérivés d'actions, les contrats de marchandises et les dérivés de crédit. La Banque les utilise à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction pour gérer ses propres risques liés à ses stratégies de financement et d'investissement. Les dérivés sont portés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Les notionnels des dérivés ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs, puisqu'ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger selon le contrat. Les notionnels ne représentent ni le profit ni la perte éventuels liés au risque de marché, non plus qu'ils n'indiquent le risque de crédit auquel sont exposés ces dérivés.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de disposer de positions de transaction dans le but surtout de fournir des liquidités et des activités de tenue de marché, et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques dans son portefeuille de négociation. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés immédiatement dans les produits (pertes) de négociation.

Dérivés détenus à des fins autres que de transaction

Lorsque des dérivés sont détenus à des fins autres que de transaction et que les opérations satisfont aux exigences de comptabilité de couverture d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), les dérivés sont classés par la Banque comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, selon ce qui convient. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences de la comptabilité de couverture d'IAS 39, sont également classés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Relations de couverture

Comptabilité de couverture

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'a conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au début de la relation de couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des relations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables aux risques couverts. Pour que la couverture soit considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les variations de juste valeur liées à la composante du dérivé exclue de l'évaluation de l'efficacité de la couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Lorsque des dérivés sont désignés comme éléments constitutifs d'une couverture, la Banque les classe comme : i) couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couvertures de juste valeur); ii) couvertures de l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou iii) couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger (couvertures d'un investissement net).

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés comme protection contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme à taux fixe amenées par des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées comme des produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur qui se rapportent à la partie inefficace de la relation de couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

L'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert (l'ajustement au montant de base) est amorti dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, et l'amortissement doit commencer au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, l'ajustement au montant de base sera immédiatement passé en charges dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque est exposée aux variations des flux de trésorerie futurs qui sont libellés en monnaie étrangère ainsi qu'aux variations de flux de trésorerie futurs à l'égard des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui sont censés être réinvestis à l'avenir. Les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections pour chaque risque couvert selon les modalités du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations quant aux remboursements anticipés et aux défauts de paiement.

La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui est désigné et admissible comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts.

Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé de la période au cours de laquelle l'élément couvert se répercute sur le résultat.

Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les profits ou les pertes cumulés jusqu'alors dans les autres éléments du résultat global demeurent dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue se répercute dans l'état du résultat consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une transaction prévue soit réalisée, les profits et les pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé.

Couvertures d'un investissement net

Les couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans l'état du résultat consolidé. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés à l'état du résultat consolidé lorsqu'une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger survient.

Dérivés incorporés

Des dérivés peuvent être incorporés dans un autre instrument financier (l'instrument hôte). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu selon l'option de la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés, séparés du contrat hôte, sont comptabilisés au bilan consolidé à titre de dérivés et sont évalués à la juste valeur; toute variation subséquente est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés de la Banque sont présentés en dollars canadiens, monnaie de présentation de la Banque. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués selon la monnaie fonctionnelle de l'entité, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change prévalant à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change moyen pour l'exercice. Les profits et les pertes de change sont inclus dans les produits autres que d'intérêts, à l'exception des profits et des pertes de change latents sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou qu'il subisse une dépréciation.

Les filiales dont les activités sont libellées en monnaie étrangère sont celles dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien. Pour les besoins de la conversion dans la monnaie fonctionnelle de la Banque, tous les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, et tous les produits et charges sont convertis au taux de change moyen pour la période. Les profits et les pertes de change latents relatifs aux participations dans ces entités, déduction faite de tout profit ou de toute perte découlant des couvertures d'un investissement net se rapportant aux participations dans ces entités et de l'impôt sur le résultat applicable, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes de change cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé quand survient une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger. Le reste de la participation dans des entités à l'étranger comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, y compris TD Ameritrade, est converti en dollars canadiens au cours de clôture à la fin de la période, et les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans le bilan consolidé, seulement si la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut des actifs et des passifs est présenté.

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, comme la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les prix cotés sur des marchés actifs, fondés sur les cours acheteur pour les actifs financiers détenus et sur les cours vendeur pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Lorsque les actifs et les passifs financiers présentent des risques de marché qui se compensent, la Banque utilise les cours milieu de marché comme base d'établissement de la juste valeur des positions de risques qui se compensent et applique, selon le cas, le cours acheteur ou le cours vendeur à la position nette ouverte. S'il n'existe pas de marché actif pour l'instrument, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument ou un instrument semblable, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables.

La Banque comptabilise divers types d'ajustements de valeur pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas inclus dans les techniques d'évaluation en raison des limites du système ou de l'incertitude relative à la mesure. Les ajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les intervenants du marché pour évaluer les actifs ou les passifs. Ils comprennent, sans toutefois s'y restreindre, le caractère inobservable des données utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de chaque contrepartie et les primes de risque requises par les intervenants du marché compte tenu du risque inhérent du modèle d'évaluation.

S'il existe une différence entre le prix de transaction initial et la valeur fondée sur une autre technique d'évaluation qui repose sur des données de marché observables, cette différence correspond alors au profit ou à la perte initial. Le profit ou la perte initial est passé en résultat à la comptabilisation initiale de l'instrument. Lorsqu'une technique d'évaluation fait largement appel à des données non observables pour évaluer un instrument, ce dernier est d'abord évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, toute différence entre le prix de transaction et la valeur établie par la technique d'évaluation au moment de la comptabilisation initiale est passée en résultat à mesure que les données non observables deviennent observables.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est comptabilisé comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est comptabilisé à titre d'actif financier, ou jusqu'à ce qu'il soit éteint.

DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs financiers

La Banque décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de cet actif ont expiré. Il peut aussi être approprié de recourir à la décomptabilisation lorsque le droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie futurs de l'actif a été transféré, ou lorsque la Banque conserve les droits aux flux de trésorerie futurs de l'actif, mais prend en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certains critères.

Quand la Banque transfère un actif financier, elle doit évaluer dans quelle mesure elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier, et comptabilise également un passif financier pour la contrepartie reçue. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Si la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier et comptabilise séparément en actifs ou en passifs tous les droits et obligations créés ou conservés au moment du transfert. La Banque détermine si la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée en effectuant une comparaison quantitative de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie ne change pas de façon importante par suite du transfert, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété.

Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier si elle n'en a pas conservé le contrôle. La Banque est considérée comme ayant abandonné le contrôle de l'actif financier si le cessionnaire a la capacité pratique de vendre l'actif financier transféré. Si la Banque conserve le contrôle de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans l'actif financier. Dans ce cas, la Banque conserve généralement les droits aux flux de trésorerie futurs relatifs à l'actif par le biais d'une participation résiduelle et est exposée à un certain degré de risque associé à cet actif financier.

Les critères de décomptabilisation sont également appliqués au transfert d'une partie d'un actif, par opposition à la totalité de l'actif, ou à un groupe entier d'actifs financiers similaires, le cas échéant. Dans le cas du transfert d'une partie d'un actif, la partie ne comprend que des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique, qu'une part parfaitement proportionnelle de l'actif ou qu'une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique.

Titrisation

La titrisation est l'opération par laquelle des actifs financiers sont transformés en valeurs mobilières. La Banque titre les actifs financiers en les transférant à un tiers et, dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers (collectivement, les «droits conservés») peuvent être conservés et comprendre des coupons d'intérêts et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant. Si le transfert satisfait aux conditions de décomptabilisation, un profit ou une perte à la vente des actifs est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence des couvertures sur l'actif vendu, le cas échéant. Le montant du profit ou de la perte est calculé comme la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Pour établir la valeur des droits conservés initialement comptabilisée, la valeur comptable antérieure de l'actif cédé est répartie entre le montant décomptabilisé au bilan et les droits conservés comptabilisés, en proportion de leur juste valeur relative à la date de la cession. Après la comptabilisation initiale, puisqu'il n'y a généralement pas de prix cotés pour les droits conservés, la Banque estime la juste valeur en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur. Pour plus d'informations sur les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des droits conservés, voir la note 3. Les droits conservés sont classés à titre de valeur mobilière détenue à des fins de transaction, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits de négociation.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est comptabilisé. Les actifs de gestion sont comptabilisés au coût amorti. Lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est comptabilisé.

Passifs financiers

La Banque décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation résultant du passif est éteinte ou annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre passif financier du même prêteur selon des termes substantiellement différents ou si des modifications substantielles ont été apportées aux termes du passif existant, le passif initial est décomptabilisé et un nouveau passif est comptabilisé, après quoi la différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

Prises en pension, mises en pension, prêts et emprunts de valeurs mobilières

Les prises en pension consistent, pour la Banque, à acheter des valeurs mobilières qu'elle s'engage à revendre à une date ultérieure en vertu de contrats de revente. Ces contrats sont comptabilisés à titre de transactions de prêts garantis, qui consistent pour la Banque à prendre possession des valeurs mobilières acquises, sans toutefois acquérir les risques et avantages rattachés au droit de propriété. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières acquises par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats et, au besoin, exige l'apport d'une garantie additionnelle. En cas de défaut de la contrepartie, la Banque a le droit contractuel de liquider le bien qu'elle détient en garantie et de porter le produit en diminution des paiements à recevoir de la contrepartie.

Pour ce qui est des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, elles consistent, pour la Banque, à vendre des valeurs mobilières à des contreparties qu'elle s'engage à racheter à une date ultérieure en vertu de contrats de rachat. Ces contrats ne représentent pas une renonciation aux risques et avantages rattachés au droit de propriété et sont comptabilisés à titre de transactions d'emprunts garantis. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières vendues par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats de mise en pension et, au besoin, transfère une garantie additionnelle et peut exiger que les contreparties rendent les sûretés données en garantie. Certaines transactions qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation selon les IFRS sont également incluses dans les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Pour plus d'informations, se reporter à note 8.

Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées initialement au bilan consolidé aux prix auxquels elles ont été initialement acquises ou cédées, plus les intérêts courus. Par la suite, les contrats sont évalués au coût amorti dans le bilan consolidé, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les prises en pension et les intérêts engagés sur les mises en pension sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Dans le cas des transactions de prêt de valeurs mobilières, la Banque prête à une contrepartie des valeurs mobilières et reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est prise en garantie, la Banque la comptabilise, de même qu'une obligation de remettre la trésorerie, à titre d'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension au bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont prises en garantie, la Banque ne les comptabilise pas au bilan consolidé.

Dans le cas des transactions d'emprunt de valeurs mobilières, la Banque emprunte des valeurs mobilières à une contrepartie en donnant des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est donnée en garantie, la Banque comptabilise les transactions comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé. Les valeurs mobilières données en garantie demeurent au bilan consolidé de la Banque.

Quand des valeurs mobilières sont données ou prises en garantie, les frais d'emprunt de valeurs mobilières et les produits de prêt de valeurs mobilières sont comptabilisés respectivement dans les charges autres que d'intérêts et les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé sur la durée de la transaction. Quand de la trésorerie est donnée ou prise en garantie, les intérêts reçus ou engagés sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les marchandises achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui en prévoit la vente ou le rachat à une date ultérieure à un prix fixe sont aussi incluses respectivement dans les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension si les critères de décomptabilisation selon les IFRS ne sont pas respectés. Ces instruments sont évalués à la juste valeur.

GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur nette des actifs identifiables et des passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué du cumul des pertes de valeur.

Le goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT, qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, indifféremment du fait que des actifs acquis et des passifs repris sont assignés à l'UGT ou au groupe d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chaque UGT, ou groupe d'UGT, auquel le goodwill est affecté représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et n'est pas plus grand qu'un secteur d'exploitation.

Le goodwill est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable peut avoir subi une perte de valeur. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé et est appliquée au solde du goodwill. Une perte de valeur ne peut pas être reprise au cours des périodes ultérieures.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la Banque sont principalement des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base et des immobilisations incorporelles relatives aux cartes de crédit et aux logiciels. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement à la juste valeur et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée (3 à 20 ans) au prorata de leurs avantages économiques attendus, sauf pour les logiciels, qui sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (3 à 7 ans) de façon linéaire.

Chaque trimestre, la Banque soumet ses immobilisations incorporelles à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

TERRAINS, CONSTRUCTIONS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les constructions, le matériel informatique, le mobilier et les agencements, le matériel divers et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les provisions pour dépréciation, le cas échéant. Les profits et les pertes découlant des cessions sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les biens immobiliers et les autres actifs loués en vertu d'un contrat de location-financement sont capitalisés comme des actifs et sont amortis sur une base linéaire sur la durée la moins longue entre la durée du contrat et la durée d'utilité estimée de l'actif.

La Banque comptabilise à la juste valeur l'obligation associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle cette obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée, et comptabilise une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif. L'actif est amorti sur une base linéaire sur sa durée d'utilité restant à courir, et le passif est désactualisé pour refléter le passage du temps jusqu'au règlement éventuel de l'obligation.

L'amortissement est comptabilisé sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée des actifs par catégorie d'actifs, comme suit :

Actif	Durée d'utilité
Constructions	15 à 40 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Mobilier et agencements	3 à 15 ans
Autre matériel	5 à 8 ans
Améliorations locatives	moindre de la durée du contrat plus un renouvellement ou 15 ans

Chaque trimestre, la Banque soumet ses actifs amortissables à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'actif amortissable qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants pris individuellement (ou les groupes destinés à être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés), et leur vente doit être hautement probable dans un délai d'une année. Pour qu'une vente soit hautement probable, la direction doit être engagée à l'égard d'un plan de vente et avoir mis en œuvre un programme actif de mise en vente des actifs non courants (ou des groupes destinés à être cédés). Les actifs non courants (ou les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente dans le bilan consolidé. Après le classement initial d'un actif non courant (ou d'un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente, celui-ci n'est plus amorti et toute baisse de valeur subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou toute augmentation n'excédant pas le cumul des baisses de valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat consolidé.

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque attribue des options sur actions à certains employés en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. La Banque utilise un modèle d'évaluation des options fondé sur un arbre binomial pour estimer la juste valeur de toutes les attributions de rémunération fondée sur des actions. Le coût des options sur actions repose sur la juste valeur estimée à la date d'attribution et est comptabilisé à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport sur la période de service requise pour que les employés soient entièrement admissibles aux attributions. Cette période correspond généralement à la période

d'acquisition des droits et commence avant la date d'attribution. En ce qui concerne les options sur actions de la Banque, la période est généralement de cinq ans. Lorsque les options sont exercées, le montant comptabilisé initialement dans le solde du surplus d'apport est diminué puis une augmentation correspondante est comptabilisée dans les actions ordinaires.

La Banque a établi divers autres plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des paiements en trésorerie équivalant à des unités d'actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. L'obligation relative aux unités d'actions est incluse dans les autres passifs. La charge de rémunération est comptabilisée en fonction de la juste valeur des unités d'actions à la date d'attribution ajustée selon les variations de juste valeur survenues entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits, déduction faite de l'incidence des couvertures, sur la période de prestation de services au cours de laquelle les employés acquièrent pleinement les droits aux actions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits et commence avant la date d'attribution. En ce qui concerne les unités d'actions de la Banque, la période est généralement de quatre ans.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à prestations définies

Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin d'établir la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite principaux et le principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque. Entre les périodes d'évaluations actuarielles, une extrapolation est faite en fonction des dernières évaluations effectuées. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global, et les profits ou les pertes cumulés sont reclassés dans les résultats non distribués. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du taux d'actualisation, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et des taux de mortalité, qui sont évalués annuellement avec les actuaires de la Banque. La charge comptabilisée inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice considéré, les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies et le coût des services passés liés aux modifications, aux réductions ou aux liquidations de régimes. Les coûts de modifications de régime sont comptabilisés au cours de la période d'une modification de régime, que les droits soient acquis ou non. Les réductions ou liquidations sont comptabilisées par la Banque au moment où elles surviennent. Une réduction survient lorsque le nombre de personnes bénéficiant du régime baisse significativement. Il y a liquidation lorsque la Banque conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

La juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations projetées sont évaluées au 31 octobre. L'actif ou le passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la différence entre les écarts actuariels cumulés, les charges et les cotisations comptabilisées et est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

L'actif de régime de retraite payé d'avance comptabilisé par la Banque est assujéti à un plafonnement qui limite la valeur de l'actif inscrit au bilan consolidé au montant recouvrable par des remboursements de cotisations ou des congés de cotisations futurs. De plus, lorsqu'on détermine, à des fins réglementaires, qu'un déficit de capitalisation existe pour un régime à prestations définies, la Banque doit comptabiliser un passif équivalant à la valeur actualisée de l'ensemble des paiements futurs en trésorerie nécessaires pour éliminer ce déficit.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque à ces régimes.

ASSURANCE

Les primes de contrats d'assurance de courte durée, déduction faite de la réassurance, principalement les contrats d'assurances multirisques, sont différées comme primes non acquises et sont comptabilisées progressivement dans les produits autres que d'intérêts sur la durée des polices à l'exception des contrats dont la période de risque diffère de façon importante de la période au contrat. Les primes non acquises sont comptabilisées dans les autres passifs, y compris les primes attribuables aux réassureurs. La part des réassureurs est comptabilisée à titre d'actif dans les autres actifs. Les primes pour les polices d'assurance de personnes sont comptabilisées lorsqu'elles sont dues du titulaire de la police.

Pour les assurances multirisques, les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les demandes d'indemnisation réelles et les estimations des demandes d'indemnisation futures, calculées par l'actuaire désigné conformément aux pratiques actuarielles reconnues, et sont comptabilisées dans les autres passifs. Les indemnisations attendues et les obligations liées aux indemnités d'assurance attendues sont évaluées individuellement et tiennent compte de variables comme les pertes passées, les tendances en matière de demandes d'indemnisation réelles et les changements survenus dans les contextes social, économique et légal en vigueur. Ces obligations sont passées en revue constamment et, au fur et à mesure où les événements surviennent et que de nouvelles informations sont disponibles, les obligations sont ajustées au besoin. Outre les informations sur les demandes d'indemnisation signifiées, les obligations comptabilisées par la Banque comprennent une provision pour tenir compte des prévisions de réclamations, y compris les sinistres subis, mais non encore signifiés par les titulaires de police. Les sinistres subis, mais non encore signifiés sont évalués en fonction des tendances de développement historiques et des méthodologies actuarielles pour les groupes de sinistres qui présentent des caractéristiques similaires. Les actuaires doivent inclure dans certaines hypothèses une marge afin de tenir compte de l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures estimations, de tenir compte d'une détérioration possible de l'expérience et de fournir une meilleure assurance que les réserves actuarielles suffiront à payer les prestations à venir. Une fourchette de marges permises est prescrite par l'Institut canadien des actuaires à l'égard des variables liées à l'évolution des sinistres, aux recouvrements de la réassurance et au produit des placements. L'incidence des marges est désignée comme la provision pour écarts défavorables. Les indemnisations attendues et les obligations liées aux indemnités d'assurance attendues sont actualisées au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps et les risques spécifiques à l'obligation, comme l'exige la pratique actuarielle reconnue au Canada, et une provision est constituée spécifiquement pour les écarts défavorables. Les passifs actuariels pour l'assurance de personnes représentent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs de la police établie au moyen de méthodes d'évaluation actuarielle standard. Les variations des passifs actuariels sont comptabilisées dans les indemnisations d'assurance et charges connexes.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour l'éteindre.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction de la contrepartie qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et des incertitudes qui touchent l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses estimées comme nécessaires pour éteindre l'obligation, au moyen d'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps et des risques spécifiques à l'obligation. Toute augmentation des provisions en raison du passage du temps est comptabilisée comme des charges d'intérêts.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat est composé de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat consolidé sauf dans la mesure où il est rattaché aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas cet impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt différé est comptabilisé pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et les valeurs attribuées à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs seront déclarés aux fins fiscales. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour utiliser les différences temporaires déductibles. Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires liées aux participations dans des filiales, succursales et entreprises associées et aux investissements dans des coentreprises si la Banque contrôle la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La Banque comptabilise une provision au titre d'une position fiscale incertaine s'il est probable qu'elle devra verser un montant aux autorités fiscales par suite de leur examen d'une position fiscale. Cette provision est évaluée selon la meilleure estimation par la Banque du montant prévu à payer. Les provisions sont reprises en résultat dans la période au cours de laquelle la direction établit qu'elles ne sont plus requises, ou selon les dispositions de la loi.

NOTE 3 : JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations sont adéquatement contrôlés et exécutés de manière appropriée et systématique.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale (un «événement générateur de pertes») et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet chacune de ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'un pareil événement. Dans le cas des titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente, une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Dans le cas des titres de créance disponibles à la vente, une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur de l'instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale (un «événement générateur de pertes») et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'une dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière est regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumises collectivement à un test de dépréciation qui tient compte des pertes subies mais non encore décelées. Une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Prêts

Un prêt (y compris un titre de créance classé comme prêt) est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt (un «événement générateur de pertes»), au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. La Banque évalue un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évalue collectivement les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction de la dépréciation survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exerce son jugement pour établir le moment pour désigner un prêt comme prêt douteux, le montant de la provision nécessaire et le montant qui sera recouvré en cas de défaut de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoit recouvrer aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pourrait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition en cas de défaut. La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées et pourrait entraîner une modification de cette provision.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs prix cotés en Bourse. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour des marchés pour le même instrument ou un instrument semblable, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Ces données peuvent comprendre les courbes des taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché

observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui reposent sur l'hypothèse qu'il n'y a pas de transactions courantes sur les marchés ou que l'on ne dispose pas de données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de taux, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

La nature des placements en titres de participation privés fait en sorte que l'évaluation par la Banque changera au fil du temps, à mesure que les titres arriveront à échéance et qu'une stratégie de sortie sera élaborée et mise en œuvre. Les estimations de juste valeur peuvent également changer sous l'effet de l'évolution de la situation des sociétés émettrices. Ces changements peuvent être importants selon la nature des facteurs retenus pour la méthode d'évaluation et l'ordre de grandeur du changement de ces facteurs.

Pour certains types d'instruments de capitaux propres, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable lorsque la gamme des techniques d'évaluation raisonnables est significative et s'il est impossible d'apprécier raisonnablement les probabilités des différentes techniques d'évaluation. Dans ces cas, la juste valeur pourrait ne pas être mesurée de façon fiable en raison des caractéristiques particulières aux instruments de capitaux propres, notamment les restrictions quant à leur négociation, ou parce qu'il n'y a pas de prix cotés disponibles pour des instruments financiers similaires.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de juste valeur entrés dans les évaluations fondées sur des modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché des instruments financiers complexes se développait, le cours de ces instruments pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation.

Une analyse sur la juste valeur des instruments financiers et des détails sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5.

DÉCOMPTABILISATION

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation au bilan de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou ont été transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte sur la vente de ces actifs calculé comme la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes sur créances prévues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée en évaluant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés, notamment les pertes sur créances, les taux de remboursements anticipés, les courbes des taux d'intérêt à terme et les taux d'actualisation, correspondant aux risques en jeu. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La juste valeur des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la juste valeur des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital de placement (comprend le goodwill et les autres immobilisations incorporelles). Tout le capital non réparti qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influencer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment le taux d'actualisation, les augmentations de salaire, le taux de variation du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement par les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données de marché connexes, et elle tient compte du fait que ces données auront une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés de grande qualité au 31 octobre. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent une augmentation ou une diminution des obligations et des charges au titre des prestations des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite qui est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels de la part des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour compenser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une situation financière défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque l'échéance ou le montant de la perte est incertain à l'avenir. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temporelle de l'argent.

Un grand nombre de provisions établies est lié aux diverses poursuites intentées contre la Banque dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent faire changer leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut amener une correction du montant des provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine individuellement ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque dans un effort pour réduire les coûts à long terme et atteindre une plus grande efficacité de l'exploitation. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Des changements dans ces évaluations peuvent mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour les assurances multirisques, le coût final des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. La principale hypothèse servant de fondement à ces techniques consiste à supposer que l'expérience en matière de sinistres d'une société peut servir à prévoir l'évolution des sinistres et, par conséquent, le coût final de leur indemnisation. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens d'indemnisation par sinistre et le nombre de sinistres en fonction de l'évolution observée durant les exercices antérieurs et de la sinistralité attendue. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer à l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable.

Pour les assurances de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices.

Les hypothèses de mortalité de la Banque tiennent compte des résultats techniques récents de la Banque et de ceux de l'industrie. Les titulaires de police peuvent décider de mettre fin à leur police (déchéance) en cessant de payer les primes. La Banque fonde ses estimations des taux de déchéance futurs sur les résultats techniques dont elle dispose, ou sur ceux de l'industrie. L'estimation des coûts futurs d'administration des polices repose sur les résultats techniques et les prévisions de risque de la Banque.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité, en particulier une entité complexe. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux activités importantes pertinentes de l'entité. La Banque exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie. Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées. Le jugement est décrit de façon plus détaillée à la note 2.

NOTE 4 : MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET FUTURES

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

La Banque a adopté les normes nouvelles et modifiées suivantes.

PRÉSENTATION DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le 1^{er} novembre 2012, la Banque a adopté les modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers* (IAS 1), publiées en juin 2011, qui exigent que les entités regroupent les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global selon qu'ils seront ou non reclassés à l'état du résultat consolidé au cours des périodes ultérieures. Les modifications ne visent pas à établir quels éléments doivent être présentés dans les autres éléments du résultat global et n'ont rien changé à l'option de présenter les éléments après impôt. Les modifications d'IAS 1 ont été appliquées de manière rétrospective et n'ont pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie et le résultat net de la Banque.

Consolidation

Les normes nouvelles et modifiées suivantes portent sur les états financiers consolidés :

- IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), qui remplace IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* (IAS 27), et SIC 12, *Consolidation – entités ad hoc* (SIC 12);
- IFRS 11, *Partenariats* (IFRS 11).

La Banque a aussi adopté des modifications connexes apportées à IFRS 10 et les modifications corrélatives d'autres normes.

Les normes et les modifications donnent lieu à une définition révisée du contrôle qui s'applique à toutes les entités. Les normes susmentionnées sont toutes en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque, et ont été appliquées de manière rétrospective dans les présents états financiers consolidés, compte tenu de certaines exceptions et de certains allègements transitoires. Afin d'adopter les normes susmentionnées, la Banque a réévalué ses analyses pour toutes les sociétés émettrices aux fins de la consolidation, notamment ses filiales, entreprises associées, coentreprises, entités structurées telles que les entités ad hoc ainsi que pour ses liens conservés avec d'autres entités tierces. Des renseignements supplémentaires sur la mise en œuvre de ces normes sont présentés ci-après.

États financiers consolidés

Le 1^{er} novembre 2012, date de transition, l'adoption d'IFRS 10 par la Banque s'est traduite par la déconsolidation de Fiducie de capital TD IV (Fiducie IV), laquelle était consolidée auparavant par la Banque. Au moment de la déconsolidation de la Fiducie IV, les billets de Fiducie de capital TD IV (billets TD CaTS IV) émis par la Fiducie IV ont été retirés des états financiers consolidés de la Banque. Ce retrait a entraîné une diminution des passifs au titre des titres de fiducie de capital de 1,75 milliard de dollars qui ont été remplacés par un montant équivalent de passifs au titre des billets de dépôt émis par la Banque à la Fiducie IV. L'incidence sera une baisse d'environ 5 millions de dollars des résultats non distribués d'ouverture de la Banque attribuable au différentiel de taux d'intérêt entre les billets TD CaTS IV et les billets de dépôt. Outre la déconsolidation de la Fiducie IV, IFRS 10 n'a eu aucune incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque.

Partenariats

IFRS 11 remplace les indications fournies auparavant par IAS 31, *Participation dans des coentreprises* (IAS 31), et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. La nouvelle norme énonce les principes de la comptabilisation des partenariats qui sont des entreprises sur lesquelles deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Elle rend obligatoire l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation des partenariats, alors que la Banque appliquait la consolidation proportionnelle préconisée par IAS 31. Le 1^{er} novembre 2012, date de transition, l'adoption d'IFRS 11 par la Banque n'a eu aucune incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque.

Avantages du personnel

Les modifications d'IAS 19, *Avantages du personnel*, publiées en juin 2011, éliminent la possibilité d'utiliser la méthode du corridor pour les écarts actuariels, de telle sorte que la Banque devra comptabiliser immédiatement tous les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies et seront comptabilisés dans l'état du résultat consolidé, ainsi que le coût des services rendus pour la période et le coût des services passés pour la période. Les coûts de modifications de régime seront comptabilisés au cours de la période d'une modification de régime, que les droits soient acquis ou non. Les réductions sont comptabilisées en résultats par la Banque au moment où elles surviennent. Une réduction survient lorsque le nombre de personnes bénéficiant du régime baisse significativement. De plus, la Banque comptabilisera une obligation au titre des indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'elle ne pourra plus se rétracter de l'offre d'indemnités de fin de contrat de travail ou lorsqu'elle comptabilisera des frais de restructuration s'y rapportant.

Les modifications d'IAS 19 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque, et ont été appliquées rétrospectivement dans les présents états financiers consolidés.

Les modifications ont été appliquées le 1^{er} novembre 2011 et ont entraîné une augmentation des actifs d'impôt différé de 74 millions de dollars, une diminution des autres actifs de 112 millions de dollars, une augmentation des autres passifs de 98 millions de dollars et une diminution des résultats non distribués de 136 millions de dollars.

Résumé de l'incidence à l'adoption de normes nouvelles et modifiées

Le tableau suivant présente l'incidence à l'adoption de normes nouvelles et modifiées :

Incidence à l'adoption de normes nouvelles et modifiées

(en millions de dollars canadiens)

	Au				
	31 octobre 2013				
	Présenté antérieurement	Ajustement lié à IAS 19	Ajustement lié à IFRS 10 et 11	Total des ajustements	Montants rajustés
ACTIF					
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	28 855	\$ –	\$ (272)	\$ (272)	28 583
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	101 928	–	12	12	101 940
Valeurs mobilières disponibles à la vente	79 541	–	3	3	79 544
Goodwill	13 297	–	(4)	(4)	13 293
Actifs d'impôt différé	1 588	212	–	212	1 800
Autres actifs	19 173	(450)	(12)	(462)	18 711
	244 382	(238)	(273)	(511)	243 871
PASSIF					
Dépôts – Particuliers	319 749	–	(281)	(281)	319 468
Dépôts – Entreprises et gouvernements	203 204	–	1 784	1 784	204 988
Passif d'impôt exigible	134	–	3	3	137
Autres passifs	28 913	346	(33)	313	29 226
Passif au titre des titres de fiducie de capital	1 740	–	(1 740)	(1 740)	–
	553 740	346	(267)	79	553 819
CAPITAUX PROPRES					
Résultats non distribués	24 565	(578)	(5)	(583)	23 982
Cumul des autres éléments du résultat global	3 166	(6)	(1)	(7)	3 159
	27 731	\$ (584)	\$ (6)	\$ (590)	27 141

Douze mois clos le 31 octobre 2013

Résultat net	6 662	\$	(22)	\$	–	\$	(22)	\$	6 640
---------------------	-------	----	------	----	---	----	------	----	-------

Au

31 octobre 2012

	Présenté antérieurement	Ajustement lié à		Montants rajustés	
		IAS 19			
ACTIF					
Actifs d'impôt différé	883	\$	372	\$	1 255
Autres actifs	14 914		(425)		14 489
	15 797		(53)		15 744
PASSIF					
Autres passifs	24 858		842		25 700
	24 858		842		25 700
CAPITAUX PROPRES					
Résultats non distribués	21 763		(895)		20 868
	21 763	\$	(895)	\$	20 868

Douze mois clos le 31 octobre 2012

Résultat net	6 471	\$	(11)	\$	6 460
---------------------	-------	----	------	----	-------

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

L'IASB continue d'apporter des changements aux IFRS afin d'améliorer la qualité d'ensemble de l'information financière. La Banque suit activement tous les projets de l'IASB qui sont pertinents pour l'information financière et les méthodes comptables de la Banque.

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés et adoptera les normes lorsqu'elles seront en vigueur.

Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

IFRS 12 exige la présentation d'informations supplémentaires sur les entités consolidées et les entités non consolidées dans lesquelles une entité détient une participation. IFRS 12 vise à ce que soient présentées des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le fondement du contrôle, si les actifs et les passifs consolidés sont visés par des restrictions, les expositions au risque entraînées par les liens avec des entités non consolidées, les liens des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les activités des entités consolidées, et l'exposition de la Banque à des entreprises associées et des coentreprises. IFRS 12 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque, et est applicable de manière rétrospective, compte tenu de certaines exceptions et de certains allègements transitoires. L'adoption d'IFRS 12 ne devrait pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque; cependant, la norme entraînera la présentation d'informations supplémentaires. Les informations supplémentaires exigées selon IFRS 12 seront incluses dans les états financiers annuels en date du 31 octobre 2014.

Évaluation de la juste valeur

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (IFRS 13), fournit un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur qui s'applique quand d'autres normes IFRS exigent ou permettent les évaluations à la juste valeur ou la présentation d'information sur la juste valeur. La norme fournit un cadre sur la façon d'évaluer la juste valeur à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif dans les conditions actuelles du marché. IFRS 13 est en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque, et est applicable de façon prospective. Cette nouvelle norme ne devrait pas avoir une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque; cependant, la norme entraînera la présentation d'informations supplémentaires sur la juste valeur.

Informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Les modifications d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), publiées en décembre 2011, fournissent les obligations d'information courantes visant à aider les investisseurs et les autres utilisateurs à mieux évaluer l'incidence ou l'incidence potentielle des accords de compensation sur la situation financière d'une société. Bien que les modifications d'IFRS 7 entraînent la présentation d'informations supplémentaires, elles ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés intermédiaires de la Banque. Les modifications d'IFRS 7 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque. Les informations à fournir selon les modifications d'IFRS 7 seront présentées rétrospectivement par la Banque en date du 31 octobre 2014.

Présentation et informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à la norme IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, qui clarifient les exigences actuelles pour la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque. La Banque continue d'évaluer l'incidence de l'adoption des modifications d'IAS 32.

Droits ou taxes

En mai 2013, l'IFRS Interpretations Committee (le Comité) a, avec l'approbation de l'IASB, publié l'Interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes* (IFRIC 21). IFRIC 21 donne des indications sur le moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par un gouvernement, selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. IFRIC 21 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque, et doit être appliquée de manière rétrospective. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette interprétation.

Instruments financiers

IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), reflète les travaux de l'IASB sur le remplacement de la norme IAS 39 et sera achevée et appliquée en trois phases distinctes : 1) Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers; 2) Modèles de dépréciation; et 3) Comptabilité de couverture. Des exigences générales relatives à la comptabilité de couverture ont été ajoutées dans le cadre de la phase 3 du projet d'IFRS 9, mais la question de la comptabilité de macro-couverture a été dissociée du projet d'IFRS 9 et sera dorénavant considérée dans une norme distincte qui sera publiée séparément. L'IASB a décidé en novembre 2013 de reporter la date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 9 et d'attendre la version définitive des exigences en matière de dépréciation, de classement et d'évaluation avant de fixer une nouvelle date d'entrée en vigueur obligatoire. La Banque surveille actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 ainsi que de toute modification future potentielle de cette norme, y compris la comptabilité de macro-couverture proposée.

Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

En juin 2013, l'IASB a publié des modifications à IAS 39, qui proposent d'introduire une exception à la disposition relative à la règle d'abandon de la comptabilité de couverture lorsqu'un dérivé désigné comme instrument de couverture fait l'objet d'une novation si certaines conditions sont remplies. Les modifications à IAS 39 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque, et doivent être appliquées de manière rétrospective. Les modifications à IAS 39 ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque.

NOTE 5 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent les prêts et les valeurs mobilières classés comme détenus à des fins de transaction, les actifs et les passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les instruments classés comme disponibles à la vente, les dérivés, certaines valeurs mobilières prises en pension, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti et leur juste valeur est présentée ci-dessous.

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES

La Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement

La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose principalement sur les prix cotés sur des marchés actifs, le cas échéant. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement des titres de gouvernements.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, de même que les titres de créance des organismes gouvernementaux américains, est établie en se référant aux prix des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus, mais non encore annoncés, les indices applicables et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les données de marché utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est établie principalement à l'aide de techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts cours acheteur-cours vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte-Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie, la liquidité et la concentration.

Autres titres de créance

La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance, y compris les titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction, repose principalement sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les techniques d'évaluation ou les prix des fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de titres de référence et de titres de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des créances mobilières sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les courbes de rendement de titres de référence et des écarts cours acheteur-cours vendeur. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés.

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, comme pour les titres de capitaux propres privés, ou si l'écart cours acheteur-cours vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, y compris l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les multiples du résultat avant impôt et amortissement, et d'autres techniques d'évaluation pertinentes.

S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de capitaux propres détenus, un ajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions. Cependant, les restrictions qui ne font pas partie du titre détenu et qui représentent un accord contractuel distinct conclu par la Banque et un tiers ne devraient pas influencer sur la juste valeur de l'instrument initial.

Droits conservés

Les méthodes et les hypothèses employées pour calculer la juste valeur des droits conservés sont décrites à la note 3.

Prêts

La juste valeur estimée des prêts comptabilisés au coût amorti, autres que les titres de créance classés comme prêts, reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimée est établie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont une incidence minimale sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit.

À la comptabilisation initiale, les titres de créance classés comme prêts ne comprennent pas les titres qui ont des prix cotés sur des marchés actifs. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, la juste valeur est établie d'après les prix cotés de titres semblables, d'après d'autres preuves indirectes ou à l'aide d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Si les prix cotés sur des marchés actifs deviennent disponibles par la suite, ils sont utilisés pour établir la juste valeur des titres de créance classés comme prêts.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance, et corrobore ces informations en recourant à des techniques d'évaluation ou en obtenant des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation.

Marchandises

La juste valeur des marchandises physiques est déterminée d'après les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. La Banque négocie également des contrats de dérivés de marchandises qui peuvent être négociés sur une Bourse ou sur des marchés hors cote. La détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés est décrite ci-après.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte-Carlo. Les modèles d'évaluation intègrent les taux en vigueur sur le marché et les prix des instruments sous-jacents assortis d'échéances et de caractéristiques semblables.

Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des ajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les prix au comptant et à terme des marchandises, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Un ajustement de valeur lié au risque de crédit est comptabilisé par rapport à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir les ajustements de valeur liés au risque de crédit, la Banque tient compte des conventions-cadres de compensation et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et sa propre qualité de crédit, en évaluant les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

S'il y a défaut d'une contrepartie, une provision spécifique est établie pour constater la valeur de réalisation estimée, déduction faite de la valeur des biens donnés en garantie, en fonction du prix en vigueur sur le marché au moment où le défaut est constaté. Dans ce cas, la valeur de réalisation estimée est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux d'intérêt effectif approprié immédiatement avant la dépréciation, après rajustement pour tenir compte de la valeur des biens donnés en garantie. La juste valeur des dérivés détenus à des fins autres que de transaction est établie de la même manière que pour les dérivés détenus à des fins de transaction.

Dépôts

La juste valeur estimée des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables comme les courbes de rendement de titres de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

Passifs de titrisation

La juste valeur des passifs de titrisation est calculée d'après les prix cotés ou les prix cotés d'instruments financiers similaires, s'ils sont disponibles. Si les prix cotés ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation, ce qui maximise l'utilisation de données observables comme les cours des obligations hypothécaires du Canada.

Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de capitaux propres ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour calculer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de capitaux propres et les titres de créance sous-jacents.

Valeurs mobilières prises en pension et obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension

Les marchandises achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui prévoit la vente ou le rachat des marchandises à une date ultérieure à un prix fixe sont portées au bilan consolidé à la juste valeur. La juste valeur de ces pensions est établie d'après des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation des données de marché observables comme les courbes de swap de taux et les prix à terme des marchandises.

Billets et débetures subordonnés

La juste valeur des billets et débetures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital

La juste valeur du passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital est établie d'après les prix cotés d'instruments financiers identiques ou semblables.

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent la valeur des actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les constructions et le matériel, ainsi que le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque.

Actifs et passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<i>Aux</i>				
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 581 \$	3 581 \$	3 436 \$	3 436 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	28 583	28 583	21 692	21 692
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	32 861 \$	32 861 \$	34 563 \$	34 563 \$
Autres titres de créance	9 628	9 628	7 887	7 887
Titres de capitaux propres	45 751	45 751	37 691	37 691
Prêts détenus à des fins de transaction	10 219	10 219	8 271	8 271
Marchandises	3 414	3 414	6 034	6 034
Droits conservés	67	67	85	85
Total des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	101 940 \$	101 940 \$	94 531 \$	94 531 \$
Dérivés	49 461	49 461	60 919	60 919
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6 532	6 532	6 173	6 173
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	37 897 \$	37 897 \$	61 365 \$	61 365 \$
Autres titres de créance	38 936	38 936	33 864	33 864
Titres de capitaux propres ¹	1 806	1 806	2 083	2 083
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	905	905	1 264	1 264
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	79 544 \$	79 544 \$	98 576 \$	98 576 \$
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance²				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	25 890 \$	25 875 \$	– \$	– \$
Autres titres de créance	4 071	4 075	–	–
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	29 961 \$	29 950 \$	– \$	– \$
Valeurs mobilières prises en pension	64 283 \$	64 283 \$	69 198 \$	69 198 \$
Prêts	444 922	445 935	408 848	412 409
Engagements de clients au titre d'acceptations	6 399	6 399	7 223	7 223
Autres actifs	12 652	12 652	10 320	10 320
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts détenus à des fins de transaction	50 967 \$	50 967 \$	38 774 \$	38 774 \$
Dérivés	49 471	49 471	64 997	64 997
Passifs de titrisation à la juste valeur	21 960	21 960	25 324	25 324
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	12	12	17	17
Dépôts	541 605	543 080	487 754	490 071
Acceptations	6 399	6 399	7 223	7 223
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	41 829	41 829	33 435	33 435
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	34 414	34 414	38 816	38 816
Passifs de titrisation au coût amorti	25 592	25 864	26 190	26 581
Autres passifs	21 694	21 694	18 489	18 489
Billets et débiteures subordonnés	7 982	8 678	11 318	12 265
Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	27	45	2 250	2 874

¹ Au 31 octobre 2013, la valeur comptable de certains titres de capitaux propres disponibles à la vente de 6 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 octobre 2012) est réputée se rapprocher de la juste valeur en l'absence de prix cotés sur des marchés actifs.

² Comprendent des titres de créance reclassés hors de la catégorie disponibles à la vente dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Pour connaître la valeur comptable et la juste valeur des titres de créance reclassés, se reporter à la note 6, Valeurs mobilières.

H hiérarchie d'évaluation de la juste valeur

Les IFRS précisent les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la fiabilité des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de créance, les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif, de même que certains bons du Trésor canadien et américain et d'autres titres adossés à des actifs hypothécaires émis par des gouvernements et des organismes canadiens ou américains, et certains passifs de titrisation, qui sont très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, tels que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les titres émis par des gouvernements canadiens et américains, les titres de créance adossés à des actifs hypothécaires émis par des organismes canadiens ou américains, les titres de créance de sociétés, certains contrats de dérivés, certains passifs de titrisation et certains dépôts détenus à des fins de transaction.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement évalués à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et des passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires. Cette catégorie comprend généralement les participations conservées dans certaines titrisations de prêts et certains contrats de dérivés.

Le tableau ci-après présente, au 31 octobre 2013 et au 31 octobre 2012, le classement dans les niveaux de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur de chaque actif et passif financier évalué à la juste valeur.

Hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers évalués à la juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013				31 octobre 2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS								
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	304 \$	12 908 \$	– \$	13 212 \$	3 556 \$	11 649 \$	– \$	15 205 \$
Provinces	1	4 518	–	4 519	–	3 731	–	3 731
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	105	11 250	–	11 355	1 932	8 889	–	10 821
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	2 685	–	2 685	–	3 510	–	3 510
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	1 090	–	1 090	–	1 296	–	1 296
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	–	2 943	5	2 948	–	2 223	17	2 240
Autres émetteurs	–	6 596	84	6 680	–	5 590	57	5 647
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	38 020	7 652	15	45 687	31 740	5 850	77	37 667
Actions privilégiées	64	–	–	64	24	–	–	24
Prêts détenus à des fins de transaction	–	10 219	–	10 219	–	8 271	–	8 271
Marchandises	3 414	–	–	3 414	6 034	–	–	6 034
Droits conservés	–	–	67	67	–	–	85	85
	41 908 \$	59 861 \$	171 \$	101 940 \$	43 286 \$	51 009 \$	236 \$	94 531 \$
Dérivés								
Dérivés de taux	1 \$	25 690 \$	– \$	25 691 \$	7 \$	38 605 \$	7 \$	38 619 \$
Dérivés de change	168	14 106	13	14 287	140	13 116	16	13 272
Dérivés de crédit	–	60	3	63	–	37	12	49
Dérivés d'actions	–	8 131	958	9 089	–	7 755	691	8 446
Contrats de marchandises	60	263	8	331	131	379	23	533
	229 \$	48 250 \$	982 \$	49 461 \$	278 \$	59 892 \$	749 \$	60 919 \$
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières	670 \$	5 853 \$	– \$	6 523 \$	603 \$	5 557 \$	– \$	6 160 \$
Prêts	–	–	9	9	–	–	13	13
	670 \$	5 853 \$	9 \$	6 532 \$	603 \$	5 557 \$	13 \$	6 173 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	– \$	9 329 \$	– \$	9 329 \$	6 533 \$	4 322 \$	– \$	10 855 \$
Provinces	–	2 588	–	2 588	–	2 503	–	2 503
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	15 176	–	15 176	125	29 530	–	29 655
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	7 986	8	7 994	–	17 208	2	17 210
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	2 810	–	2 810	–	1 142	–	1 142
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	–	29 320	–	29 320	–	25 045	–	25 045
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	963	–	963	–	961	–	961
Obligations de sociétés et autres	–	8 634	19	8 653	–	7 801	57	7 858
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires ^{1,2}	197	222	1 215	1 634	197	206	1 443	1 846
Actions privilégiées	30	–	136	166	–	69	163	232
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	–	677	228	905	–	1 099	165	1 264
	227 \$	77 705 \$	1 606 \$	79 538 \$	6 855 \$	89 886 \$	1 830 \$	98 571 \$
Valeurs mobilières prises en pension	– \$	5 331 \$	– \$	5 331 \$	– \$	9 340 \$	– \$	9 340 \$
PASSIFS FINANCIERS								
Dépôts détenus à des fins de transaction								
	– \$	49 571 \$	1 396 \$	50 967 \$	– \$	37 674 \$	1 100 \$	38 774 \$
Dérivés								
Dérivés de taux	1 \$	22 789 \$	58 \$	22 848 \$	8 \$	33 084 \$	104 \$	33 196 \$
Dérivés de change	149	15 535	12	15 696	105	21 547	14	21 666
Dérivés de crédit	–	355	3	358	–	236	11	247
Dérivés d'actions	–	8 892	1 350	10 242	–	8 268	1 011	9 279
Contrats de marchandises	56	266	5	327	103	495	11	609
	206 \$	47 837 \$	1 428 \$	49 471 \$	216 \$	63 630 \$	1 151 \$	64 997 \$
Passifs de titrisation à la juste valeur	– \$	21 960 \$	– \$	21 960 \$	– \$	25 324 \$	– \$	25 324 \$
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
	– \$	– \$	12 \$	12 \$	– \$	– \$	17 \$	17 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	17 698 \$	24 124 \$	7 \$	41 829 \$	15 125 \$	18 289 \$	21 \$	33 435 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	– \$	5 825 \$	– \$	5 825 \$	– \$	10 232 \$	– \$	10 232 \$

¹ Au 31 octobre 2013, la valeur comptable de certains titres de capitaux propres disponibles à la vente de 6 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 octobre 2012) est réputée se rapprocher de la juste valeur en l'absence de prix cotés sur des marchés actifs.

² Au 31 octobre 2013, les actions ordinaires comprennent la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 930 millions de dollars (956 millions de dollars au 31 octobre 2012), remboursables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3.

Au 31 octobre 2013, la Banque a transféré 4 milliards de dollars d'anciens titres du Trésor classés comme détenus à des fins de transaction et 4,2 milliards de dollars de titres du Trésor classés comme disponibles à la vente du niveau 1 au niveau 2. En outre, la Banque a transféré 2,3 milliards de dollars d'anciens titres du Trésor vendus à découvert du niveau 1 au niveau 2. Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012.

Les tableaux ci-après font le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 respectivement pour les exercices clos le 31 octobre 2013 et le 31 octobre 2012.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2013	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus ³
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2012	Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS										
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Provinces	- \$	- \$	- \$	182 \$	- \$	(182) \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Autres titres de créance										
Émetteurs canadiens	17	2	-	79	-	(111)	22	(4)	5	-
Autres émetteurs	57	2	-	339	-	(369)	67	(12)	84	(2)
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	77	-	-	134	-	(196)	-	-	15	-
Actions privilégiées	-	-	-	88	-	(88)	-	-	-	-
Droits conservés	85	6	-	-	10	(34)	-	-	67	(13)
	236 \$	10 \$	- \$	822 \$	10 \$	(980) \$	89 \$	(16) \$	171 \$	(15) \$
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
Prêts	13 \$	4 \$	- \$	- \$	- \$	(8) \$	- \$	- \$	9 \$	1 \$
	13 \$	4 \$	- \$	- \$	- \$	(8) \$	- \$	- \$	9 \$	1 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE										
	2 \$	- \$	- \$	8 \$	- \$	(2) \$	- \$	- \$	8 \$	- \$
Autres titres de créance										
Obligations de sociétés et autres	57	1	(3)	-	-	(36)	-	-	19	(4)
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	1 446	27	(7)	111	-	(421)	59	-	1 215	37
Actions privilégiées	163	(1)	(21)	-	-	(5)	-	-	136	7
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	165	11	7	-	-	(2)	54	(7)	228	20
	1 833 \$	38 \$	(24) \$	119 \$	- \$	(466) \$	113 \$	(7) \$	1 606 \$	60 \$

	Total des pertes réalisées et latentes (profits réalisés et latents)			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2013	Variation des pertes latentes (profits latents) sur les instruments encore détenus ³
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2012	Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts détenus à des fins de transaction										
	1 100 \$	(24) \$	- \$	- \$	375 \$	(384) \$	336 \$	(7) \$	1 396 \$	46 \$
Dérivés⁴										
Dérivés de taux	97 \$	(32) \$	- \$	- \$	- \$	(7) \$	- \$	- \$	58 \$	(33) \$
Dérivés de change	(2)	(1)	-	-	-	3	(1)	-	(1)	1
Dérivés de crédit	(1)	1	-	-	-	-	-	-	-	2
Dérivés d'actions	320	143	-	(125)	180	(125)	(1)	-	392	141
Contrats de marchandises	(12)	7	-	-	-	2	-	-	(3)	(1)
	402 \$	118 \$	- \$	(125) \$	180 \$	(127) \$	(2) \$	- \$	446 \$	110 \$
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
	17 \$	14 \$	- \$	- \$	178 \$	(197) \$	- \$	- \$	12 \$	1 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert										
	21 \$	- \$	- \$	(47) \$	- \$	33 \$	- \$	- \$	7 \$	- \$

¹ Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé.

² Consistent en des ventes et des règlements.

³ Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

⁴ Composés au 31 octobre 2013 d'actifs dérivés de 982 millions de dollars (749 millions de dollars au 1^{er} novembre 2012) et de passifs dérivés de 1 428 millions de dollars (1 151 millions de dollars au 1^{er} novembre 2012), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2011	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)		Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2012	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus ³
		Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS										
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Fédéral	– \$	– \$	– \$	1 \$	– \$	– \$	– \$	(1) \$	– \$	– \$
Provinces	5	–	–	3	–	(10)	5	(3)	–	–
Autres titres de créance										
Émetteurs canadiens	30	4	–	29	–	(52)	29	(23)	17	2
Autres émetteurs	79	8	–	276	–	(272)	50	(84)	57	(4)
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	–	–	–	89	–	(12)	–	–	77	–
Prêts détenus à des fins de transaction	3	–	–	2	–	(8)	3	–	–	–
Droits conservés	52	17	–	28	9	(21)	–	–	85	10
	169 \$	29 \$	– \$	428 \$	9 \$	(375) \$	87 \$	(111) \$	236 \$	8 \$
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
Prêts	8 \$	14 \$	– \$	– \$	– \$	(9) \$	– \$	– \$	13 \$	5 \$
	8 \$	14 \$	– \$	– \$	– \$	(9) \$	– \$	– \$	13 \$	5 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE										
	– \$	– \$	– \$	2 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	2 \$	– \$
Autres titres de créance										
Obligations de sociétés et autres	24	1	1	14	–	(2)	45	(26)	57	1
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	1 524	(114)	(33)	66	–	(228)	–	–	1 443	(11)
Actions privilégiées	190	(21)	47	1	–	(54)	–	–	163	39
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	158	12	13	–	–	(9)	22	(31)	165	8
	1 896 \$	106 \$	28 \$	83 \$	– \$	(293) \$	67 \$	(57) \$	1 830 \$	37 \$
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts détenus à des fins de transaction										
	1 080 \$	16 \$	– \$	– \$	395 \$	(392) \$	1 \$	– \$	1 100 \$	26 \$
Dérivés⁴										
Dérivés de taux	81 \$	10 \$	– \$	5 \$	– \$	– \$	1 \$	– \$	97 \$	15 \$
Dérivés de change	(2)	–	–	–	–	–	–	–	(2)	–
Dérivés de crédit	10	(14)	–	–	–	3	(2)	2	(1)	(3)
Dérivés d'actions	343	(18)	–	(134)	187	(59)	1	–	320	(13)
Contrats de marchandises	1	(13)	–	–	–	(1)	–	1	(12)	(11)
	433 \$	(35) \$	– \$	(129) \$	187 \$	(57) \$	– \$	3 \$	402 \$	(12) \$
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
	27 \$	(65) \$	– \$	– \$	188 \$	(135) \$	2 \$	– \$	17 \$	(65) \$
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert										
	2 \$	– \$	– \$	(6) \$	– \$	37 \$	2 \$	(14) \$	21 \$	5 \$

¹ Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé.

² Consistent en des ventes et des règlements.

³ Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

⁴ Composés au 31 octobre 2012 d'actifs dérivés de 749 millions de dollars (685 millions de dollars au 1^{er} novembre 2011) et de passifs dérivés de 1 151 millions de dollars (1 118 millions de dollars au 1^{er} novembre 2011), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau présentés dans le tableau ci-dessus sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données non observables importantes.

En raison de la nature non observable des données utilisées pour évaluer les instruments financiers de niveau 3, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments. La juste valeur d'instruments financiers de niveau 3 peut être déterminée au moyen de diverses hypothèses raisonnables possibles. Pour déterminer les niveaux appropriés pour ces données non observables, les paramètres sont choisis de manière à tenir compte des indications actuelles du marché et du jugement de la direction.

Le tableau ci-après présente l'effet qu'aurait pu avoir l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus, aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012, et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur. Pour les dérivés de taux, la Banque a effectué une analyse de sensibilité sur la volatilité implicite non observable. Pour les dérivés de crédit, la sensibilité a été calculée sur les écarts de crédit non observables au moyen d'hypothèses tenant compte des écarts de crédit liés à la position de l'obligation sous-jacente. La sensibilité des dérivés d'actions est calculée en utilisant des hypothèses raisonnablement possibles pour analyser les effets d'une variation de 5 % des dividendes, d'une variation de 10 % de la corrélation, d'une variation de 10 % du prix de l'instrument de capitaux propres sous-jacent et d'une variation de (13) % à 33 % de la volatilité. La sensibilité des dépôts détenus à des fins de transaction est calculée en faisant varier les données non observables qui peuvent inclure la volatilité, les écarts de taux et la corrélation.

Analyse de sensibilité des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net	
	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction				
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	1 \$	1 \$	4 \$	4 \$
Actions privilégiées	–	–	–	–
Droits conservés	5	2	7	3
	6	3	11	7
Dérivés				
Dérivés de taux	–	–	2	2
Dérivés de change	–	–	–	–
Dérivés d'actions	30	35	36	47
	30	35	38	49
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement				
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1	1	–	–
Autres titres de créance				
Obligations de sociétés et autres	2	–	2	2
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	45	18	97	24
Actions privilégiées	7	7	8	8
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	4	4	4	4
	59	30	111	38
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts détenus à des fins de transaction				
	5	9	3	6
Dérivés				
Dérivés de taux	23	17	36	26
Dérivés d'actions	49	42	66	50
	72	59	102	76
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
	2	2	3	3
Total	174 \$	138 \$	268 \$	179 \$

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, à moins que la juste valeur de cet instrument ne soit attestée par comparaison avec d'autres transactions actuelles de marché observables portant sur le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ou sur la base d'une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables. Par conséquent, la différence entre la juste valeur, en utilisant d'autres transactions actuelles de marché observables ou une technique d'évaluation, et le prix de la transaction correspond à un profit latent ou une perte latente lors de sa comptabilisation initiale.

La différence entre le prix de transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation n'est passée en résultat que lorsque les données non observables utilisées par cette technique d'évaluation pour évaluer les instruments deviennent observables. Le tableau ci-après résume la différence totale non encore comptabilisée dans le résultat net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données de marché non observables au moment de la comptabilisation initiale.

(en millions de dollars canadiens)	2013	2012
Solde au début de l'exercice	48 \$	35 \$
Nouvelles transactions	32	34
Comptabilisés dans l'état du résultat consolidé au cours de l'exercice	(39)	(21)
Solde à la fin de l'exercice	41 \$	48 \$

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements détenus dans un portefeuille de négociation ou couverts sur le plan économique par des dérivés sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils répondent aux critères pertinents. La juste valeur des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était de 9 millions de dollars au 31 octobre 2013 (13 millions de dollars au 31 octobre 2012), ce qui représente le risque de crédit maximum rattaché à ces prêts.

Ces prêts sont gérés dans les limites de risque approuvées par le groupe de gestion du risque de la Banque et sont couverts au titre du risque de crédit au moyen de dérivés de crédit.

Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Certaines valeurs mobilières utilisées à l'appui des provisions d'assurance dans certaines filiales d'assurances de la Banque ont été désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance est évaluée au moyen d'un facteur d'actualisation fondé sur le rendement des actifs investis utilisés pour appuyer l'évaluation, les variations du facteur d'actualisation étant comptabilisées au compte de résultat consolidé. Étant donné que ces valeurs mobilières sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, le profit latent ou la perte latente sur les valeurs mobilières est comptabilisé à l'état du résultat consolidé dans la même période qu'une tranche de la perte ou du profit résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs d'assurance.

En outre, certaines valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques. Ces valeurs mobilières sont détenues dans le cadre de la stratégie globale de gestion du risque de taux d'intérêt de la Banque et ont été désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Passifs de titrisation à la juste valeur

Les passifs de titrisation à la juste valeur comprennent les passifs de titrisation classés comme détenus à des fins de transaction et les passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur d'un passif financier comprend le risque de crédit rattaché à ce passif financier. Les détenteurs des passifs de titrisation ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque, si bien que les variations du crédit de la Banque n'ont pas d'incidence sur le calcul de la juste valeur.

Le montant que la Banque serait contractuellement tenue de payer à l'échéance pour tous les passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était inférieur à la valeur comptable, de l'ordre de 123 millions de dollars au 31 octobre 2013 (de 445 millions de dollars au 31 octobre 2012).

Autres passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

La Banque prend certains engagements de prêt envers des clients dans le but d'accorder un prêt hypothécaire à taux fixe. Ces engagements sont couverts économiquement par des dérivés et d'autres instruments financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts. La désignation de ces engagements de prêt à la juste valeur par le biais du résultat net élimine une non-concordance comptable qui serait possible. Étant donné la nature à court terme de ces engagements de prêt, les variations du crédit de la Banque n'ont pas une incidence significative sur le calcul de la juste valeur.

Profit (perte) découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, le profit (la perte) représentant la variation nette de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était de (129) millions de dollars ((5) millions de dollars en 2012).

NOTE 6 : VALEURS MOBILIÈRES

RECLASSEMENT DE CERTAINS TITRES DE CRÉANCE DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION DANS LA CATÉGORIE DISPONIBLES À LA VENTE

En 2008, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit. Ces titres de créance avaient été comptabilisés initialement à titre de valeurs mobilières détenues à des fins de transaction évaluées à la juste valeur, et toutes les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession étaient comptabilisés dans les produits de négociation. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement ces titres de créance, elle a reclassé, en date du 1^{er} août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente.

La juste valeur des titres de créance reclassés était de 905 millions de dollars au 31 octobre 2013 (1 264 millions de dollars au 31 octobre 2012). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, des produits d'intérêts nets de 62 millions de dollars après impôt (90 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2012) ont été comptabilisés à l'égard des titres de créance reclassés. La diminution de 25 millions de dollars après impôt de la juste valeur de ces titres pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (augmentation de 26 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2012) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres de créance aurait été incluse dans les produits de négociation, ce qui aurait entraîné une diminution du résultat net de 25 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (augmentation de 26 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2012). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, des titres de créance reclassés d'une juste valeur de 420 millions de dollars (789 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2012) ont été vendus ou sont venus à échéance, et un montant de 28 millions de dollars après impôt (23 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2012) a été comptabilisé dans les profits nets sur valeurs mobilières au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013.

RECLASSEMENT DE CERTAINES VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE DANS LA CATÉGORIE DÉTENUES JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

a) Le 1^{er} mars 2013, la Banque a reclassé certains titres de créance disponibles à la vente totalisant 11,1 milliards de dollars dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Dans le cas de ces titres de créance, la stratégie de la Banque consiste à toucher le rendement jusqu'à l'échéance afin de permettre une gestion prudente des fonds propres selon Bâle III. Ces titres de créance étaient auparavant comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Le reclassement est une transaction non monétaire qui est exclue de l'état des flux de trésorerie consolidé.

La juste valeur et la valeur comptable des titres de créance reclassés étaient respectivement de 9,4 milliards de dollars et de 9,4 milliards de dollars au 31 octobre 2013. La diminution de la juste valeur de ces titres comptabilisée dans les autres éléments du résultat global du 1^{er} novembre 2012 au 28 février 2013 a été de 20 millions de dollars (augmentation de la juste valeur de 106 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2012). À la date du reclassement, le taux d'intérêt effectif moyen pondéré de ces titres de créance était de 1,8 % et les flux de trésorerie recouvrables attendus, sur une base non actualisée, de ces titres atteignaient 11,3 milliards de dollars. Depuis la date du reclassement, le profit net latent comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est amorti progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle des titres de créance reclassés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres comptabilisée dans les autres éléments du résultat global aurait été une diminution de 81 millions de dollars pour la période du 1^{er} mars 2013 au 31 octobre 2013. Après le reclassement, les montants dans le résultat net provenant de ces titres de créance sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)	<i>Période du</i> 1^{er} mars 2013 au 31 octobre 2013
Produits d'intérêts nets ¹	119 \$
Résultat net avant impôt sur le résultat	119
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	30
Résultat net	89 \$

¹ Comprennent l'amortissement des profits nets latents associés à ces valeurs mobilières reclassées détenues jusqu'à leur échéance et inclus dans les autres éléments du résultat global à la date du reclassement.

b) Le 23 septembre 2013, la Banque a reclassé certains titres de créance disponibles à la vente d'un montant de 9,9 milliards de dollars dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Dans le cas de ces titres de créance, la stratégie de la Banque consiste à toucher le rendement jusqu'à l'échéance afin de permettre une gestion prudente des fonds propres selon Bâle III. Ces titres de créance étaient auparavant comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Le reclassement est une transaction non monétaire qui est exclue de l'état des flux de trésorerie consolidé.

La juste valeur et la valeur comptable des titres de créance reclassés étaient respectivement de 10,0 milliards de dollars et 9,9 milliards de dollars au 31 octobre 2013. La diminution de la juste valeur de ces titres comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, du 1^{er} novembre 2012 au 22 septembre 2012, a été de 158 millions de dollars après impôt (augmentation de la juste valeur de 59 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2012). À la date du reclassement, le taux d'intérêt effectif moyen pondéré de ces titres de créance était de 1,9 % et les flux de trésorerie recouvrables attendus, sur une base non actualisée, de ces titres atteignaient 10,7 milliards de dollars. Depuis la date du reclassement, le profit net latent comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est amorti progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle des titres de créance reclassés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres comptabilisée dans les autres éléments du résultat global aurait été une augmentation de 37 millions de dollars pour la période du 23 septembre 2013 au 31 octobre 2013. Après le reclassement, les montants dans le résultat net provenant de ces titres de créance sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)	<i>Période du</i> 23 septembre 2013 au 31 octobre 2013
Produits d'intérêts nets ¹	19 \$
Résultat net avant impôt sur le résultat	19
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	7
Résultat net	12 \$

¹ Comprennent l'amortissement des profits latents nets associés à ces valeurs mobilières reclassées détenues jusqu'à leur échéance et inclus dans les autres éléments du résultat global à la date du reclassement.

Les durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des valeurs détenues par la Banque sont comme suit :

Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

							31 octobre 2013	Aux 31 octobre 2012
	Durée restante jusqu'à l'échéance ¹						Total	Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction²								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	4 664 \$	2 711 \$	2 072 \$	2 071 \$	1 694 \$	– \$	13 212 \$	15 205 \$
Provinces	1 707	477	549	723	1 063	–	4 519	3 731
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	2 242	5 432	1 666	1 330	685	–	11 355	10 821
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1 803	501	175	192	14	–	2 685	3 510
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Résidentiel	239	709	62	12	–	–	1 022	1 296
Commercial	3	41	5	19	–	–	68	–
	10 658	9 871	4 529	4 347	3 456	–	32 861	34 563
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	598	861	430	759	300	–	2 948	2 240
Autres émetteurs	3 122	1 777	1 158	436	187	–	6 680	5 647
	3 720	2 638	1 588	1 195	487	–	9 628	7 887
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	45 687	45 687	37 667
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	64	64	24
	–	–	–	–	–	45 751	45 751	37 691
Droits conservés	4	14	6	18	25	–	67	85
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	14 382 \$	12 523 \$	6 123 \$	5 560 \$	3 968 \$	45 751 \$	88 307 \$	80 226 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	5 041 \$	206 \$	2 979 \$	1 043 \$	60 \$	– \$	9 329 \$	10 855 \$
Provinces	175	540	1 417	448	8	–	2 588	2 503
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	177	1 769	2 117	5 545	5 568	–	15 176	29 655
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	5 568	1 933	371	122	–	–	7 994	17 210
Titres adossés à des créances hypothécaires	22	922	1 866	–	–	–	2 810	1 142
	10 983	5 370	8 750	7 158	5 636	–	37 897	61 365
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	1 813	3 229	4 776	10 464	9 038	–	29 320	25 045
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	–	–	–	963	–	963	961
Obligations de sociétés et autres	2 161	3 819	2 127	394	152	–	8 653	7 858
	3 974	7 048	6 903	10 858	10 153	–	38 936	33 864
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	1 640	1 640	1 851
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	166	166	232
	–	–	–	–	–	1 806	1 806	2 083
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	118	353	174	171	57	32	905	1 264
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	15 075 \$	12 771 \$	15 827 \$	18 187 \$	15 846 \$	1 838 \$	79 544 \$	98 576 \$
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens	259 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	259 \$	– \$
Fédéral								
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	–	1 334	7 447	3 770	–	12 551	–
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1 914	7 002	4 093	71	–	–	13 080	–
	2 173	7 002	5 427	7 518	3 770	–	25 890	–
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	141	1 098	–	–	1 239	–
Autres émetteurs	773	749	1 310	–	–	–	2 832	–
	773	749	1 451	1 098	–	–	4 071	–
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	2 946	7 751	6 878	8 616	3 770	–	29 961	–
Total des valeurs mobilières	32 403 \$	33 045 \$	28 828 \$	32 363 \$	23 584 \$	47 589 \$	197 812 \$	178 802 \$

¹ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

² Comprennent des titres désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Profits latents et pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente et des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les tableaux suivants présentent un sommaire des profits latents et des pertes latentes aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012.

Profits latents (pertes latentes) au titre des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013				31 octobre 2012			
	Coût/ coût amorti ¹	Profits bruts latents	(Pertes) brutes latentes	Juste valeur	Coût/ coût amorti ¹	Profits bruts latents	(Pertes) brutes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	9 301 \$	32 \$	(4) \$	9 329 \$	10 818 \$	38 \$	(1) \$	10 855 \$
Provinces	2 569	21	(2)	2 588	2 485	18	–	2 503
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	14 971	269	(64)	15 176	28 821	865	(31)	29 655
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	7 978	23	(7)	7 994	16 856	360	(6)	17 210
Titres adossés à des créances hypothécaires	2 791	22	(3)	2 810	1 134	8	–	1 142
	37 610	367	(80)	37 897	60 114	1 289	(38)	61 365
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	29 252	136	(68)	29 320	24 868	222	(45)	25 045
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	948	15	–	963	939	22	–	961
Obligations de sociétés et autres	8 471	206	(24)	8 653	7 587	294	(23)	7 858
	38 671	357	(92)	38 936	33 394	538	(68)	33 864
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	1 560	108	(28)	1 640	1 749	117	(15)	1 851
Actions privilégiées	152	15	(1)	166	194	38	–	232
	1 712	123	(29)	1 806	1 943	155	(15)	2 083
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction ²	835	86	(16)	905	1 165	130	(31)	1 264
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	78 828 \$	933 \$	(217) \$	79 544 \$	96 616 \$	2 112 \$	(152) \$	98 576 \$
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	259 \$	– \$	– \$	259 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	12 551	44	(82)	12 513	–	–	–	–
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	13 080	29	(6)	13 103	–	–	–	–
	25 890	73	(88)	25 875	–	–	–	–
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	1 239	8	–	1 247	–	–	–	–
Autres émetteurs	2 832	9	(13)	2 828	–	–	–	–
	4 071	17	(13)	4 075	–	–	–	–
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	29 961	90	(101)	29 950	–	–	–	–
Total des valeurs mobilières	108 789 \$	1 023 \$	(318) \$	109 494 \$	96 616 \$	2 112 \$	(152) \$	98 576 \$

¹ Comprend la conversion des soldes au coût amorti au taux de change au comptant à la fin de la période.

² Au 31 octobre 2013, incluait la juste valeur des obligations de sociétés et autres de 905 millions de dollars (1 264 millions de dollars au 31 octobre 2012).

Dans le tableau ci-dessous, les pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente sont classées dans la catégorie «12 mois ou plus» si, pour chacun des douze mois consécutifs précédant les 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012, la juste valeur des valeurs mobilières était inférieure au coût amorti. Dans le cas contraire, elles ont été classées dans la catégorie «Moins de 12 mois».

Pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>					
	31 octobre 2013					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes
Valeurs mobilières disponibles à la vente						
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement						
Obligations des gouvernements canadiens						
Fédéral	-	-	1 552	4	1 552	4
Provinces	-	-	325	2	325	2
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	2 978	50	706	14	3 684	64
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1 332	6	602	1	1 934	7
Titres adossés à des créances hypothécaires						
Résidentiel	875	3	-	-	875	3
	5 185	59	3 185	21	8 370	80
Autres titres de créance						
Titres adossés à des créances mobilières	8 465	44	648	24	9 113	68
Obligations de sociétés et autres	1 363	11	605	13	1 968	24
	9 828	55	1 253	37	11 081	92
Titres de capitaux propres						
Actions ordinaires	59	14	22	14	81	28
Actions privilégiées	115	1	-	-	115	1
	174	15	22	14	196	29
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	-	-	85	16	85	16
Total	15 187	129	4 545	88	19 732	217

31 octobre 2012

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement

Obligations du gouvernement canadien – fédéral	4 027	1	-	-	4 027	1
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	2 656	17	869	14	3 525	31
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	2 849	6	-	-	2 849	6
	9 532	24	869	14	10 401	38
Autres titres de créance						
Titres adossés à des créances mobilières	295	10	2 201	35	2 496	45
Obligations de sociétés et autres	421	15	395	8	816	23
	716	25	2 596	43	3 312	68
Titres de capitaux propres						
Actions ordinaires	18	13	40	2	58	15
Actions privilégiées	-	-	-	-	-	-
	18	13	40	2	58	15
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	-	-	179	31	179	31
Total	10 266	62	3 684	90	13 950	152

Profits nets (pertes nettes) au titre des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>		
	2013	2012	2011
Profits réalisés nets (pertes réalisées nettes)			
Valeurs mobilières disponibles à la vente	312	423	416
Pertes de valeur			
Valeurs mobilières disponibles à la vente ¹	(8)	(50)	(23)
Total	304	373	393

¹Aucune perte de valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (néant en 2012) n'est liée aux titres de créance du portefeuille reclassé comme décrit à la rubrique présentée précédemment intitulée «Reclassement de certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente» dans la présente note.

NOTE 7 : PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le tableau ci-après présente les prêts, les prêts douteux et la provision pour pertes sur prêts de la Banque.

Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts

(en millions de dollars canadiens)

	Aux									
	31 octobre 2013									
	Prêts bruts					Provision pour pertes sur prêts ¹				
	Ni en souffrance ni douteux	En souffrance mais non douteux	Douteux	Total	Relatives à des contreparties particulières	Prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	Pertes sur créances subies mais non encore décelées	Provision totale pour pertes sur prêts	Prêts nets	
Prêts hypothécaires résidentiels ^{2,3,4}	182 169 \$	2 459 \$	706 \$	185 334 \$	– \$	22 \$	65 \$	87 \$	185 247 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ⁵	112 528	5 648	737	118 913	–	118	541	659	118 254	
Cartes de crédit	20 620	1 299	269	22 188	–	128	714	842	21 346	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ^{2,3,4}	112 779	1 354	980	115 113	151	30	698	879	114 234	
	428 096 \$	10 760 \$	2 692 \$	441 548 \$	151 \$	298 \$	2 018 \$	2 467 \$	439 081 \$	
Titres de créance classés comme prêts				3 744	173	–	98	271	3 473	
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				2 485	24	93	–	117	2 368	
Total				447 777 \$	348 \$	391 \$	2 116 \$	2 855 \$	444 922 \$	
	31 octobre 2012									
Prêts hypothécaires résidentiels ^{2,3,4}	168 575 \$	2 355 \$	679 \$	171 609 \$	– \$	27 \$	50 \$	77 \$	171 532 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ⁵	111 063	5 645	673	117 381	–	118	430	548	116 833	
Cartes de crédit	14 230	922	181	15 333	–	83	605	688	14 645	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ^{2,3,4}	95 893	1 530	985	98 408	168	22	703	893	97 515	
	389 761 \$	10 452 \$	2 518 \$	402 731 \$	168 \$	250 \$	1 788 \$	2 206 \$	400 525 \$	
Titres de créance classés comme prêts				4 994	185	–	155	340	4 654	
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				3 767	31	67	–	98	3 669	
Total				411 492 \$	384 \$	317 \$	1 943 \$	2 644 \$	408 848 \$	

¹ Compte non tenu de la provision pour les positions hors bilan.

² Excluent les prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 10 219 millions de dollars au 31 octobre 2013 (8 271 millions de dollars au 31 octobre 2012) et d'un coût amorti de 9 891 millions de dollars au 31 octobre 2013 (7 918 millions de dollars au 31 octobre 2012), ainsi que les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 9 millions de dollars au 31 octobre 2013 (13 millions de dollars au 31 octobre 2012). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

³ Comprennent les prêts hypothécaires assurés de 129 805 millions de dollars au 31 octobre 2013 (126 951 millions de dollars au 31 octobre 2012).

⁴ Au 31 octobre 2013, aucune provision pour pertes sur prêts n'avait été établie pour des prêts douteux d'un montant de 497 millions de dollars (456 millions de dollars au 31 octobre 2012), étant donné que ces prêts sont assurés ou que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.

⁵ Comprennent les prêts immobiliers aux particuliers assurés par le gouvernement canadien de 26 725 millions de dollars au 31 octobre 2013 (30 241 millions de dollars au 31 octobre 2012).

Les biens saisis sont des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers qui sont gérés aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. Pour établir la valeur comptable des biens saisis, la Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers. Les biens saisis disponibles à la vente s'élevaient à 233 millions de dollars au 31 octobre 2013 (254 millions de dollars au 31 octobre 2012) et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

Le tableau ci-après présente des informations sur les prêts douteux de la Banque.

Prêts douteux¹

(en millions de dollars canadiens)

	Aux			
	31 octobre 2013			
	Solde de capital impayé ²	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances	Moyenne des prêts douteux bruts
Prêts hypothécaires résidentiels	759 \$	706 \$	22 \$	697 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	834	737	118	709
Cartes de crédit	269	269	128	228
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 179	980	181	968
Total	3 041 \$	2 692 \$	449 \$	2 602 \$
	31 octobre 2012			
Prêts hypothécaires résidentiels	722 \$	679 \$	27 \$	722 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	744	673	118	457
Cartes de crédit	181	181	83	157
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 639	985	190	1 092
Total	3 286 \$	2 518 \$	418 \$	2 428 \$

¹ Compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts.

² Représente le solde exigible aux termes du contrat.

La variation de la provision pour pertes sur créances de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012 est présentée dans les tableaux ci-après.

Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)

	1 ^{er} novembre 2012	Provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvre- ments	Cessions	Écart de conversion et autres ajustements	Solde au 31 octobre 2013
Provision relative à des contreparties particulières							
Entreprises et gouvernements	170	\$ 159	\$ (208)	\$ 41	\$ –	\$ (11)	\$ 151
Titres de créance classés comme prêts	185	13	(11)	–	(22)	8	173
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	355	172	(219)	41	(22)	(3)	324
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1, 2}	31	13	(14)	5	–	(11)	24
Total de la provision relative à des contreparties particulières	386	185	(233)	46	(22)	(14)	348
Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs							
Prêts hypothécaires résidentiels	27	27	(53)	20	–	1	22
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	118	638	(822)	182	–	2	118
Cartes de crédit	83	536	(599)	106	–	2	128
Entreprises et gouvernements	22	59	(87)	36	–	–	30
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	250	1 260	(1 561)	344	–	5	298
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1, 2}	67	36	(24)	4	–	10	93
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	317	1 296	(1 585)	348	–	15	391
Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées							
Prêts hypothécaires résidentiels	50	14	–	–	–	1	65
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	452	106	–	–	–	7	565
Cartes de crédit	671	91	–	–	–	5	767
Entreprises et gouvernements	824	(16)	–	–	–	25	833
Titres de créance classés comme prêts	155	(45)	–	–	(19)	7	98
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	2 152	150	–	–	(19)	45	2 328
Provision pour pertes sur créances							
Prêts hypothécaires résidentiels	77	41	(53)	20	–	2	87
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	570	744	(822)	182	–	9	683
Cartes de crédit	754	627	(599)	106	–	7	895
Entreprises et gouvernements	1 016	202	(295)	77	–	14	1 014
Titres de créance classés comme prêts	340	(32)	(11)	–	(41)	15	271
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	2 757	1 582	(1 780)	385	(41)	47	2 950
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1, 2}	98	49	(38)	9	–	(1)	117
Total de la provision pour pertes sur créances	2 855	1 631	(1 818)	394	(41)	46	3 067
Moins : Provision pour les positions hors bilan ³	211	(2)	–	–	–	3	212
Provision pour pertes sur prêts	2 644	\$ 1 633	(1 818)	\$ 394	(41)	\$ 43	\$ 2 855

¹ Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.

³ La provision pour pertes sur créances pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les provisions au bilan consolidé.

Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)

	Solde au 1 ^{er} novembre 2011	Provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvre- ments	Cessions	Écart de conversion et autres ajustements	Solde au 31 octobre 2012
Provision relative à des contreparties particulières							
Entreprises et gouvernements	188 \$	337 \$	(377) \$	46 \$	– \$	(24) \$	170 \$
Titres de créance classés comme prêts	179	6	–	–	–	–	185
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	367	343	(377)	46	–	(24)	355
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	30	58	(60)	–	–	3	31
Total de la provision relative à des contreparties particulières	397	401	(437)	46	–	(21)	386
Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs							
Prêts hypothécaires résidentiels	32	32	(60)	19	–	4	27
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	114	665	(794)	134	–	(1)	118
Cartes de crédit	64	353	(385)	51	–	–	83
Entreprises et gouvernements	34	68	(116)	36	–	–	22
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	244	1 118	(1 355)	240	–	3	250
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	30	56	(52)	1	–	32	67
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	274	1 174	(1 407)	241	–	35	317
Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées							
Prêts hypothécaires résidentiels	30	23	–	–	–	(3)	50
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	405	48	–	–	–	(1)	452
Cartes de crédit	312	359	–	–	–	–	671
Entreprises et gouvernements	1 030	(216)	–	–	–	10	824
Titres de créance classés comme prêts	149	6	–	–	–	–	155
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	1 926	220	–	–	–	6	2 152
Provision pour pertes sur créances							
Prêts hypothécaires résidentiels	62	55	(60)	19	–	1	77
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	519	713	(794)	134	–	(2)	570
Cartes de crédit	376	712	(385)	51	–	–	754
Entreprises et gouvernements	1 252	189	(493)	82	–	(14)	1 016
Titres de créance classés comme prêts	328	12	–	–	–	–	340
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	2 537	1 681	(1 732)	286	–	(15)	2 757
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	60	114	(112)	1	–	35	98
Total de la provision pour pertes sur créances	2 597	1 795	(1 844)	287	–	20	2 855
Moins : Provision pour les positions hors bilan ³	283	(74)	–	–	–	2	211
Provision pour pertes sur prêts	2 314 \$	1 869 \$	(1 844) \$	287 \$	– \$	18 \$	2 644 \$

¹ Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.³ La provision pour pertes sur créances pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les provisions au bilan consolidé.

PRÊTS EN SOUFFRANCE, MAIS NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat, y compris le délai de grâce, le cas échéant. Le délai de grâce représente le délai additionnel accordé après l'échéance prévue au contrat au cours duquel un emprunteur peut faire un paiement sans que le prêt soit classé comme en souffrance. Le délai de grâce varie en fonction du type de produit et de l'emprunteur.

Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance aux termes d'un contrat, mais qui n'étaient pas douteux aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012. Le secteur Services de détail aux États-Unis peut accorder jusqu'à 15 jours de grâce. Au 31 octobre 2013, 2,0 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars au 31 octobre 2012) de prêts du secteur Services de détail aux États-Unis étaient en souffrance depuis 15 jours ou moins, lesquels sont inclus dans la catégorie de 1 jour à 30 jours dans le tableau ci-après.

Prêts en souffrance, mais non douteux¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>			
	31 octobre 2013			
	De 1 jour à 30 jours	De 31 jours à 60 jours	De 61 jours à 89 jours	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	1 560	\$ 785	\$ 114	\$ 2 459
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	4 770	695	183	5 648
Cartes de crédit	956	216	127	1 299
Entreprises et gouvernements	974	325	55	1 354
Total	8 260	\$ 2 021	\$ 479	\$ 10 760
	31 octobre 2012			
Prêts hypothécaires résidentiels	1 370	\$ 821	\$ 164	\$ 2 355
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	4 752	705	188	5 645
Cartes de crédit	695	144	83	922
Entreprises et gouvernements	1 186	289	55	1 530
Total	8 003	\$ 1 959	\$ 490	\$ 10 452

¹ Excluent tous les prêts acquis ayant subi une perte de valeur et les titres de créance classés comme prêts.

Actifs affectés en garantie

Au 31 octobre 2013, la juste valeur des actifs financiers détenus en garantie de prêts qui étaient en souffrance, mais non douteux s'établissait à 172 millions de dollars (167 millions de dollars au 31 octobre 2012). En outre, la Banque détient des actifs non financiers affectés en garantie à titre de sûretés pour les prêts. La juste valeur des actifs non financiers affectés en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers détenus en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. La direction prend en compte la nature de la sûreté, le rang de la créance et la structure du prêt pour estimer la valeur de la sûreté. Ces flux de trésorerie estimés sont passés en revue au moins une fois l'an ou plus souvent si de nouveaux renseignements indiquent un changement dans l'échéancier ou le montant à recevoir.

Titres de créance douteux bruts classés comme prêts

Au 31 octobre 2013, les prêts douteux ne tenaient pas compte des titres de créance douteux bruts classés comme prêts totalisant 1,2 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2012). Après toute comptabilisation de dépréciation, les produits d'intérêts continuent d'être comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur créances.

PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur se composent de prêts commerciaux, de prêts de détail et de prêts assurés par la FDIC, découlant des acquisitions de South Financial, facilitées par la FDIC, de Services financiers Chrysler et des acquisitions des portefeuilles de cartes de crédit de MBNA Canada (MBNA) et de Target Corporation (Target), dont les soldes de capital non remboursé en cours respectifs étaient de 6,3 milliards de dollars, 2,1 milliards de dollars, 874 millions de dollars, 334 millions de dollars et 143 millions de dollars, et les justes valeurs respectives, de 5,6 milliards de dollars, 1,9 milliard de dollars, 794 millions de dollars, 136 millions de dollars et 85 millions de dollars aux dates d'acquisition.

Prêts acquis ayant subi une perte de valeur

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013	Aux 31 octobre 2012
Acquisitions facilitées par la FDIC		
Solde de capital non remboursé ¹	836 \$	1 070 \$
Ajustements de la juste valeur liés au crédit ²	(27)	(42)
Primes (escomptes) lié(e)s au taux d'intérêt ou autres facteurs	(22)	(26)
Valeur comptable	787	1 002
Provision relative à des contreparties particulières ³	(5)	(5)
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ³	(55)	(54)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – Acquisitions facilitées par la FDIC ⁴	727	943
South Financial		
Solde de capital non remboursé ¹	1 700	2 719
Ajustements de la juste valeur liés au crédit ²	(33)	(89)
Primes (escomptes) lié(e)s au taux d'intérêt ou autres facteurs	(48)	(111)
Valeur comptable	1 619	2 519
Provision relative à des contreparties particulières ³	(19)	(26)
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ³	(38)	(12)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – South Financial	1 562	2 481
Autres⁵		
Solde de capital non remboursé ¹	105	283
Ajustements de la juste valeur liés au crédit ²	(26)	(39)
Primes (escomptes) lié(e)s au taux d'intérêt ou autres facteurs	–	2
Valeur comptable	79	246
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ³	–	(1)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – Autres	79	245
Total de la valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – Prêts acquis ayant subi une perte de valeur	2 368 \$	3 669 \$

¹ Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.

² Les ajustements de la juste valeur liés au crédit incluent les pertes sur créances subies à l'acquisition et ne sont pas désactualisés dans les produits d'intérêts.

³ Dans le cadre de l'évaluation des prêts acquis ayant subi une perte de valeur effectuée par la Banque, la direction a conclu qu'il est probable que des pertes sur créances de capital estimées plus élevées que prévu entraînent une diminution des flux de trésorerie attendus après l'acquisition. Par conséquent, des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ont été comptabilisées.

⁴ La valeur comptable n'inclut pas l'incidence de l'accord de partage des pertes conclu avec la FDIC.

⁵ Comprennent Services financiers Chrysler, MBNA et Target.

PRÊTS ASSURÉS PAR LA FDIC

Au 31 octobre 2013, le solde des prêts assurés par la FDIC s'établissait à 787 millions de dollars (1 002 millions de dollars au 31 octobre 2012) et était comptabilisé dans les prêts au bilan consolidé. Au 31 octobre 2013, le solde des actifs compensatoires s'établissait à 81 millions de dollars (90 millions de dollars au 31 octobre 2012) et était comptabilisé dans les autres actifs au bilan consolidé.

NOTE 8 : TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

TITRISATIONS DE PRÊTS

La Banque titrise des prêts par l'intermédiaire d'entités ad hoc canadiennes ou de tiers autres que des entités ad hoc. La plupart des titrisations de prêts ne sont pas admissibles à la décomptabilisation étant donné que, dans certains cas, la Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit liés aux actifs financiers titrisés, n'ayant pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs titrisés. Lorsqu'un prêt n'est pas admissible à la décomptabilisation, celui-ci n'est pas sorti du bilan, les droits conservés ne sont pas comptabilisés et un passif de titrisation est inscrit au titre du produit en espèces reçu. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels assurés aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par l'entremise du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* sont vendus à la Fiducie canadienne pour l'habitation aux termes du Programme d'obligations hypothécaires du Canada et à des investisseurs tiers. La titrisation de ces prêts hypothécaires n'est pas admissible à la décomptabilisation, la Banque demeurant exposée à la quasi-totalité des risques des prêts hypothécaires.

La Banque titrise des prêts hypothécaires créés ou acquis aux États-Unis par l'entremise d'organismes gouvernementaux des États-Unis. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation du bilan de la Banque. Dans le cadre de la titrisation, la Banque conserve le droit de gérer les prêts hypothécaires transférés. Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par la titrisation sont habituellement vendus à des investisseurs tiers.

La Banque titrise aussi des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités ad hoc ou de tiers autres que des entités ad hoc. Par suite de ces titrisations, les actifs financiers peuvent être décomptabilisés en totalité ou en partie selon les ententes individuelles portant sur chacune des transactions.

En outre, la Banque transfère des actifs financiers à certaines entités ad hoc consolidées. Pour plus d'informations, se reporter à la note 9.

Le tableau suivant résume les types d'actifs titrisés qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation et les passifs de titrisation connexes.

Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation dans le cadre des programmes de titrisation de la Banque

(en millions de dollars canadiens)	<i>Aux</i>			
	31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Nature de l'opération				
Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels	39 227 \$	38 936 \$	44 305 \$	43 746 \$
Titrisation de prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	-	-	361	361
Titrisation de prêts aux entreprises et aux gouvernements	21	21	33	32
Autres actifs financiers transférés dans le cadre de la titrisation ¹	6 911	6 832	4 961	4 960
Total	46 159 \$	45 789 \$	49 660 \$	49 099 \$
Passifs connexes²	(47 370) \$	(47 104) \$	(50 666) \$	(50 548) \$

¹ Comprennent des titres adossés à des actifs, du papier commercial adossé à des actifs, de la trésorerie, des contrats de rachat et des obligations du gouvernement du Canada qui sont utilisés pour répondre aux exigences de financement des structures de titrisation de la Banque après la titrisation initiale de prêts hypothécaires.

² Comprennent des passifs de titrisation comptabilisés au coût amorti de 25 144 millions de dollars au 31 octobre 2013 (25 224 millions de dollars au 31 octobre 2012) et des passifs de titrisation comptabilisés à la juste valeur de 21 960 millions de dollars au 31 octobre 2013 (25 324 millions de dollars au 31 octobre 2012).

Le tableau suivant présente les prêts hypothécaires résidentiels assujettis à la comptabilisation selon l'approche de l'implication continue.

Prêts hypothécaires résidentiels titrisés assujettis à la comptabilisation selon l'approche de l'implication continue

(en millions de dollars canadiens)	<i>Aux</i>			
	31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Actifs titrisés initiaux	458 \$	450 \$	892 \$	876 \$
Actifs qui continuent d'être comptabilisés	458	450	892	876
Passifs connexes	(453)	(448)	(968)	(966)

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

La Banque conclut certaines transactions dans le cadre desquelles elle transfère des actifs financiers déjà comptabilisés, comme des titres de créance et de participation, mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs. Ces actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés, et les transferts sont inscrits comme des transactions de financement. Dans le cadre des transactions de cette nature, dont les plus fréquentes sont les mises en pension et les prêts de valeurs mobilières, la Banque conserve la quasi-totalité des risques de crédit, de prix, de taux d'intérêt et de change de même que des avantages inhérents aux actifs.

Le tableau suivant résume la valeur comptable des actifs financiers et les opérations connexes qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation ainsi que les passifs financiers connexes.

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

(en millions de dollars canadiens)	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Valeur comptable des actifs		
<i>Nature de la transaction :</i>		
Mises en pension	16 658 \$	16 884 \$
Prêts de valeurs mobilières	12 827	13 047
Total	29 485 \$	29 931 \$
Valeur comptable des passifs connexes¹	16 775 \$	17 062 \$

¹ Tous les passifs connexes découlent des mises en pension.

Actifs financiers transférés décomptabilisés en totalité dans lesquels la Banque a une implication continue

Il peut aussi y avoir implication continue si la Banque conserve des droits ou des obligations contractuels par suite du transfert des actifs financiers. Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque sont décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait d'un droit conservé. Au 31 octobre 2013, la juste valeur des droits conservés s'établissait à 52 millions de dollars (53 millions de dollars au 31 octobre 2012). Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, ces prêts étant tous assurés par un gouvernement. Un profit ou une perte à la vente de prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence de la comptabilité de couverture sur les actifs vendus, le cas échéant. Le profit ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet du transfert, réparti entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date du transfert. Le profit à la vente des prêts pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 s'est élevé à 2 millions de dollars (1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2012). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, les produits de négociation sur les droits conservés se sont établis à 2 millions de dollars (2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2012).

Certains portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis créés par la Banque sont vendus et décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité ces prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis, elle continue à s'impliquer dans la gestion de ces prêts. Au 31 octobre 2013, la valeur comptable de ces droits de gestion s'établissait à 17 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 octobre 2012), et leur juste valeur, à 22 millions de dollars (4 millions de dollars au 31 octobre 2012). Un profit ou une perte à la vente de prêts est immédiatement comptabilisé dans les autres produits. Le profit à la vente des prêts pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 s'est élevé à 41 millions de dollars (1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2012).

TRANSFERT DE TITRES DE CRÉANCE CLASSÉS COMME PRÊTS

La Banque a vendu des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes d'un montant de 539 millions de dollars, sans implication continue, ce qui a donné lieu à un profit à la vente de 108 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013. Le profit a été comptabilisé dans les autres produits dans l'état du résultat consolidé.

NOTE 9 : ENTITÉS STRUCTURÉES

ENTITÉS AD HOC IMPORTANTES CONSOLIDÉES

Les entités structurées, notamment les entités ad hoc, sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Les entités structurées comme les entités ad hoc peuvent prendre la forme d'une société commerciale, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Elles sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux opérations de l'entité. Généralement, les entités structurées sont contrôlées autrement que par la détention directe par la Banque de plus de la moitié des droits de vote de ces entités. Par conséquent, les entités structurées sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité ad hoc indique que la Banque contrôle l'entité structurée. Les participations de la Banque dans des entités structurées consolidées, y compris les entités ad hoc, sont analysées comme suit :

Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers

La Banque titrise des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'entremise d'entités ad hoc afin d'améliorer sa situation de trésorerie, de diversifier ses sources de financement et d'optimiser la gestion de son bilan. Lorsque les entités ad hoc sont créées principalement au profit de la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc, ces entités doivent être consolidées. Des restrictions prévues dans les conventions pertinentes empêchent la Banque d'accéder aux actifs des entités ad hoc.

Prêts sur cartes de crédit

La Banque titrise des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité ad hoc. La Banque a fait l'acquisition de la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada le 1^{er} décembre 2011. Par conséquent, elle a consolidé l'entité ad hoc puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité ad hoc. Des restrictions prévues dans les conventions pertinentes empêchent la Banque d'accéder aux actifs de l'entité ad hoc.

Autres entités ad hoc consolidées importantes

La Banque consolide deux autres entités ad hoc puisqu'elles ont été créées principalement au bénéfice de la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc. Une des entités ad hoc est financée par la Banque et achète des tranches d'actifs titrisés et des portefeuilles de prêts titrisés de premier rang à des clients existants de la Banque. De plus, au 31 octobre 2013, la Banque s'était engagée à fournir un financement supplémentaire de 53 millions de dollars à l'entité ad hoc.

L'autre entité ad hoc a été formée afin de garantir les remboursements de capital et les paiements d'intérêts relativement aux obligations sécurisées émises par la Banque. La Banque a vendu des actifs à l'entité ad hoc et lui a consenti un prêt afin de faciliter l'acquisition des actifs. Des restrictions prévues dans les conventions pertinentes empêchent la Banque d'accéder aux actifs des entités ad hoc.

Le tableau ci-après présente des informations sur les participations de la Banque dans des entités ad hoc consolidées importantes.

Entités ad hoc consolidées importantes

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>					
	31 octobre 2013					
	Prêts aux particuliers		Prêts sur cartes de crédit		Autres	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Actifs classés comme prêts ^{1, 2}	6 141 \$	6 141 \$	649 \$	649 \$	11 588 \$	11 603 \$
Passifs connexes	6 142	6 141	656	649	10 621	10 443
Risque maximal de perte		6 141 \$		649 \$		11 007 \$
31 octobre 2012						
Actifs classés comme prêts ^{1, 2}	5 461 \$	5 461 \$	1 251 \$	1 251 \$	12 766 \$	11 683 \$
Passifs connexes	5 404	5 461	1 276	1 251	10 287	10 012
Risque maximal de perte		5 461 \$		1 251 \$		10 544 \$

¹ Les actifs des entités ad hoc sont composés de prêts comprenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

² Une tranche de 1,1 milliard de dollars des prêts aux particuliers sous-jacents était assurée par des gouvernements (1,1 milliard de dollars au 31 octobre 2012).

ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES IMPORTANTES

La Banque détient des participations dans certaines entités structurées non consolidées importantes, notamment des entités ad hoc, si la substance de la relation entre la Banque et l'entité structurée indique que la Banque ne contrôle pas l'entité. Les participations de la Banque dans ces entités structurées non consolidées, notamment des entités ad hoc, sont comme suit :

Conduits multicédants

Les conduits multicédants (qui sont des véhicules de titrisation) offrent aux clients des sources de financement alternatives par la titrisation de leurs actifs. Les clients vendent leurs créances à un conduit et celui-ci finance l'achat des créances en émettant du papier commercial à court terme à des investisseurs externes. Chaque cédant continue de gérer ses actifs et absorbe les premières pertes. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété du conduit. La Banque gère les conduits et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir un rehaussement de crédit. Les ententes de liquidité sont structurées comme des facilités de prêts entre la Banque, en qualité d'unique prêteur, et les fiducies soutenues par la Banque. Si une fiducie avait de la difficulté à refinancer du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), elle pourrait utiliser la facilité de prêt et

affecter le produit au paiement du PCAA arrivant à échéance. Les facilités de liquidité ne peuvent être utilisées si une fiduciaire est insolvable ou en faillite; des conditions préalables doivent être satisfaites avant chaque avance de fonds (c.-à-d., avant chaque emprunt sur la facilité). Ces conditions préalables sont en place pour assurer que la Banque ne fournit pas de rehaussement de crédit à la fiduciaire au moyen des facilités de prêt.

De temps à autre, la Banque peut, à titre d'agent de placement, détenir du papier commercial émis par les conduits. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2013 et 2012, aucun PCAA n'a été acquis en vertu d'ententes de liquidité. La Banque a maintenu des positions dans des titres de PCAA émis par des conduits multicédants dans le cadre de ses activités de tenue de marché et d'investissement relatives au PCAA. Au 31 octobre 2013, la Banque détenait 1 717 millions de dollars (128 millions de dollars au 31 octobre 2012) de titres de PCAA sur les 9,6 milliards de dollars (7,5 milliards de dollars au 31 octobre 2012) de titres de PCAA en circulation qui avaient été émis par les conduits. Le papier commercial détenu est classé dans les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction ou disponibles à la vente au bilan consolidé. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. La Banque surveille ses positions en titres de PCAA dans le cadre du processus continu d'évaluation de la consolidation.

Au 31 octobre 2013, le risque éventuel maximal de perte que courait la Banque étant donné son pourcentage de détention de papier commercial et les facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 9,6 milliards de dollars (7,5 milliards de dollars au 31 octobre 2012). En outre, la Banque s'est engagée à fournir des facilités de liquidité supplémentaires de 2,0 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars au 31 octobre 2012) à l'égard de titres de PCAA qui pourraient éventuellement être émis par les conduits.

NOTE 10 : DÉRIVÉS

CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des transactions hors Bourse qui sont négociées en privé entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en options et en contrats à terme standardisés.

Dérivés de taux d'intérêt

La Banque a recours à des dérivés de taux d'intérêt, tels que des contrats à terme de gré à gré et des contrats de garantie, des swaps et des options, pour gérer les risques de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les bénéfices et la valeur économique de la Banque. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la valeur de marché des actifs et des passifs à taux fixe. De plus, les taux de remboursement de certains actifs et passifs varient avec les taux d'intérêt.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi à l'avenir, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un taux appliqué à un notionnel déterminé, pour une période donnée. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés et réglés par l'entremise d'une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou à une série de dates futures ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse. Les contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standardisés, à des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

La Banque a recours à des dérivés de change, tels que des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, pour gérer les risques de change. Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change. La Banque est exposée à un risque de change non transactionnel en raison de ses participations dans des établissements à l'étranger lorsque les actifs de la Banque libellés dans une monnaie étrangère sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie; la situation donne lieu à des positions ouvertes en monnaie étrangère.

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans le cadre desquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à gérer le risque de change, le risque de taux d'intérêt, ou les deux.

Les contrats de change à terme standardisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants standardisés, avec des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de crédit

La Banque a recours à des dérivés de crédit, tels que des swaps sur défaut de crédit et des swaps sur le rendement total, pour gérer les risques de son portefeuille de prêts aux grandes entreprises et d'autres instruments en espèces. Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une transaction ne respecte pas les obligations de paiement convenues. Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, la Banque a recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par industrie et le risque par emprunteur. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. Notre politique consiste à ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que nous appliquons à toutes les contreparties à l'égard desquelles la Banque court un risque de crédit.

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaut de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de toute baisse de valeur de l'actif ou du groupe d'actifs de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou un défaut de paiement. Le règlement peut se faire en trésorerie ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en trésorerie établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en trésorerie sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

Autres dérivés

La Banque est également partie à des transactions sur des dérivés d'actions et des dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en trésorerie en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous la forme d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur indice boursier sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en trésorerie calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standardisés avec des dates de règlement standardisées.

Les contrats sur marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options qui portent sur des marchandises comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie, qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

NOTIONNELS

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuel lié au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

Juste valeur des dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013				31 octobre 2012	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice ¹		Juste valeur à la date de clôture		Juste valeur à la date de clôture	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction						
Dérivés de taux						
Contrats à terme standardisés	2	\$ -	2	\$ -	4	\$ -
Contrats de garantie de taux	20	19	26	28	25	22
Swaps	25 788	23 842	21 663	20 188	32 058	29 473
Options vendues	-	697	-	617	-	797
Options achetées	704	-	586	-	850	-
Total des dérivés de taux	26 514	24 558	22 277	20 833	32 937	30 292
Dérivés de change						
Contrats à terme standardisés	-	-	-	-	-	-
Contrats à terme de gré à gré	4 775	3 994	3 125	3 004	3 259	2 935
Swaps	1	1	-	-	179	63
Swaps de taux et de devises	8 213	14 051	8 631	10 699	7 293	16 473
Options vendues	-	241	-	200	-	209
Options achetées	208	-	190	-	186	-
Total des dérivés de change	13 197	18 287	11 946	13 903	10 917	19 680
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	8	61	3	92	17	49
Swaps sur défaut de crédit – protection vendue	23	14	57	4	16	25
Total des contrats sur dérivés de crédit	31	75	60	96	33	74
Autres contrats						
Dérivés d'actions	7 917	9 002	7 302	8 946	7 168	8 309
Contrats de marchandises	429	412	331	327	533	609
Total des autres contrats	8 346	9 414	7 633	9 273	7 701	8 918
Juste valeur – à des fins de transaction	48 088	52 334	41 916	44 105	51 588	58 964
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction						
Dérivés de taux						
Contrats de garantie de taux	-	-	-	-	-	1
Swaps	4 152	2 255	3 397	2 011	5 657	2 891
Options vendues	-	8	-	4	7	4
Options achetées	19	-	17	-	18	8
Total des dérivés de taux	4 171	2 263	3 414	2 015	5 682	2 904
Dérivés de change						
Contrats à terme de gré à gré	946	451	648	616	1 304	382
Swaps	-	-	-	-	-	7
Swaps de taux et de devises	1 449	1 229	1 693	1 177	1 051	1 597
Total des dérivés de change	2 395	1 680	2 341	1 793	2 355	1 986
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	6	223	3	262	16	173
Total des contrats sur dérivés de crédit	6	223	3	262	16	173
Autres contrats						
Dérivés d'actions	1 452	1 128	1 787	1 296	1 278	970
Total des autres contrats	1 452	1 128	1 787	1 296	1 278	970
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	8 024	5 294	7 545	5 366	9 331	6 033
Total de la juste valeur	56 112	\$ 57 628	\$ 49 461	\$ 49 471	\$ 60 919	\$ 64 997

¹ La juste valeur moyenne des dérivés détenus à des fins de transaction pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 était comme suit : positive de 52 596 millions de dollars et négative de 59 272 millions de dollars. Les moyennes sont calculées mensuellement.

Le tableau suivant catégorise les dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme éléments constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012.

Juste valeur des dérivés à des fins autres que de transaction

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>										
	31 octobre 2013										
	Actifs dérivés					Passifs dérivés					
	Juste valeur	Flux de trésorerie	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Investissement net	Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total	Juste valeur	Flux de trésorerie	Investissement net	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction											
Dérivés de taux											
Contrats de garantie de taux	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Swaps	228	636	-	2 533	3 397	130	274	-	-	1 607	2 011
Options vendues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4
Options achetées	-	-	-	17	17	-	-	-	-	-	-
Total des dérivés de taux	228	636	-	2 550	3 414	130	274	-	-	1 611	2 015
Dérivés de change											
Contrats à terme de gré à gré	-	622	-	26	648	-	566	30	-	20	616
Swaps	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux et de devises	-	993	-	700	1 693	-	658	-	-	519	1 177
Total des dérivés de change	-	1 615	-	726	2 341	-	1 224	30	-	539	1 793
Dérivés de crédit											
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	-	-	-	3	3	-	-	-	-	262	262
Total des dérivés de crédit	-	-	-	3	3	-	-	-	-	262	262
Autres contrats											
Dérivés d'actions	-	482	-	1 305	1 787	-	-	-	-	1 296	1 296
Total des autres contrats	-	482	-	1 305	1 787	-	-	-	-	1 296	1 296
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	228 \$	2 733 \$	- \$	4 584 \$	7 545 \$	130 \$	1 498 \$	30 \$	- \$	3 708 \$	5 366 \$

31 octobre 2012

Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction

Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction											
Dérivés de taux											
Contrats de garantie de taux	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 \$	1 \$
Swaps	138	2 893	-	2 626	5 657	150	243	-	-	2 498	2 891
Options vendues	-	-	-	7	7	-	-	-	-	4	4
Options achetées	-	-	-	18	18	-	-	-	-	8	8
Total des dérivés de taux	138	2 893	-	2 651	5 682	150	243	-	-	2 511	2 904
Dérivés de change											
Contrats à terme de gré à gré	-	1 242	-	62	1 304	-	331	25	-	26	382
Swaps	-	-	-	-	-	-	7	-	-	-	7
Swaps de taux et de devises	-	335	-	716	1 051	-	1 187	-	-	410	1 597
Total des dérivés de change	-	1 577	-	778	2 355	-	1 525	25	-	436	1 986
Dérivés de crédit											
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	-	-	-	16	16	-	-	-	-	173	173
Total des dérivés de crédit	-	-	-	16	16	-	-	-	-	173	173
Autres contrats											
Dérivés d'actions	-	314	-	964	1 278	-	8	-	-	962	970
Total des autres contrats	-	314	-	964	1 278	-	8	-	-	962	970
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	138 \$	4 784 \$	- \$	4 409 \$	9 331 \$	150 \$	1 776 \$	25 \$	- \$	4 082 \$	6 033 \$

Les tableaux suivants présentent l'incidence des instruments dérivés et des instruments non dérivés désignés dans des relations de couverture et les éléments couverts connexes, le cas échéant, sur l'état du résultat consolidé et sur les autres éléments du résultat global pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 31 octobre 2012 et 31 octobre 2011.

Couvertures de juste valeur

(en millions de dollars canadiens)	Exercices clos les 31 octobre			
	2013			
	Montants comptabilisés dans les produits tirés des dérivés ¹	Montants comptabilisés dans les produits tirés des éléments couverts ¹	Inefficacité de la couverture ¹	Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture ¹
Couvertures de juste valeur				
Dérivés de taux	277 \$	(248) \$	29 \$	(8) \$
Autres contrats ²	13	(14)	(1)	–
Total des produits (de la perte)	290 \$	(262) \$	28 \$	(8) \$
				2012
Couvertures de juste valeur				
Dérivés de taux ²	129 \$	(127) \$	2 \$	(1) \$
Total des produits (de la perte)	129 \$	(127) \$	2 \$	(1) \$
				2011
Couvertures de juste valeur				
Dérivés de taux ²	102 \$	(107) \$	(5) \$	30 \$
Total des produits (de la perte)	102 \$	(107) \$	(5) \$	30 \$

¹ Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts.

² Comprennent les instruments non dérivés désignés comme instruments de couverture constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture de juste valeur de risque de change (p. ex., passifs libellés en monnaies étrangères).

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2013, 31 octobre 2012 et 31 octobre 2011, la Banque n'a comptabilisé aucun profit net ni aucune perte nette dans ses résultats par suite des engagements fermes couverts qui ont cessé d'être admissibles à titre de couvertures de juste valeur.

Couvertures de flux de trésorerie et d'investissements nets

(en millions de dollars canadiens)	Exercices clos les 31 octobre			
	2013			
	Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global tirés des dérivés ¹	Montants reclassés des autres éléments du résultat global dans le résultat ^{1, 2}	Inefficacité de la couverture ³	Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture ³
Couvertures de flux de trésorerie				
Dérivés de taux	(197) \$	1 167 \$	(3) \$	– \$
Dérivés de change ⁴	962	944	–	–
Autres contrats	305	287	–	–
Total des produits (de la perte)	1 070 \$	2 398 \$	(3) \$	– \$
Couvertures d'investissements nets				
Dérivés de change ⁴	(1 001) \$	(5) \$	– \$	– \$
				2012
Couvertures de flux de trésorerie				
Dérivés de taux	1 263 \$	1 611 \$	– \$	– \$
Dérivés de change ⁴	(28)	(17)	–	–
Autres contrats	108	102	–	–
Total des produits (de la perte)	1 343 \$	1 696 \$	– \$	– \$
Couvertures d'investissements nets				
Dérivés de change ⁴	(76) \$	– \$	– \$	4 \$
				2011
Couvertures de flux de trésorerie				
Dérivés de taux	1 902 \$	1 670 \$	– \$	– \$
Dérivés de change ⁴	129	132	–	–
Autres contrats	38	61	–	–
Total des produits (de la perte)	2 069 \$	1 863 \$	– \$	– \$
Couvertures d'investissements nets				
Dérivés de change ⁴	449 \$	– \$	– \$	70 \$

¹ Les autres éléments du résultat global sont présentés avant impôt.

² Montants comptabilisés dans les produits d'intérêts nets.

³ Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts.

⁴ Comprennent les instruments non dérivés désignés comme instruments de couverture constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture (p. ex., passifs libellés en monnaies étrangères).

Le tableau ci-après indique les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie couverts dans les relations comptables de couverture de flux de trésorerie désignées devraient survenir aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012.

Flux de trésorerie couverts

(en millions de dollars canadiens)

						<i>Aux</i>
						31 octobre 2013
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Couvertures de flux de trésorerie						
Entrée de trésorerie	18 235 \$	21 582 \$	8 480 \$	1 063 \$	294 \$	49 654 \$
Sortie de trésorerie	(1 485)	(7 276)	(6 731)	(389)	–	(15 881)
Flux de trésorerie nets	16 750 \$	14 306 \$	1 749 \$	674 \$	294 \$	33 773 \$
31 octobre 2012						
Couvertures de flux de trésorerie						
Entrée de trésorerie	12 242 \$	15 187 \$	6 941 \$	396 \$	248 \$	35 014 \$
Sortie de trésorerie	(2 128)	(5 214)	(4 743)	–	–	(12 085)
Flux de trésorerie nets	10 114 \$	9 973 \$	2 198 \$	396 \$	248 \$	22 929 \$

Les produits découlant des flux de trésorerie liés aux intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie de l'instrument sous-jacent. Les profits et les pertes de change relatifs aux flux de trésorerie futurs des éléments couverts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont réalisés ou engagés.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012, les opérations prévues couvertes se sont réalisées dans tous les cas importants.

Le tableau ci-après présente les profits (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction qui n'ont pas été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 31 octobre 2012 et 31 octobre 2011. Ces profits (pertes) sont partiellement contrebalancés par des profits (pertes) comptabilisés dans l'état du résultat consolidé et dans les autres éléments du résultat global liés aux instruments autres que des dérivés connexes.

Profits (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction non désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>		
	2013	2012	2011
Dérivés de taux	69 \$	(111) \$	140 \$
Dérivés de change	(47)	(14)	(8)
Dérivés de crédit	(187)	(67)	41
Dérivés d'actions	4	3	(1)
Total	(161) \$	(189) \$	172 \$

¹ Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse.

Dérivés négociés hors Bourse et en Bourse

(en milliards de dollars canadiens)

							Aux	
					31 octobre		31 octobre	
					2013		2012	
	Détenus à des fins de transaction							
	Négoiés hors Bourse ¹						Détenus à des fins autres que de transaction	
	Réglés à travers une chambre de compensation ²	Non réglés à travers une chambre de compensation	Négoiés en Bourse	Total	Total	Total	Total	Total
Notionnel								
Dérivés de taux								
Contrats à terme standardisés	– \$	– \$	301,1 \$	301,1 \$	– \$	301,1 \$	– \$	285,0 \$
Contrats de garantie de taux	110,7	61,4	–	172,1	1,1	173,2	–	87,9
Swaps	1 777,9	904,2	–	2 682,1	404,3	3 086,4	–	2 311,9
Options vendues	–	30,4	11,7	42,1	0,3	42,4	–	57,2
Options achetées	–	29,6	10,1	39,7	3,0	42,7	–	49,9
Total des dérivés de taux	1 888,6	1 025,6	322,9	3 237,1	408,7	3 645,8	–	2 791,9
Dérivés de change								
Contrats à terme standardisés	–	–	38,4	38,4	–	38,4	–	28,7
Contrats à terme de gré à gré	–	378,4	–	378,4	47,8	426,2	–	411,8
Swaps	–	–	–	–	–	–	–	1,3
Swaps de taux et de devises	–	411,8	–	411,8	33,9	445,7	–	416,9
Options vendues	–	12,8	–	12,8	–	12,8	–	13,6
Options achetées	–	11,9	–	11,9	–	11,9	–	12,8
Total des dérivés de change	–	814,9	38,4	853,3	81,7	935,0	–	885,1
Dérivés de crédit								
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	–	4,2	–	4,2	5,0	9,2	–	7,0
Swaps sur défaut de crédit – protection vendue	–	3,8	–	3,8	–	3,8	–	1,7
Total des contrats sur dérivés de crédit	–	8,0	–	8,0	5,0	13,0	–	8,7
Autres contrats								
Dérivés d'actions	–	35,2	18,4	53,6	33,3	86,9	–	86,3
Contrats de marchandises	–	7,4	23,9	31,3	–	31,3	–	19,3
Total des autres contrats	–	42,6	42,3	84,9	33,3	118,2	–	105,6
Total	1 888,6 \$	1 891,1 \$	403,6 \$	4 183,3 \$	528,7 \$	4 712,0 \$	– \$	3 791,3 \$

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le risque de crédit de contrepartie comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés réglés à travers une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets. La Banque bénéficie aussi d'un traitement privilégié relativement au capital des instruments dérivés réglés à travers une chambre de compensation non centrale.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse selon leur durée contractuelle jusqu'à l'échéance.

Dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

(en milliards de dollars canadiens)

Notionnel	Durée restante jusqu'à l'échéance					Aux	
						31 octobre 2013	31 octobre 2012
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Dérivés de taux							
Contrats à terme standardisés	242,5 \$	58,6 \$	– \$	– \$	– \$	301,1 \$	285,0 \$
Contrats de garantie de taux	159,7	13,5	–	–	–	173,2	87,9
Swaps	763,6	921,7	792,5	515,6	93,0	3 086,4	2 311,9
Options vendues	24,9	12,8	2,3	1,4	1,0	42,4	57,2
Options achetées	24,5	12,6	1,2	2,8	1,6	42,7	49,9
Total des dérivés de taux	1 215,2	1 019,2	796,0	519,8	95,6	3 645,8	2 791,9
Dérivés de change							
Contrats à terme standardisés	15,4	22,9	0,1	–	–	38,4	28,7
Contrats à terme de gré à gré	378,6	34,7	12,7	0,1	0,1	426,2	411,8
Swaps	–	–	–	–	–	–	1,3
Swaps de taux et de devises	97,4	144,8	100,1	85,4	18,0	445,7	416,9
Options vendues	10,3	2,5	–	–	–	12,8	13,6
Options achetées	9,8	2,1	–	–	–	11,9	12,8
Total des dérivés de change	511,5	207,0	112,9	85,5	18,1	935,0	885,1
Dérivés de crédit							
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	1,3	3,3	3,6	1,0	–	9,2	7,0
Swaps sur défaut de crédit – protection vendue	0,2	0,5	2,2	0,9	–	3,8	1,7
Total des contrats sur dérivés de crédit	1,5	3,8	5,8	1,9	–	13,0	8,7
Autres contrats							
Dérivés d'actions	55,1	21,1	10,5	0,2	–	86,9	86,3
Contrats de marchandises	19,9	10,1	1,1	0,2	–	31,3	19,3
Total des autres contrats	75,0	31,2	11,6	0,4	–	118,2	105,6
Total	1 803,2 \$	1 261,2 \$	926,3 \$	607,6 \$	113,7 \$	4 712,0 \$	3 791,3 \$

RISQUES LIÉS AUX DÉRIVÉS

Risque de marché

En l'absence de paiements en trésorerie initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement pas de valeur marchande initiale. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché. Ce risque est géré par des cadres dirigeants qui sont responsables des activités de transaction de la Banque et est contrôlé de façon indépendante par le groupe Gestion du risque de la Banque.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Le groupe du crédit de trésorerie, qui fait partie des Services bancaires de gros, est responsable de la mise en application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques.

Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance de crédit que celles qui sont utilisées pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Cela inclut l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances. La Banque recherche activement des stratégies d'atténuation des risques par l'utilisation de conventions-cadres de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation des risques. Les conventions-cadres de compensation réduisent les risques pour la Banque, en ce qu'elles lui permettent d'obtenir une compensation avec déchéance du terme dans les transactions avec les contreparties assujetties à de telles conventions si certains événements se produisent. L'incidence de ces conventions-cadres de compensation est montrée dans le tableau ci-dessous intitulé «Risque de crédit lié aux dérivés».

Le tableau «Risque de crédit lié aux dérivés» indique également le coût de remplacement courant, qui correspond à la juste valeur positive de tous les dérivés en cours et représente le risque de crédit maximal de la Banque lié aux dérivés. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le BSIF au notionnel des dérivés. Le montant pondéré en fonction des risques est établi par l'application de mesures standard du risque de crédit de contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013			31 octobre 2012		
	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Dérivés de taux						
Contrats de garantie de taux	26 \$	14 \$	3 \$	26 \$	43 \$	7 \$
Swaps	24 460	31 331	16 773	37 714	60 209	20 500
Options achetées	604	746	440	866	980	403
Total des dérivés de taux	25 090	32 091	17 216	38 606	61 232	20 910
Dérivés de change						
Contrats à terme de gré à gré	3 656	9 303	2 174	4 523	10 021	1 846
Swaps	—	—	—	179	298	28
Swaps de taux et de devises	10 321	31 288	11 955	8 344	28 408	9 584
Options achetées	190	395	126	186	447	135
Total des dérivés de change	14 167	40 986	14 255	13 232	39 174	11 593
Autres contrats						
Dérivés de crédit	60	479	277	18	290	117
Dérivés d'actions	8 721	12 269	1 168	8 217	11 904	904
Contrats de marchandises	271	927	280	402	1 048	294
Total des autres contrats	9 052	13 675	1 725	8 637	13 242	1 315
Total des dérivés	48 309	86 752	33 196	60 475	113 648	33 818
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	37 918	56 795	21 562	48 084	78 727	24 295
Total des dérivés après compensation	10 391	29 957	11 634	12 391	34 921	9 523
Moins l'incidence des garanties	4 998	5 592	3 523	6 020	6 191	2 165
Dérivés nets	5 393	24 365	8 111	6 371	28 730	7 358
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ²	37	4 966	866	—	—	—
Total	5 430 \$	29 331 \$	8 977 \$	6 371 \$	28 730 \$	7 358 \$

¹ Les instruments négociés en Bourse et les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui sont traités comme des garanties financières du capital de risque de crédit, ont été exclus, conformément aux lignes directrices du BSIF. Le total de la juste valeur positive des contrats exclus s'élevait à 444 millions de dollars au 31 octobre 2012.

² À compter du premier trimestre de 2013, les actifs pondérés en fonction des risques aux fins de l'exposition sur dérivés des CC admissibles «présumées» du BSIF sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, qui tient compte de l'exposition du portefeuille bancaire et de l'exposition des fonds de défaut liés aux dérivés, et sont comptabilisés conformément à la méthode «tout compris». Les montants sont calculés déduction faite des conventions-cadres de compensation et des garanties.

Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Canada ¹			États-Unis ¹		Autres pays ¹		Total	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2013	31 octobre 2012	
Par secteur									
Institutions financières	22 329 \$	25 670 \$	12 476 \$	7 263 \$	5 482 \$	11 868 \$	40 287 \$	44 801 \$	
Gouvernements	4 653	5 852	1 217	6 223	9	591	5 879	12 666	
Autres	986	1 544	1 063	1 165	94	299	2 143	3 008	
Coût de remplacement courant	27 968 \$	33 066 \$	14 756 \$	14 651 \$	5 585 \$	12 758 \$	48 309 \$	60 475 \$	
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties							42 916	54 104	
Total du coût de remplacement courant							5 393 \$	6 371 \$	
Par région de risque²							31 octobre 2013 % de répartition	31 octobre 2012 % de répartition	
Canada	2 694 \$	2 706 \$					50,0 %	42,4 %	
États-Unis	1 367	1 883					25,3	29,6	
Autres pays									
Royaume-Uni			473	820			8,8	12,9	
Autres pays européens			603	479			11,2	7,5	
Autres			256	483			4,7	7,6	
Total – Autres pays			1 332	1 782			24,7	28,0	
Total du coût de remplacement courant	5 393 \$	6 371 \$					100,0 %	100,0 %	

¹ D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des produits.

² Après l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses qui pourraient permettre aux contreparties de la Banque d'exiger, à la survenance éventuelle d'un certain événement : i) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable, comme la cession des contrats en cause à une contrepartie acceptable; ou ii) de régler les contrats dérivés en cours. Le plus souvent, ces événements éventuels comprennent un abaissement des notations attribuées aux dettes de premier rang de la Banque, soit à titre de contrepartie ou de garante d'une des filiales de la Banque. Au 31 octobre 2013, la position de passif nette totale de ces contrats aurait exigé : i) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable totalisant 51 millions de dollars (45 millions de dollars au 31 octobre 2012) dans l'éventualité de l'abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque; et ii) un financement total de 4 millions de dollars (6 millions de dollars au 31 octobre 2012) à la suite de la résiliation et du règlement des contrats de dérivés en cours dans l'éventualité d'un abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque.

Certains des contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses de soutien au crédit permettant aux contreparties de la Banque d'exiger la remise de sûretés en fonction de l'exposition nette à la réévaluation à la valeur du marché de tous les contrats de dérivés régis par une pareille convention-cadre de dérivés. Certaines de ces conventions peuvent permettre aux contreparties de la Banque d'exiger des garanties supplémentaires en cas d'abaissement des notations des dettes de premier rang de la Banque. Au 31 octobre 2013, la juste valeur de tous les instruments dérivés qui sont assortis de conditions liées au risque de crédit dans une position de passif nette était de 7,9 milliards de dollars (14,3 milliards de dollars au 31 octobre 2012). La Banque a fourni une sûreté de 6,3 milliards de dollars (11,8 milliards de dollars au 31 octobre 2012) pour cette exposition de risque dans le cadre normal des activités. Au 31 octobre 2013, l'abaissement d'un cran des notations des dettes de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 0,3 milliard de dollars (0,6 milliard de dollars au 31 octobre 2012) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités. Un abaissement de deux crans des notations des titres de créance de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 0,3 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars au 31 octobre 2012) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités.

NOTE 11 : PARTICIPATION DANS TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 octobre 2013, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade s'établissait à 42,22 % (45,37 % au 31 octobre 2012) des actions en circulation de TD Ameritrade et sa juste valeur s'élevait à 6 606 millions de dollars (3 878 millions de dollars au 31 octobre 2012), selon le cours de clôture de 27,26 \$ US (15,69 \$ US au 31 octobre 2012) à la Bourse de New York.

Le 14 mai 2013, la Banque a conclu une vente privée de 15 millions d'actions de sa participation dans TD Ameritrade. Ces actions ont été vendues au prix de 21,72 \$ US, soit un escompte de 4,5 % par rapport au prix de clôture de 22,74 \$ US. La Banque a comptabilisé un profit sur la vente de ces actions dans l'état du résultat consolidé.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, TD Ameritrade n'a pas racheté d'actions (7,4 millions d'actions pour l'exercice clos le 31 octobre 2012). Le 6 août 2010 et le 31 octobre 2011, la convention des actionnaires a été modifiée de façon à ce que, si la participation de la Banque dépasse 45 % : i) la Banque ait jusqu'au 24 janvier 2014 pour ramener à 45 % sa participation dans TD Ameritrade; ii) la Banque soit tenue d'entreprendre la réduction de sa participation dans TD Ameritrade et de la poursuivre tant qu'elle pourra se prévaloir d'un cours par action de TD Ameritrade égal ou supérieur à la valeur comptable moyenne par action de TD Ameritrade alors applicable pour la Banque; et iii) dans le cadre d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la participation de la Banque dans TD Ameritrade ne dépasse pas 48 %.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade, y compris le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, la vice-présidente à la direction, Produits et services, Services bancaires de détail de la Banque, deux administrateurs indépendants de la TD et un ancien administrateur indépendant de la TD.

La Banque n'est exposée à aucun passif éventuel important qui touche TD Ameritrade. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012, TD Ameritrade n'a été soumise à aucune restriction importante limitant le transfert de fonds aux fins de dividendes en espèces ou le remboursement de prêts ou d'avances.

Les états financiers résumés de TD Ameritrade, fondés sur ses états financiers consolidés, sont présentés comme suit.

BILANS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS¹

(en millions de dollars canadiens)

	30 septembre 2013	<i>Aux</i> 30 septembre 2012
Actif		
Montants à recevoir des courtiers et des organismes de compensation	1 406 \$	1 109 \$
Montants nets à recevoir des clients	9 368	8 638
Autres actifs	11 994	9 746
Total de l'actif	22 768 \$	19 493 \$
Passif		
Montants à payer aux courtiers et aux organismes de compensation	2 057 \$	1 990 \$
Montants à payer aux clients	13 746	10 717
Autres passifs	2 089	2 366
Total du passif	17 892	15 073
Capitaux propres²	4 876	4 420
Total du passif et des capitaux propres	22 768 \$	19 493 \$

¹ Les valeurs mobilières des clients sont comptabilisées à la date de règlement alors que la Banque présente les valeurs mobilières des clients à compter de la date de transaction.

² La différence entre la valeur comptable de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et la quote-part de la Banque des capitaux propres des actionnaires de TD Ameritrade comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles et le montant cumulé des écarts de conversion.

ÉTATS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Exercices clos les 30 septembre</i>		
	2013	2012	2011
Produits			
Produits d'intérêts nets	477 \$	452 \$	485 \$
Produits tirés des commissions et autres produits	2 332	2 209	2 240
Total des produits	2 809	2 661	2 725
Charges d'exploitation			
Salaires et avantages du personnel	704	695	667
Divers	1 031	1 025	1 024
Total des charges d'exploitation	1 735	1 720	1 691
Autres charges (produits)	(34)	28	31
Résultat avant impôt	1 108	913	1 003
Charge d'impôt sur le résultat	421	322	373
Résultat net¹	687 \$	591 \$	630 \$
Résultat par action – de base (en dollars)	1,25 \$	1,08 \$	1,11 \$
Résultat par action – dilué (en dollars)	1,24 \$	1,07 \$	1,09 \$

¹ La quote-part de la Banque du résultat net de TD Ameritrade est assujettie à des ajustements relatifs à l'amortissement des immobilisations incorporelles, lesquels ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus.

NOTE 12 : ACQUISITIONS IMPORTANTES

Acquisition d'Epoch Investment Partners, Inc.

Le 27 mars 2013, la Banque a acquis la totalité des titres de participation en circulation d'Epoch Holding Corporation, y compris sa filiale en propriété exclusive Epoch Investment Partners, Inc. (Epoch), cabinet de gestion d'actifs dont le siège social est situé à New York. Epoch a été acquise pour une contrepartie au comptant de 674 millions de dollars. Les actionnaires d'Epoch Holding Corporation ont reçu 28 \$ US au comptant par action.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Les résultats de la société acquise à compter de la date d'acquisition ont été consolidés avec les résultats de la Banque et sont présentés dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Au 27 mars 2013, l'acquisition a contribué à hauteur de 34 millions de dollars aux immobilisations corporelles et à hauteur de 9 millions de dollars aux passifs. L'excédent de la contrepartie sur la juste valeur des actifs nets acquis de 649 millions de dollars a été attribué aux immobilisations incorporelles liées aux relations avec les clients à hauteur de 149 millions de dollars et au goodwill, à hauteur de 500 millions de dollars. Le goodwill ne devrait pas être déductible aux fins de l'impôt.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, l'acquisition a participé aux produits d'exploitation et au résultat net, y ajoutant respectivement 96 millions de dollars et 2 millions de dollars.

Acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Target Corporation aux États-Unis

Le 13 mars 2013, la Banque, par l'intermédiaire de sa filiale TD Bank USA N.A., a acquis la quasi-totalité du portefeuille existant de cartes de crédit Visa et de cartes de crédit de marque privée de Target Corporation aux États-Unis dont l'encours brut s'élevait à 5,8 milliards de dollars. La TD Bank USA N.A. a également conclu une entente s'étalant sur une période de sept ans aux termes de laquelle elle est devenue l'émetteur exclusif de la carte Visa Target et des cartes de crédit de marque privée à l'intention des clients de Target Corporation aux États-Unis.

Aux termes de cette entente, la Banque et Target Corporation ont droit à une quote-part du bénéfice généré par ces portefeuilles. Target Corporation est responsable de tous les aspects de l'exploitation et du service à la clientèle et assume la plus grande part des coûts d'exploitation des actifs en question. La Banque, pour sa part, supervise les politiques de gestion des risques, en plus de s'assurer du respect de la conformité réglementaire et d'assumer tous les coûts liés au financement des créances clients pour les comptes Visa Target existants et pour tous les comptes de cartes de crédit de marque privée existantes et nouvellement émises à l'intention des clients de Target aux États-Unis. La Banque a comptabilisé cette opération comme une acquisition d'actifs. Les résultats de cette acquisition à compter de la date d'acquisition ont été comptabilisés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

À la date d'acquisition, la Banque a comptabilisé les créances sur cartes de crédit acquises à leur juste valeur de 5,7 milliards de dollars et des immobilisations incorporelles d'un montant total de 98 millions de dollars. Depuis cette date, le montant brut des produits et des pertes sur créances a été comptabilisé dans l'état du résultat consolidé. Un pourcentage fixe des produits et des pertes sur créances subies est attribué à Target Corporation. La quote-part nette des produits et des pertes sur créances de Target Corporation est comptabilisée dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé et les montants connexes à recevoir de Target Corporation ou à payer à Target Corporation sont comptabilisés respectivement dans les autres actifs ou dans les autres passifs au bilan consolidé.

Acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada

Le 1^{er} décembre 2011, la Banque a acquis la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, filiale en propriété exclusive de la Bank of America Corporation, ainsi que de certains autres actifs et passifs pour une contrepartie au comptant de 6 839 millions de dollars.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Les résultats de l'acquisition à compter de la date d'acquisition ont été consolidés avec les résultats de la Banque et sont présentés dans le secteur Services de détail au Canada.

Le goodwill ne devrait pas être déductible aux fins de l'impôt. Après la date d'acquisition, le goodwill a diminué de 27 millions de dollars pour s'établir à 93 millions de dollars en raison d'ajustements apportés aux différentes évaluations de la juste valeur au cours de la période d'évaluation.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, l'acquisition a contribué à hauteur de 811 millions de dollars aux produits d'exploitation et à hauteur de (15) millions de dollars au résultat net.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur estimée des actifs et des passifs acquis à la date d'acquisition.

Juste valeur des actifs nets identifiables acquis

(en millions de dollars canadiens)

	Montant
Actifs acquis	
Prêts ^{1, 2}	7 361 \$
Autres actifs	275
Immobilisations incorporelles	458
	8 094
Moins : passifs pris en charge	1 348
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	6 746
Goodwill	93
Total de la contrepartie de l'acquisition	6 839 \$

¹ L'acquisition comprenait les prêts productifs acquis et les prêts acquis ayant subi une perte de valeur. La juste valeur estimée des prêts productifs acquis reflète les pertes sur créances subies et attendues, et la juste valeur estimée des prêts acquis ayant subi une perte de valeur reflète les pertes sur créances subies à la date de l'acquisition.

² Les créances contractuelles brutes s'élèvent à 7 820 millions de dollars.

Acquisition de Services financiers Chrysler

Le 1^{er} avril 2011, la Banque a acquis la totalité des titres de participation en circulation au Canada et aux États-Unis de Services financiers Chrysler pour une contrepartie au comptant d'environ 6 307 millions de dollars, y compris une contrepartie éventuelle. L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Selon le contrat d'acquisition, la Banque devait verser une contrepartie au comptant additionnelle s'il arrivait que les montants réalisés sur certains actifs excèdent un seuil préétabli. La contrepartie éventuelle est immédiatement comptabilisée à la juste valeur dans la répartition du prix d'acquisition et est réévaluée à mesure que les montants sur les actifs seront réalisés dans l'état du résultat consolidé. Une contrepartie éventuelle de 52 millions de dollars a été comptabilisée à la date d'acquisition. Après l'acquisition, les montants réalisés sur ces actifs ont excédé le seuil préétabli et la Banque a dû verser une contrepartie au comptant additionnelle de 53 millions de dollars, laquelle a été inscrite à l'état du résultat consolidé. Les résultats de Services financiers Chrysler depuis la date de l'acquisition ont été inclus dans les résultats consolidés de la Banque. Les résultats de Services financiers Chrysler aux États-Unis sont présentés dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les résultats de Services financiers Chrysler au Canada sont présentés dans les Services de détail au Canada.

Après la date d'acquisition, le goodwill a augmenté de 45 millions de dollars pour atteindre 197 millions de dollars, en raison surtout de la finalisation des justes valeurs prises en compte dans la répartition du prix d'acquisition. Le montant total du goodwill qui devrait être déductible aux fins de l'impôt est de 275 millions de dollars.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, l'acquisition a contribué à hauteur de 273 millions de dollars aux produits d'exploitation et à hauteur de 13 millions de dollars au résultat net.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur estimée des actifs et des passifs de Services financiers Chrysler à la date d'acquisition.

Juste valeur des actifs nets identifiables acquis

(en millions de dollars canadiens)

	Montant
Actifs acquis	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 081 \$
Prêts ^{1, 2}	7 322
Autres actifs	2 207
	12 610
Moins : passifs pris en charge	6 500
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	6 110
Goodwill	197
Total de la contrepartie de l'acquisition	6 307 \$

¹ L'acquisition comprenait les prêts productifs acquis et les prêts acquis ayant subi une perte de valeur. La juste valeur estimée des prêts productifs acquis reflète les pertes sur créances subies et prévues et la juste valeur estimée des prêts acquis ayant subi une perte de valeur reflète les pertes sur créances subies à la date d'acquisition. La juste valeur estimative des prêts reflète les pertes sur créances prévues à la date de l'acquisition.

² Les créances contractuelles brutes s'élèvent à 7 361 millions de dollars.

NOTE 13 : GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La juste valeur des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la juste valeur des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital de placement (comprend le goodwill et les autres immobilisations incorporelles). Tout le capital non réparti qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. À la date du dernier test de dépréciation, le capital non réparti s'établissait à 8,3 milliards de dollars et avait principalement trait aux titres de créance disponibles à la vente et aux swaps de taux d'intérêt gérés dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

Principales hypothèses

Le montant recouvrable de chaque groupe d'UGT a été établi d'après sa valeur d'utilité. Pour l'appréciation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sur la base de la prévision interne de la Banque sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt approprié.

Les principales hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation du goodwill sont les suivantes.

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation avant impôt utilisés représentent l'appréciation actuelle du marché des risques spécifiques à chaque groupe d'UGT et sont tributaires du profil de risque et des besoins en capitaux de chacun des groupes d'UGT.

Multiple final

Le résultat inclus dans les tests de dépréciation du goodwill de chaque secteur d'exploitation était basé sur la prévision interne de la Banque, qui projette les flux de trésorerie attendus sur les cinq prochaines années. Le multiple final avant impôt pour la période qui suit la prévision interne de la Banque est tiré des multiples finaux observables obtenus auprès d'institutions financières comparables et s'est situé dans une fourchette de 9 à 14 fois.

Compte tenu de la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'aucune modification raisonnable possible de ces hypothèses ne ferait en sorte que la valeur recouvrable de l'un des groupes d'UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

Goodwill par secteur

(en millions de dollars canadiens)

	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Valeur comptable du goodwill au 1 ^{er} novembre 2011	1 728 \$	10 379 \$	150 \$	– \$	12 257 \$
Ajouts ¹	92	–	–	–	92
Cessions ²	(68)	–	–	–	(68)
Écart de conversion et autres	1	29	–	–	30
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2012	1 753 \$	10 408 \$	150 \$	– \$	12 311 \$
Valeur brute du goodwill	1 753 \$	10 408 \$	150 \$	– \$	12 311 \$
Cumul des pertes de valeur	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Valeur comptable du goodwill au 1 ^{er} novembre 2012	1 753 \$	10 408 \$	150 \$	– \$	12 311 \$
Ajustements transitoires à l'adoption des normes comptables nouvelles et modifiées	(2)	–	–	–	(2)
Ajouts ³	425	75	–	–	500
Cessions	–	–	–	–	–
Écarts de conversion et autres	24	460	–	–	484
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2013	2 200 \$	10 943 \$	150 \$	– \$	13 293 \$
Cumul des pertes de valeur	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

¹ Se rapportent surtout au goodwill découlant de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada.

² Se rapportent au dessaisissement de l'entreprise d'assurance aux États-Unis.

³ Se rapportent au goodwill découlant de l'acquisition d'Epoch. Pour plus de détails, se reporter à la note 12.

La Banque effectue des tests de dépréciation du goodwill des groupes d'UGT. Chacun des secteurs suivants regroupe divers groupes d'UGT. Le tableau ci-après présente les taux d'actualisation avant impôt utilisés aux fins des tests de dépréciation dans chaque secteur.

Taux d'actualisation avant impôt

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013	2013	31 octobre 2012	2012
	Valeur comptable du goodwill	Taux d'actualisation	Valeur comptable du goodwill	Taux d'actualisation
Services de détail au Canada	2 200 \$	10,7 - 12,4 %	1 753 \$	10,9 - 15,0 %
Services de détail aux États-Unis ¹	10 943	10,8 - 12,0	10 408	11,1 - 12,0
Services bancaires de gros	150	13,8	150	15,9
Total	13 293 \$		12 311 \$	

¹ Le goodwill se rapporte surtout aux services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres immobilisations incorporelles de la Banque aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012.

Autres immobilisations incorporelles

(en millions de dollars canadiens)

	Immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base	Immobilisations incorporelles liées aux cartes de crédit	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût					
Au 1 ^{er} novembre 2011	1 949 \$	16 \$	812 \$	391 \$	3 168 \$
Ajouts	–	456	395	2	853
Cessions	–	–	11	16	27
Dépréciation	–	–	–	–	–
Écarts de conversion et autres	–	–	(76)	–	(76)
Au 31 octobre 2012	1 949 \$	472 \$	1 120 \$	377 \$	3 918 \$
Au 1 ^{er} novembre 2012	1 949 \$	472 \$	1 120 \$	377 \$	3 918 \$
Ajustements transitoires à l'adoption des normes comptables nouvelles et modifiées	–	–	(1)	–	(1)
Ajouts	–	98	516	149	763
Cessions	–	–	9	5	14
Dépréciation	–	–	12	–	12
Écarts de conversion et autres	–	14	(89)	5	(70)
Au 31 octobre 2013	1 949 \$	584 \$	1 525 \$	526 \$	4 584 \$
Amortissement et dépréciation					
Au 1 ^{er} novembre 2011	900 \$	5 \$	242 \$	177 \$	1 324 \$
Cessions	–	–	17	7	24
Dépréciation	–	–	–	–	–
Dotation aux amortissements pour l'exercice	193	42	198	42	475
Écarts de conversion et autres	(3)	–	(71)	–	(74)
Au 31 octobre 2012	1 090 \$	47 \$	352 \$	212 \$	1 701 \$
Au 1 ^{er} novembre 2012	1 090 \$	47 \$	352 \$	212 \$	1 701 \$
Ajustements transitoires à l'adoption des normes comptables nouvelles et modifiées	–	–	(1)	–	(1)
Cessions	–	–	4	4	8
Dépréciation	–	–	5	–	5
Dotation aux amortissements pour l'exercice	175	55	234	42	506
Écarts de conversion et autres	(34)	(2)	(76)	–	(112)
Au 31 octobre 2013	1 231 \$	100 \$	510 \$	250 \$	2 091 \$
Valeur comptable nette :					
Au 31 octobre 2012	859 \$	425 \$	768 \$	165 \$	2 217 \$
Au 31 octobre 2013	718 \$	484 \$	1 015 \$	276 \$	2 493 \$

NOTE 14 : TERRAINS, CONSTRUCTIONS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables de la Banque au 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012.

Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables

(en millions de dollars canadiens)

	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres actifs amortissables ¹	Améliorations locatives	Total
Coût						
Au 1 ^{er} novembre 2011	834 \$	2 179 \$	608 \$	1 460 \$	1 174 \$	6 255 \$
Ajouts	9	189	147	316	115	776
Reclassement des véhicules loués ¹	–	–	–	(27)	–	(27)
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	14	78	3	7	–	102
Cessions	2	4	1	2	–	9
Pertes de valeur	1	10	12	36	4	63
Écarts de conversion et autres	6	–	(76)	(306)	(14)	(390)
Au 31 octobre 2012	860 \$	2 432 \$	669 \$	1 412 \$	1 271 \$	6 644 \$
Ajouts	5 \$	148 \$	320 \$	125 \$	112 \$	710 \$
Reclassement des véhicules loués ¹	–	–	–	–	–	–
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	–	–	–	2	5	7
Cessions	–	–	45	66	19	130
Pertes de valeur	–	–	–	–	2	2
Écarts de conversion et autres	(7)	88	(158)	(105)	10	(172)
Au 31 octobre 2013	858 \$	2 668 \$	786 \$	1 368 \$	1 377 \$	7 057 \$
Amortissement cumulé et dépréciation / pertes						
Au 1 ^{er} novembre 2011	– \$	678 \$	250 \$	750 \$	494 \$	2 172 \$
Reclassement des véhicules loués ¹	–	–	–	(7)	–	(7)
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	92	143	162	97	494
Cessions	–	3	–	2	–	5
Pertes de valeur	–	2	11	17	19	49
Écarts de conversion et autres	–	(74)	(97)	(132)	(60)	(363)
Au 31 octobre 2012	– \$	691 \$	285 \$	754 \$	512 \$	2 242 \$
Reclassement des véhicules loués ¹	– \$	– \$	– \$	7 \$	– \$	7 \$
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	102	165	146	99	512
Cessions	–	1	44	45	13	103
Pertes de valeur	–	(6)	–	(2)	(5)	(13)
Écarts de conversion et autres	–	(11)	(64)	(150)	(24)	(249)
Au 31 octobre 2013	– \$	787 \$	342 \$	714 \$	579 \$	2 422 \$
Valeur comptable nette :						
Au 31 octobre 2012	860 \$	1 741 \$	384 \$	658 \$	759 \$	4 402 \$
Au 31 octobre 2013	858 \$	1 881 \$	444 \$	654 \$	798 \$	4 635 \$

¹ Se rapporte aux véhicules rendus ou saisis dans le portefeuille de contrats de location qui sont reclassés des terrains, constructions, matériel et mobilier et autres actifs amortissables aux autres actifs. Lorsqu'ils sont reclassés aux autres actifs, ces véhicules sont généralement vendus par des maisons d'encan dans les 30 jours.

NOTE 15 : AUTRES ACTIFS
Autres actifs

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Montants à recevoir des courtiers et des clients	9 183 \$	5 756 \$
Créances clients, charges payées d'avance et autres éléments ¹	6 803	6 090
Actif au titre des régimes à prestations définies	56	1
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	1 409	1 417
Intérêts courus	1 260	1 225
Total	18 711 \$	14 489 \$

¹ Comprendent les biens saisis de 233 millions de dollars au 31 octobre 2013 (254 millions de dollars au 31 octobre 2012) et les actifs compensatoires liés à la FDIC de 81 millions de dollars au 31 octobre 2013 (90 millions de dollars au 31 octobre 2012).

NOTE 16 : DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes-chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par nos clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2013 s'établissait à 158 milliards de dollars (138 milliards de dollars au 31 octobre 2012).

Certains passifs de dépôt sont classés comme détenus à des fins de transaction au bilan consolidé et sont comptabilisés à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

Types de dépôts

(en millions de dollars canadiens)

				<i>Aux</i>	
				31 octobre 2013	31 octobre 2012
	À vue	À préavis	À terme	Total	Total
Particuliers	12 259 \$	249 204 \$	58 005 \$	319 468 \$	291 759 \$
Banques ¹	3 958	10	13 181	17 149	14 957
Entreprises et gouvernements ²	44 247	82 051	78 690	204 988	181 038
Détenus à des fins de transaction ¹	-	-	50 967	50 967	38 774
Total	60 464 \$	331 265 \$	200 843 \$	592 572 \$	526 528 \$
Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus					
Au Canada				4 738 \$	3 798 \$
À l'étranger				31 558	27 064
Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus					
Au Canada				306 631	287 516
À l'étranger				247 887	207 383
Fonds fédéraux américains déposés ¹				1 758	767
Total^{2,3}				592 572 \$	526 528 \$

¹ Comprennent les dépôts auprès de la Federal Home Loan Bank.

² Comprennent une somme de 10 milliards de dollars au 31 octobre 2013 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2012) relative à des détenteurs d'obligations sécurisées qui est incluse dans les dépôts au bilan consolidé et une somme de 2 milliards de dollars (néant au 31 octobre 2012) en raison de la Fiducie IV.

³ Inclut des dépôts de 320 milliards de dollars au 31 octobre 2013 (271 milliards de dollars au 31 octobre 2012) libellés en dollars US et de 16 milliards de dollars (13 milliards de dollars au 31 octobre 2012) libellés dans d'autres monnaies.

Dépôts par pays

(en millions de dollars canadiens)

				<i>Aux</i>	
				31 octobre 2013	31 octobre 2012
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Total
Particuliers	172 885 \$	144 541 \$	2 042 \$	319 468 \$	291 759 \$
Banques	6 855	3 882	6 412	17 149	14 957
Entreprises et gouvernements	128 304	72 680	4 004	204 988	181 038
Détenus à des fins de transaction	3 325	41 636	6 006	50 967	38 774
Total	311 369 \$	262 739 \$	18 464 \$	592 572 \$	526 528 \$

Dépôts à terme

(en millions de dollars canadiens)

							<i>Aux</i>	
							31 octobre 2013	31 octobre 2012
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 3 ans	De 3 ans à 4 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Particuliers	36 009 \$	9 180 \$	6 815 \$	2 977 \$	2 874 \$	150 \$	58 005 \$	67 302 \$
Banques	13 115	14	15	5	5	27	13 181	10 898
Entreprises et gouvernements	46 162	8 824	11 920	4 746	5 178	1 860	78 690	67 802
Détenus à des fins de transaction	49 592	156	204	202	401	412	50 967	38 774
Total	144 878 \$	18 174 \$	18 954 \$	7 930 \$	8 458 \$	2 449 \$	200 843 \$	184 776 \$

Dépôts à terme encaissables dans moins de un an

(en millions de dollars canadiens)

				<i>Aux</i>	
				31 octobre 2013	31 octobre 2012
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Total	Total
Particuliers	13 749	\$ 9 116	\$ 13 144	\$ 36 009	\$ 40 453
Banques	12 468	355	292	13 115	10 846
Entreprises et gouvernements	36 098	4 058	6 006	46 162	45 572
Détenus à des fins de transaction	23 991	18 430	7 171	49 592	37 417
Total	86 306	\$ 31 959	\$ 26 613	\$ 144 878	\$ 134 288

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS**Autres passifs**

(en millions de dollars canadiens)

			<i>Aux</i>	
			31 octobre 2013	31 octobre 2012
Montants à payer aux courtiers et aux clients			8 882	\$ 5 952
Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments			2 860	2 705
Passifs liés aux entités structurées			5 743	5 696
Passifs liés aux assurances			5 586	4 824
Intérêts courus			1 077	1 466
Charges salariales à payer			2 286	2 030
Passif au titre des régimes à prestations définies			1 715	2 150
Chèques et autres effets en voie de règlement			1 077	877
Total			29 226	\$ 25 700

NOTE 18 : BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS

Les billets et les débentures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations, échanges et modifications de débentures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

Aux termes de Bâle III et de la ligne directrice révisée sur les normes d'adéquation des fonds propres du BSIF, les instruments de fonds propres qui ne satisfont pas aux exigences de Bâle III sont considérés comme des fonds propres réglementaires non admissibles et sont visés par des mesures de retrait progressif sur une période de transition de 10 ans débutant le 1^{er} janvier 2013. Actuellement, toutes les débentures subordonnées de la Banque sont des instruments de fonds propres non admissibles et sont visées par les mesures de retrait progressif.

Billets et débentures subordonnés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Date de rachat au pair la plus rapprochée	<i>Aux</i>	
			31 octobre 2013	31 octobre 2012
Août 2014	10,05	–	149	\$ 150
Novembre 2017	5,38	Novembre 2012 ¹	–	2 444
Juin 2018	5,69	Juin 2013 ²	–	898
Avril 2020	5,48 ³	Avril 2015	871	875
Novembre 2020	3,37 ⁴	Novembre 2015	1 000	998
Septembre 2022 ⁵	4,64 ⁶	Septembre 2017	270	270
Juillet 2023	5,83 ⁷	Juillet 2018	650	650
Mai 2025	9,15	–	199	199
Octobre 2104	4,97 ⁸	Octobre 2015	796	784
Décembre 2105	4,78 ⁹	Décembre 2016	2 247	2 250
Décembre 2106	5,76 ¹⁰	Décembre 2017	1 800	1 800
Total			7 982	\$ 11 318

¹ Le 1^{er} novembre 2012, la Banque a racheté la totalité de ses billets à moyen terme en circulation au prix de rachat du plein montant du capital.

² Le 3 juin 2013, la Banque a racheté la totalité de ses billets à moyen terme en circulation au prix de rachat du plein montant du capital.

³ Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 2,00 %.

⁴ Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,25 %.

⁵ Obligation d'une filiale.

⁶ Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,00 %.

⁷ Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée inclusivement et par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 2,55 %.

⁸ Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, le taux sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 1,77 %.

⁹ Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, le taux sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 1,74 %.

¹⁰ Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, le taux sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 1,99 %.

CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS

L'ensemble des échéances des billets et des débentures subordonnés de la Banque s'établit comme suit.

Échéances

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013	Aux 31 octobre 2012
Moins de 1 an	149 \$	– \$
De 1 an à 3 ans	–	150
De 3 ans à 4 ans	–	–
De 4 ans à 5 ans	–	–
Plus de 5 ans	7 833	11 168
Total	7 982 \$	11 318 \$

NOTE 19 : PASSIF AU TITRE DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

La Banque classe les actions privilégiées à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque dans le passif aux fins de présentation de l'information financière. Les versements de dividendes sur ces actions privilégiées sont comptabilisés dans les charges d'intérêts.

Les actions privilégiées qui ne sont ni à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque ne sont pas classées dans le passif et sont présentées dans la note 21, Capital social.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE FIDUCIES DE PLACEMENT IMMOBILIER

Actions privilégiées de FPI, actions privilégiées à taux fixe et à dividende cumulatif, série 2000A

Une fiducie de placement immobilier, Carolina First Mortgage Loan Trust (la FPI Carolina First), filiale de TD Bank, N.A., a émis des actions privilégiées à taux fixe et à dividende cumulatif, série 2000A (les actions de série 2000A). Les actions de série 2000A donnent droit à des dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 11,125 % par action de série 2000A. Les actions de série 2000A sont non garanties et à rachat obligatoire le 31 janvier 2031 par la FPI Carolina First, sous réserve de tout consentement nécessaire des organismes de réglementation. Chaque action de série 2000A peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée à taux fixe et à dividende cumulatif de série 2000A nouvellement émise de TD Bank, N.A., à la survenance de certains événements. Selon Bâle II, les actions de série 2000A étaient admissibles comme fonds propres de catégorie 2 de la Banque. Selon Bâle III, les actions de série 2000A sont considérées comme des instruments de fonds propres non admissibles et sont visés par les mesures de retrait progressif sur 10 ans débutant en janvier 2013.

Au 31 octobre 2013, 263 actions (263 actions au 31 octobre 2012) d'un capital de 27 millions de dollars (26 millions de dollars au 31 octobre 2012) étaient émises et en circulation.

Actions privilégiées de FPI, actions privilégiées à taux variable et à dividende cumulatif, série 2002C

Le 31 mai 2012, la FPI Carolina First a racheté au pair la totalité de ses actions privilégiées à taux variable et à dividende cumulatif de série 2002C en circulation.

NOTE 20 : TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL

La Banque émet des titres de fiducie de capital innovateurs par l'entremise d'entités ad hoc. La Banque consolide ces entités ad hoc, et leurs titres sont présentés dans le bilan consolidé soit comme passif au titre des titres de fiducie de capital, soit comme participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales. Les titres de fiducie de capital étaient tous admissibles comme fonds propres de catégorie 1 de la Banque selon Bâle II. Conformément à Bâle III, tous les titres de fiducie de capital de la Banque sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles visés par les mesures de retrait progressif sur 10 ans à compter de janvier 2013. Le 7 février 2011, la Banque a annoncé qu'elle prévoyait exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire en 2022 à l'égard des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 qui seront alors en circulation.

Le 17 septembre 2008, Fiducie de capital TD III (Fiducie III), fiducie à capital fixe, a émis les titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 (TD CaTS III). Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie achetés de la Banque. Chaque TD CaTS III peut être automatiquement échangé, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A9 de la Banque, à la survenance de certains événements.

Le 26 janvier 2009, Fiducie de capital TD IV (Fiducie IV) a émis les billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV-1) et les billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV-2) et, le 15 septembre 2009, les billets de Fiducie de capital TD IV – série 3 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV-3 et, collectivement, les billets TD CaTS IV). Le produit des émissions a été investi dans des billets de dépôt de la Banque. Chaque billet TD CaTS IV-1 et TD CaTS IV-2 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A10 de la Banque, et chaque billet TD CaTS IV-3 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A11 de la Banque, dans chaque cas, sans le consentement des porteurs et à la survenance de certains événements. À chaque date de paiement de l'intérêt visé par la survenance de certains événements, les porteurs de billets TD CaTS IV seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ces billets TD CaTS IV dans une nouvelle série d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif de la Banque.

Titres de fiducie de capital

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	En milliers de parts	Dates de distribution/paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat	Date de conversion	31 octobre 2013	31 octobre 2012
				Au gré de l'émetteur	Au gré du porteur		
Inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales au bilan consolidé							
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	1 000	30 juin, 31 déc.	7,243 % ¹	31 déc. 2013 ²		989 \$	981 \$
Inclus dans le passif au titre des titres de fiducie de capital au bilan consolidé							
Titres de Fiducie de capital TD II – série 2012-1	350	30 juin, 31 déc.	6,792 %	31 déc. 2007 ³	En tout temps	– \$	350 \$
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550	30 juin, 31 déc.	9,523 % ⁴	30 juin 2014 ⁵		–	550
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450	30 juin, 31 déc.	10,000 % ⁶	30 juin 2014 ⁵		–	450
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750	30 juin, 31 déc.	6,631 % ⁷	31 déc. 2014 ⁵		–	752
Titres de capital de South Financial Capital Trust 2007-I	75	1 ^{er} mars, 1 ^{er} juin, 1 ^{er} sept., 1 ^{er} déc.	Variable	1 ^{er} sept. 2012 ⁸		–	75
Titres privilégiés de South Financial Capital Trust 2007-II	17	30 janv., 30 avr., 30 juill., 30 oct.	Variable	30 oct. 2012 ⁹		–	17
Titres de capital de South Financial Capital Trust 2007-III	30	15 mars, 15 juin, 15 sept., 15 déc.	Variable	15 sept. 2012 ¹⁰		–	30
	2 222					– \$	2 224 \$

¹ Pour la période prenant fin le 31 décembre 2018 exclusivement et par la suite, à un taux équivalant à la moitié de la somme obtenue au taux des acceptations bancaires de six mois, majorée de 4,30 %.

² À la date de rachat et de toute distribution par la suite, la Fiducie III peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les TD CaTS III en totalité, sans le consentement des porteurs.

³ Le 31 décembre 2012, Fiducie de capital TD II a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$.

⁴ Pour la période prenant fin le 30 juin 2019 exclusivement et par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 10,125 %.

⁵ À partir de la date de rachat, la Fiducie IV peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les billets TD CaTS IV-1, TD CaTS IV-2 ou TD CaTS IV-3, respectivement, en totalité ou en partie, sans le consentement des porteurs.

⁶ Pour la période prenant fin le 30 juin 2039 exclusivement et par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 9,735 %.

⁷ Pour la période prenant fin le 30 juin 2021 exclusivement et par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 4,00 %.

⁸ Le 1^{er} mars 2013, South Financial Capital Trust 2007-I a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US.

⁹ Le 30 avril 2013, South Financial Capital Trust 2007-II a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US.

¹⁰ Le 15 mars 2013, South Financial Capital Trust 2007-III a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US.

NOTE 21 : CAPITAL SOCIAL**ACTIONS ORDINAIRES**

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables, ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, en une ou plusieurs séries, sans valeur nominale. Conformément à Bâle III, toutes les actions privilégiées actuelles de la Banque sont considérées comme des instruments de fonds propres non admissibles visés par les mesures de retrait progressif sur 10 ans à compter de janvier 2013.

DIVIDENDE EN ACTIONS

La Banque a versé le 31 janvier 2014 un dividende en actions équivalant à une action ordinaire par action ordinaire émise et en circulation, ce qui correspond au fractionnement d'une action ordinaire en deux actions ordinaires. Le tableau suivant présente un sommaire des actions émises et en circulation et des actions autodétenues aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012, et tient compte de l'effet du dividende en actions sur les actions ordinaires comme s'il avait été appliqué rétrospectivement à toutes les périodes présentées.

Actions ordinaires et actions privilégiées émises et en circulation et actions autodétenues

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	1 836,5	18 691 \$	1 804,9	17 491 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	8,3	297	7,7	253
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	12,1	515	23,9	947
Rachat d'actions aux fins d'annulation	(18,0)	(187)	–	–
Produit tiré de l'émission de nouvelles actions	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires	1 838,9	19 316 \$	1 836,5	18 691 \$
Actions privilégiées – catégorie A				
Série O	17,0	425 \$	17,0	425 \$
Série P	10,0	250	10,0	250
Série Q	8,0	200	8,0	200
Série R	10,0	250	10,0	250
Série S ¹	5,4	135	10,0	250
Série T ¹	4,6	115	–	–
Série Y ²	5,5	137	10,0	250
Série Z ²	4,5	113	–	–
Série AA	10,0	250	10,0	250
Série AC	8,8	220	8,8	220
Série AE	12,0	300	12,0	300
Série AG	15,0	375	15,0	375
Série AI	11,0	275	11,0	275
Série AK	14,0	350	14,0	350
Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées	135,8	3 395 \$	135,8	3 395 \$
Actions autodétenues – ordinaires³				
Solde au début de l'exercice	(4,2)	(166) \$	(2,9)	(116) \$
Achat d'actions	(83,4)	(3 552)	(80,6)	(3 175)
Vente d'actions	83,7	3 573	79,3	3 125
Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – ordinaires	(3,9)	(145) \$	(4,2)	(166) \$
Actions autodétenues – privilégiées³				
Solde au début de l'exercice	–	(1) \$	–	– \$
Achat d'actions	(3,4)	(86)	(2,9)	(77)
Vente d'actions	3,3	85	2,9	76
Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – privilégiées	(0,1)	(2) \$	–	(1) \$

¹ Le 31 juillet 2013, la Banque a converti 4,6 millions de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série S en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T de la Banque.

² Le 31 octobre 2013, la Banque a converti 4,5 millions de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série Y en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z de la Banque.

³ Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert ses propres actions, celles-ci sont classées comme des actions autodétenues, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O

Le 1^{er} novembre 2005, la Banque a émis 17 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O, pour une contrepartie brute au comptant de 425 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 4,85 % par action de série O. La Banque peut racheter les actions de série O, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 1^{er} novembre 2010, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2014.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P

Le 1^{er} novembre 2007, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P, pour une contrepartie au comptant brute de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,25 % par action de série P. La Banque peut racheter les actions de série P, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 1^{er} novembre 2012, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2016.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q

Le 31 janvier 2008, la Banque a émis 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q, pour une contrepartie brute au comptant de 200 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série Q. La Banque peut racheter les actions de série Q, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2017.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R

Le 12 mars 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série R. La Banque peut racheter au comptant les actions de série R, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2017.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série S

Le 11 juin 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 11 juin 2008 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,60 %. Les porteurs d'actions de série S auront le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série S en circulation sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Le 31 juillet 2013, la Banque a converti 4,6 millions de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série S en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T.

Actions privilégiées à taux variable de série T

Le 31 juillet 2013, la Banque a émis 4,6 millions d'actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T pour une contrepartie brute de 115 millions de dollars, au moyen de la conversion d'un nombre égal d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série S. Les dividendes au comptant non cumulatifs à taux variable, s'ils sont déclarés, seront versés trimestriellement à partir de la période allant du 31 juillet 2013 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2018 exclusivement. Le taux du dividende pour un trimestre correspondra au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours majoré de 1,60 %. Les porteurs d'actions de série T auront le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série S, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2018 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série T sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à i) 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2018 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet ou ii) 25,50 \$ pour les rachats effectués à toute autre date à compter du 31 juillet 2013.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série Y

Le 16 juillet 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,10 % pour la période initiale allant du 16 juillet 2008 inclusivement jusqu'au 31 octobre 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,68 %. Les porteurs d'actions de série Y auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z, sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre, et inversement. Les actions de série Y sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre. Le 31 octobre 2013, la Banque a converti 4,5 millions de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série Y en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z.

Actions privilégiées à taux variable de série Z

Le 31 octobre 2013, la Banque a émis 4,5 millions d'actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z pour une contrepartie brute de 113 millions de dollars, au moyen de la conversion d'un nombre égal d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série Y. Les dividendes au comptant non cumulatifs à taux variable, s'ils sont déclarés, seront versés trimestriellement à partir de la période allant du 31 octobre 2013 inclusivement jusqu'au 31 octobre 2018 exclusivement. Le taux du dividende pour un trimestre correspondra au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours majoré de 1,68 %. Les porteurs d'actions de série Z auront le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série Y, sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2018 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre, et inversement. Les actions de série Z sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à i) 25,00 \$ l'action le 31 octobre 2018 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre ou ii) 25,50 \$ pour les rachats effectués à toute autre date à compter du 31 octobre 2013.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AA

Le 12 septembre 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AA, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 12 septembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,96 %. Les porteurs d'actions de série AA auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AB, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AA sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AC

Le 5 novembre 2008, la Banque a émis 8,8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC, pour une contrepartie brute au comptant de 220 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % pour la période initiale allant du 5 novembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,74 %. Les porteurs d'actions de série AC auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AD, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014, et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AC sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AE

Le 14 janvier 2009, la Banque a émis 12 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AE, pour une contrepartie brute au comptant de 300 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 14 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 avril 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,37 %. Les porteurs d'actions de série AE auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AF, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril, et inversement. Les actions de série AE sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AG

Le 30 janvier 2009, la Banque a émis 15 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AG, pour une contrepartie brute au comptant de 375 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 30 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 avril 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,38 %. Les porteurs d'actions de série AG auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AH, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril, et inversement. Les actions de série AG sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AI

Le 6 mars 2009, la Banque a émis 11 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AI, pour une contrepartie brute au comptant de 275 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 6 mars 2009 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,15 %. Les porteurs d'actions de série AI auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AJ, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série AI sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AK

Le 3 avril 2009, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AK, pour une contrepartie brute au comptant de 350 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 3 avril 2009 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,33 %. Les porteurs d'actions de série AK auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AL, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série AK sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet.

RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 19 juin 2013, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto et le BSIF ont approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Banque visant à racheter pour annulation jusqu'à 24 millions d'actions ordinaires. Le rachat aux termes de l'offre a commencé le 21 juin 2013 et se terminera le 20 juin 2014, à toute date antérieure que la Banque peut décider ou à toute date antérieure à laquelle la Banque aura terminé ses rachats en vertu de l'avis d'intention déposé auprès de la Bourse de Toronto. Au 31 octobre 2013, la Banque avait racheté 18,0 millions d'actions ordinaires en vertu de l'offre à un prix moyen de 43,25 \$ l'action pour une contrepartie totale de 780,2 millions de dollars. Aucun programme de rachat dans le cours normal des activités de la Banque n'avait cours pendant l'exercice 2012.

PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché. Pendant l'exercice, un total de 6,5 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque à un escompte de 1 % et 5,6 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque à un escompte de 0 % (23,8 millions d'actions à un escompte de 1 % en 2012) dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cadre normal des activités.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si la Fiducie III ou la Fiducie IV ne verse pas le plein montant des intérêts ou des distributions semestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs, soit les billets TD CaTS III et TD CaTS IV. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

NOTE 22 : PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DANS DES FILIALES**Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Actions privilégiées de FPI, série A	513 \$	491 \$
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 ¹	989	981
Divers	6	5
Total	1 508 \$	1 477 \$

¹ Se reporter à la note 20, qui contient une description des titres de Fiducie de capital TD III.**ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE FPI, ACTIONS PRIVILÉGIÉES PERPÉTUELLES ÉCHANGEABLES, À TAUX FIXE-VARIABLE ET À DIVIDENDE NON CUMULATIF, SÉRIE A**

Une fiducie de placement immobilier, Northgroup Preferred Capital Corporation (la FPI Northgroup), filiale de TD Bank, N.A., a émis 500 000 actions privilégiées perpétuelles échangeables, à taux fixe-variable et à dividende non cumulatif, série A (les «actions de série A»). Chaque action de série A donne droit à des dividendes en espèces non cumulatifs semestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 6,378 % jusqu'au 17 octobre 2017 et à un taux annuel correspondant au TIOI à trois mois majoré de 1,1725 % payable trimestriellement par la suite. Les actions de série A sont rachetables par la FPI Northgroup, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, au prix de 1 000 \$ US majoré d'un montant compensatoire à tout moment après le 15 octobre 2012 et avant le 15 octobre 2017, et au prix de 1 000 \$ US l'action de série A le 15 octobre 2017 et tous les cinq ans par la suite. Les actions de série A étaient admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 de la Banque selon Bâle II. Conformément à Bâle III, les actions de série A sont considérées comme des instruments de fonds propres non admissibles visés par les mesures de retrait progressif sur 10 ans à compter de janvier 2013. Chaque action de série A peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée nouvellement émise de TD Bank, N.A., à la survenance de certains événements.

NOTE 23 : PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE TRANSACTION

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés détenus à des fins de transaction, certaines valeurs mobilières et certains prêts détenus dans un portefeuille de négociation qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les prêts détenus à des fins de transaction et les dépôts détenus à des fins de transaction sont mesurés à la juste valeur, et les profits et les pertes sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de transaction comprennent les produits d'intérêts nets, les produits (pertes) de négociation et les produits tirés des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont gérés dans un portefeuille de négociation, tous comptabilisés dans l'état du résultat consolidé. Les produits d'intérêts nets proviennent de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et aux passifs détenus à des fins de transaction et sont présentés dans le tableau ci-dessous déduction faite des charges et produits d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Les produits (pertes) de négociation comprennent les profits et les pertes réalisés et latents sur les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de transaction ne comprennent pas les commissions et les honoraires de prise ferme sur les transactions sur valeurs mobilières, lesquels sont présentés séparément dans l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de transaction par gamme de produits représentent les produits de transaction pour chaque catégorie de transaction importante.

Produits liés aux activités de transaction

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>		
	2013	2012	2011
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	1 231 \$	1 050 \$	818 \$
Produits (pertes) de négociation	(279)	(41)	(127)
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	(6)	10	4
Total	946 \$	1 019 \$	695 \$
Par produit			
Portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt et de crédit	557 \$	534 \$	212 \$
Portefeuilles de monnaies étrangères	368	374	428
Portefeuilles d'actions et autres	27	101	51
Instruments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	(6)	10	4
Total	946 \$	1 019 \$	695 \$

¹ Excluent les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.**NOTE 24 : ASSURANCE****RISQUE D'ASSURANCE**

Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou du provisionnement. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes d'indemnisation (p. ex., risque de catastrophe), de la mortalité, la morbidité ou la longévité, du comportement des titulaires de police ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. La Banque est exposée à des risques d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurances multirisques, d'assurance de personnes et de réassurance.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du chef de la gestion du risque responsable de l'assurance qui relève du service Gestion du risque. Le comité d'audit du conseil d'administration agit comme comité d'audit et de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration, de même que des actuaires nommés de manière indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque.

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque assurent une surveillance et un contrôle indépendants et rigoureux des risques dans les activités d'assurance. Le comité du risque du secteur Assurance fait un suivi essentiel des activités de gestion des risques pour ce secteur. Le cadre de gestion du risque d'assurance décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque d'assurance est maintenu par la Gestion des risques et est aligné sur l'appétit de la Banque à l'égard du risque d'assurance.

L'évaluation des provisions pour engagements d'indemnisation est fondamentale dans les activités d'assurance. La Banque s'engage à constituer des provisions pour couvrir les paiements futurs estimés (y compris les frais d'indemnisation) sur l'ensemble des demandes d'indemnisation associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent la meilleure estimation de la direction des paiements futurs au titre des demandes d'indemnisation. Ainsi, la Banque examine régulièrement les estimations des passifs par rapport aux demandes d'indemnisation réelles et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Les passifs au titre des demandes d'indemnisation sont calculés conformément à la méthode comptable sur les activités d'assurance suivie par la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de la Banque.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est généralement à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance auto, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont maintenues, et la conformité à celles-ci est surveillée par le comité du risque du secteur Assurance.

L'assurance auto est régie par des lois provinciales et, par conséquent, les indemnités versées aux titulaires de police peuvent différer d'une province à l'autre. Il existe aussi une exposition au risque de concentration géographique en ce qui a trait à la couverture des biens de particuliers. L'exposition aux concentrations du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. Le risque de concentration est également atténué par l'achat de réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans nos activités de réassurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Le risque en cas d'une pandémie est revu et estimé chaque année.

AUTRES RISQUES CONNEXES

Le risque de crédit est géré à l'aide d'une politique en matière de risque de contrepartie. Pour atténuer les risques de taux d'intérêt et de liquidité, les investissements à l'appui de la provision pour sinistres impayés, montant net, sont fonction du risque de taux d'intérêt.

PRODUITS ET CHARGES D'ASSURANCE

La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent les assurances multirisques, les assurances de personnes et la réassurance. Les produits d'assurance sont présentés à l'état du résultat consolidé dans les produits d'assurance et les charges, dans les indemnisations d'assurance et charges connexes, y compris les incidences des indemnisations et de la réassurance sur l'état du résultat consolidé.

Produits d'assurance, indemnisations d'assurance et charges connexes

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre		
	2013	2012	2011
Primes gagnées			
Montant brut	4 253 \$	3 990 \$	3 722 \$
Réassurance cédée	836	834	753
Primes gagnées, montant net	3 417 \$	3 156 \$	2 969 \$
Produits tirés des commissions et autres produits	317	381	376
Produits d'assurance	3 734 \$	3 537 \$	3 345 \$
Indemnisations d'assurance et charges connexes			
Montant brut	3 273 \$	2 771 \$	2 427 \$
Réassurance cédée	217	347	249
Indemnisations d'assurance et charges connexes	3 056 \$	2 424 \$	2 178 \$

PASSIFS D'ASSURANCE

Au 31 octobre 2013, le total des passifs d'assurance de 5 586 millions de dollars (4 824 millions de dollars au 31 octobre 2012) était présenté dans les autres passifs inclus dans la note 17.

RAPPROCHEMENT DES VARIATIONS DES PASSIFS POUR LES ASSURANCES MULTIRISQUES

Pour les assurances multirisques, les passifs comptabilisés englobent une provision pour sinistres impayés (voir la rubrique a) ci-après) et les primes non acquises (voir rubrique b) ci-après). La provision pour sinistres impayés est constituée afin de refléter l'estimation du plein montant de l'ensemble des passifs associés aux primes d'assurance acquises à la date du bilan, y compris les sinistres subis, mais non signifiés. Le montant ultime de ces passifs s'éloignera des meilleures estimations pour diverses raisons, notamment les renseignements additionnels sur les faits et circonstances des sinistres subis. Les primes non acquises représentent la portion des primes souscrites, montant net, qui se rapporte à la durée restante des polices en vigueur.

a) Variation de la provision pour sinistres impayés :

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour les assurances multirisques, montant net, pour sinistres impayés au cours de l'exercice.

Variation de la provision pour sinistres impayés

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2013			31 octobre 2012		
	Montant brut	Réassurance	Montant net	Montant brut	Réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	3 276	\$ 275	\$ 3 001	2 796	\$ 189	\$ 2 607
Coûts des demandes d'indemnisation pour l'année de survenance en cours	2 332	87	2 245	2 012	182	1 830
Matérialisation des sinistres pour les années de survenance antérieures (favorable) défavorable	346	(65)	411	227	(26)	253
Augmentation (diminution) liée à des modifications d'hypothèses :						
Taux d'actualisation	(80)	1	(81)	(17)	1	(18)
Provision pour écarts défavorables	70	–	70	37	(1)	38
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 668	23	2 645	2 259	156	2 103
Indemnités payées au cours de l'exercice :						
De l'année de survenance en cours	(1 011)	(47)	(964)	(830)	(7)	(823)
Des années de survenance antérieures	(985)	(85)	(900)	(949)	(63)	(886)
	(1 996)	(132)	(1 864)	(1 779)	(70)	(1 709)
Augmentation (diminution) des autres montants à recouvrer	(9)	(9)	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	3 939	\$ 157	\$ 3 782	3 276	\$ 275	\$ 3 001

b) Variation de la provision pour primes non acquises :

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour les assurances multirisques, montant net, pour primes non acquises au cours de l'exercice.

Variation de la provision pour primes non acquises

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2013			31 octobre 2012		
	Montant brut	Réassurance	Montant net	Montant brut	Réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	1 397	\$ –	\$ 1 397	1 314	\$ –	\$ 1 314
Primes souscrites	2 909	70	2 839	2 707	61	2 646
Primes gagnées	(2 800)	(70)	(2 730)	(2 624)	(61)	(2 563)
Solde à la fin de l'exercice	1 506	\$ –	\$ 1 506	1 397	\$ –	\$ 1 397

c) Autres variations des passifs au titre des contrats d'assurance :

Les autres variations des passifs au titre des contrats d'assurance s'entendent des variations des obligations liées aux indemnités d'assurance de personnes et d'autres montants dus aux termes des contrats d'assurance qui sont surtout attribuables au classement chronologique des polices en vigueur et aux modifications des hypothèses actuarielles.

MATÉRIALISATION DES SINISTRES LIÉS AUX ASSURANCES MULTIRISQUES

Le tableau suivant montre les estimations du cumul des sinistres subis pour les cinq dernières années de survenance, ainsi que l'évolution de la matérialisation au cours des périodes indiquées et le cumul des paiements à ce jour. Les estimations initiales relatives aux provisions sont évaluées mensuellement afin de déterminer s'il y a excédent ou insuffisance. L'évaluation repose sur les versements réels lors du règlement complet ou partiel des demandes d'indemnisation et sur les estimations actuelles des engagements d'indemnisation à l'égard des demandes non encore réglées ou des sinistres non encore déclarés.

Sinistres subis par année de survenance

(en millions de dollars canadiens)	Année de survenance						
	2008 et avant	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Coût final des indemnités, montant net, à la fin de l'année de survenance	3 335	\$ 1 598	\$ 1 742	\$ 1 724	\$ 1 830	\$ 2 245	
Estimations révisées							
Un an plus tard	3 366	1 627	1 764	1 728	1 930		
Deux ans plus tard	3 359	1 663	1 851	1 823			
Trois ans plus tard	3 422	1 720	1 921				
Quatre ans plus tard	3 527	1 763					
Cinq ans plus tard	3 630						
Estimations actuelles du cumul des sinistres	3 630	\$ 1 763	\$ 1 921	\$ 1 823	\$ 1 930	\$ 2 245	
Cumul des paiements à ce jour	(3 168)	(1 526)	(1 519)	(1 271)	(1 159)	(964)	
Provision non actualisée, montant net, pour sinistres impayés	462	237	402	552	771	1 281	3 705
Incidence de l'actualisation							(250)
Provision pour écarts défavorables							327
Provision, montant net, pour sinistres impayés							3 782

SENSIBILITÉ AU RISQUE D'ASSURANCE

Diverses hypothèses sont formulées à l'égard du niveau futur des demandes d'indemnisation, du comportement des titulaires de police, des charges et des ventes au moment de la conception de produits et de l'établissement des prix ainsi que de la détermination de passifs actuariels. Ces hypothèses exigent beaucoup de jugement professionnel. La provision pour demandes d'indemnisation est sensible à certaines hypothèses. Il n'est pas possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude à l'égard du processus d'estimation. L'expérience réelle peut différer des hypothèses faites par la Banque.

Pour les assurances multirisques, selon la principale hypothèse étayant les estimations des engagements d'indemnisation, les sinistres se matérialiseront dans l'avenir suivant la même tendance que l'expérience passée.

Les engagements d'indemnisation reposent aussi sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le taux d'actualisation, la marge pour écarts défavorables, la réassurance, les coûts moyens des demandes d'indemnisation, y compris les coûts de traitement des demandes d'indemnisation, le nombre moyen de demandes d'indemnisation par année de survenance, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et les divers facteurs comme l'inflation, les réformes gouvernementales prévues ou en vigueur touchant les prix et les couvertures et le niveau des fraudes liées à l'assurance.

L'incidence des facteurs qualitatifs et d'autres facteurs imprévus pourrait nuire à la capacité de la Banque d'évaluer avec exactitude le risque lié aux polices d'assurance émises par la Banque. En outre, il peut y avoir des décalages importants entre la survenance d'un événement assuré et le moment où cet événement est déclaré à la Banque ainsi que des décalages additionnels entre le moment de la déclaration d'un sinistre et celui du règlement définitif du sinistre.

Le tableau ci-après présente la sensibilité des engagements d'indemnisation. L'analyse est effectuée pour présenter les variations raisonnablement possibles du taux d'actualisation et de la marge pour écarts défavorables, toutes les autres hypothèses demeurant constantes, en montrant l'incidence sur le résultat net consolidé avant impôt, et sur les capitaux propres dans nos activités d'assurances multirisques. Les variations de ces hypothèses peuvent être non linéaires.

Sensibilité des hypothèses critiques – Passifs au titre des contrats d'assurances multirisques

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres
Incidence d'une variation absolue de 1 % des principales hypothèses				
Hypothèse utilisée pour le taux d'actualisation				
Augmentation de l'hypothèse	102 \$	75 \$	76 \$	56 \$
Diminution de l'hypothèse	(110)	(81)	(81)	(59)
Hypothèse utilisée pour la marge pour écarts défavorables				
Augmentation de l'hypothèse	(31)	(23)	(25)	(18)
Diminution de l'hypothèse	31	23	25	18

Une augmentation de 5 % de la fréquence des demandes d'indemnisation au 31 octobre 2013 fera diminuer le résultat net avant impôt et les capitaux propres respectivement de 33 millions de dollars et 24 millions de dollars. Une diminution de 5 % de la fréquence des demandes d'indemnisation fera augmenter le résultat net avant impôt et les capitaux propres des mêmes montants. Une augmentation de 5 % de la gravité des sinistres au 31 octobre 2013 fera diminuer le résultat net avant impôt et les capitaux propres respectivement de 180 millions de dollars et 133 millions de dollars. Une diminution de 5 % de la gravité des sinistres fera augmenter le résultat net avant impôt et les capitaux propres des mêmes montants.

Pour l'assurance de personnes, les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance sont établies par l'actuaire désigné. Les processus servant à établir les hypothèses critiques sont comme suit :

- Les hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité et à la déchéance des polices reposent sur les données de l'industrie et sur les données historiques de l'entreprise.
- Les hypothèses relatives aux charges reposent sur une étude des charges mise à jour chaque année qui sert à déterminer les charges prévues pour les années à venir.
- Les taux de réinvestissement d'actifs reposent sur les taux de rendement projetés, et les passifs sont calculés selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB).

Une analyse de sensibilité aux variations possibles des hypothèses relatives à l'assurance de personnes a été effectuée, et l'incidence n'est pas importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque de concentration est le risque attribuable à une forte exposition à des risques similaires qui sont positivement corrélés.

Le risque associé aux produits automobiles, résidentiels et autres peut varier selon la région géographique du risque assuré. Le risque de concentration du risque d'assurance, selon le type de risques, est atténué en cédant ce risque par l'intermédiaire des contrats de réassurance ainsi que par une sélection prudente et la mise en œuvre de stratégies de souscription, qui sont elles-mêmes en grande partie réalisées au moyen de la diversification des activités et des régions géographiques. Pour l'assurance auto, des lois sont en place à l'échelle des provinces, ce qui entraîne des différences sur le plan des indemnités versées d'une province à une autre.

Au 31 octobre 2013, pour les activités d'assurances multirisques, les polices d'assurance auto représentaient 71,9 % des primes souscrites, montant net (73,2 % au 31 octobre 2012), suivies des polices d'assurance résidentielle qui représentaient 27,8 % (26,5 % au 31 octobre 2012). La distribution par province montre que les activités sont surtout concentrées en Ontario, avec 61,6 % des primes souscrites, montant net (62,1 % au 31 octobre 2012). Les provinces de l'Ouest représentaient 26,6 % (25,4 % au 31 octobre 2012), le Québec, 6,6 % (7,5 % au 31 octobre 2012) et les provinces de l'Atlantique, 5,2 % (5,0 % au 31 octobre 2012).

Le risque de concentration n'est pas une préoccupation importante pour le secteur de l'assurance de personnes, celle-ci ne présentant pas un niveau important de caractéristiques propres aux régions, contrairement au secteur des assurances multirisques. La réassurance sert à limiter l'obligation par sinistre. Bien que le paiement maximal pour un sinistre puisse s'élever à 3,0 millions de dollars (1,2 million de dollars au 31 octobre 2012), la plupart du temps il ne dépasse pas 250 mille dollars (250 mille dollars au 31 octobre 2012). Le risque de concentration est encore atténué par la diversification des risques non corrélés, ce qui limite

l'incidence d'une pandémie régionale et d'autres risques de concentration. Afin d'améliorer la compréhension de l'exposition à ce risque, un scénario de pandémie est testé chaque année.

NOTE 25 : RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque a divers plans de rémunération fondée sur des actions. La Banque utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation de toutes les options sur actions. Selon la méthode de la juste valeur, la Banque constate une charge de rémunération fondée sur la juste valeur des options, qui est calculée selon un modèle d'évaluation des options. La juste valeur des options est comptabilisée à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport sur la période de service requise pour les employés pour être entièrement admissibles aux attributions. Le solde du surplus d'apport est réduit à mesure que les options sont exercées, et le montant constaté initialement pour les options dans le surplus d'apport est crédité au capital social.

PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés et administrateurs externes. Aucune option sur actions n'a été attribuée aux administrateurs externes depuis décembre 2001. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une durée de sept ou de dix ans et dont les droits s'acquiescent sur quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu de ce plan, 28,3 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (31,2 millions au 31 octobre 2012). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 13 décembre 2022. Un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices clos les 31 octobre, rajusté pour refléter rétrospectivement l'effet du dividende en actions comme il est mentionné à la note 21, est présenté ci-après :

Situation des options sur actions

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)	2013		2012		2011	
	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	27,5	31,00 \$	31,8	29,03 \$	38,4	28,84 \$
Attribuées	3,3	40,54	3,8	36,64	3,5	36,63
Exercées	(8,4)	27,60	(7,7)	25,54	(9,9)	24,57
Périmées/annulées	(0,4)	36,64	(0,4)	33,89	(0,2)	28,90
Options en cours à la fin de l'exercice	22,0	33,89 \$	27,5	31,00 \$	31,8	29,03 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	8,8	29,67 \$	15,7	29,04 \$	20,6	28,16 \$

Le cours moyen pondéré des actions visées par les options exercées en 2013 a été de 43,26 \$ (40,11 \$ en 2012; 39,30 \$ en 2011).

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2013.

Fourchette des prix d'exercice

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'actions en circulation	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
19,90 \$ – 23,08 \$	2,8	2,0	21,25 \$	2,8	21,25 \$
25,38 \$ – 29,92 \$	1,1	1,5	28,50	1,1	28,50
30,54 \$ – 32,99 \$	4,2	5,5	32,61	0,9	31,11
33,11 \$ – 35,29 \$	1,6	4,1	34,58	1,6	34,58
36,13 \$ – 40,54 \$	12,4	6,7	37,59	2,4	36,33

Pour l'exercice 2013, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour l'attribution d'options sur actions de 24,8 millions de dollars (22,1 millions de dollars en 2012; 28,3 millions de dollars en 2011). Au cours de 2013, 3,3 millions (3,8 millions en 2012; 3,5 millions en 2011) d'options ont été attribuées par la Banque à une juste valeur moyenne pondérée de 7,83 \$ l'option (7,26 \$ l'option en 2012; 7,74 \$ l'option en 2011).

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options pour les douze mois clos les 31 octobre 2013, 31 octobre 2012 et 31 octobre 2011.

Hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	2013	2012	2011
Taux d'intérêt sans risque	1,43 %	1,50 %	2,73 %
Durée prévue des options (en années)	6,3 ans	6,3 ans	6,2 ans
Volatilité prévue ¹	27,23 %	27,40 %	26,60 %
Rendement de l'action prévu	3,51 %	3,40 %	3,30 %
Prix d'exercice / cours de l'action	40,54 \$	36,64 \$	36,63 \$

¹ La volatilité prévue est calculée d'après la volatilité quotidienne moyenne évaluée sur une période historique correspondant à la durée de vie prévue de l'option.

AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalent à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquiescent généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. La Banque établit un passif relativement à ces unités d'actions attribuées, et une charge de rémunération incitative est constatée dans l'état du résultat consolidé sur la période de service requise pour les employés pour être entièrement admissibles aux attributions. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera entre 80 % et 120 % du nombre initial d'unités attribuées selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne du groupe de référence nord-américain. Les équivalents de dividendes s'accumulent et seront réinvestis en unités additionnelles et seront versés à l'échéance. Au 31 octobre 2013, le nombre d'unités d'actions en cours en vertu de ces plans était de 27 millions (27 millions en 2012).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants ou des unités d'actions venant à échéance peuvent être différées sous forme d'unités d'actions équivalent à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment de la cessation d'emploi du participant ou au terme de son mandat d'administrateur. Lorsque ces conditions sont remplies, les unités d'actions différées doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant au plus tard à la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Au 31 octobre 2013, 7,1 millions d'unités d'actions différées étaient en cours (6,8 millions au 31 octobre 2012).

La charge de rémunération pour ces plans est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur de ces plans sont constatées dans l'état du résultat consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 336 millions de dollars (326 millions de dollars en 2012; 293 millions de dollars en 2011). La charge de rémunération comptabilisée compte non tenu de l'incidence des couvertures s'est établie à 621 millions de dollars (429 millions de dollars en 2012; 353 millions de dollars en 2011). Au 31 octobre 2013, la valeur comptable du passif lié à ces plans, fondée sur le cours de clôture de l'action, était de 1,5 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2012) et était comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

PLAN D'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés. Les employés peuvent verser tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source) au plan d'actionnariat des employés. La Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 \$ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 \$. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsqu'un employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, les cotisations de la Banque ont totalisé 63 millions de dollars (61 millions de dollars en 2012; 59 millions de dollars en 2011) et ont été passées en charges dans les salaires et avantages du personnel. Au 31 octobre 2013, 19,6 millions d'actions ordinaires étaient détenues au total en vertu du plan d'actionnariat des employés (19,0 millions au 31 octobre 2012). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du résultat de base et dilué par action de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

NOTE 26 : AVANTAGES DU PERSONNEL

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les régimes de retraite principaux de la Banque, soit l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'«Association») et le Régime de retraite TD (Canada) (le «RRTD»), sont des régimes de retraite à prestations définies. En outre, la Banque offre aux employés admissibles d'autres régimes de retraite qui sont à capitalisation partielle ou sans capitalisation. L'Association a cessé d'accepter de nouveaux membres le 30 janvier 2009, et le RRTD a été établi le 1^{er} mars 2009. Les prestations versées en vertu des régimes de retraite principaux sont calculées en fonction de la durée de participation aux régimes et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation aux régimes.

La capitalisation des régimes de retraite principaux de la Banque est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes, le cas échéant. Conformément à la loi, la Banque verse à chaque régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en dernier ressort, il lui incombe de s'assurer que le passif du régime fait l'objet d'une capitalisation appropriée au fil du temps. Les cotisations de la Banque aux régimes de retraite principaux au cours de 2013 se sont établies à 340 millions de dollars (293 millions de dollars en 2012). Les cotisations de 2013 ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation en date du 31 octobre 2012 et du 31 octobre 2011 respectivement pour l'Association et le RRTD. Les cotisations de 2012 ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation en date du 31 octobre 2011 pour les deux régimes de retraite principaux. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation sera faite en date du 31 octobre 2013 et du 31 octobre 2014 respectivement pour l'Association et le RRTD.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi (avantages du personnel autres que de retraite), qui sont généralement sans capitalisation. Lorsqu'ils sont offerts, les régimes d'avantages du personnel autres que de retraite comprennent généralement l'assurance médicale et l'assurance dentaire. Pour être admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite, les employés doivent répondre à certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service et sont généralement tenus d'assumer une partie du coût des avantages. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui sont en congé d'invalidité ou parental.

Pour les régimes de retraite principaux et le principal régime d'avantages complémentaires de retraite, les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global et les profits ou les pertes cumulés sont reclassés dans les résultats non distribués. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du taux d'actualisation, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et des taux de mortalité, qui sont évaluées annuellement par les actuaires de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. La charge comptabilisée inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice considéré, les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies, et le coût des services passés liés aux modifications, aux réductions ou aux liquidations de régime d'avantages. Le montant cumulé de la différence entre les écarts actuariels, la charge et les cotisations aux fins de la capitalisation est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

STRATÉGIE DE PLACEMENT ET RÉPARTITION DES ACTIFS

L'objectif premier de l'Association et du RRTD est d'atteindre un taux de rendement réel annualisé de respectivement 1,50 % et 1,75 % sur des périodes mobiles de dix ans. Les politiques de placement des régimes de retraite principaux sont décrites en détail ci-après, sauf en ce qui a trait aux actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, lesquels sont investis dans certains fonds communs de placement, au choix du participant. Aux 31 octobre, les politiques de placement et la répartition des actifs par catégorie d'actifs pour les régimes de retraite principaux (à l'exclusion des actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite) étaient les suivantes.

Politique de placement et répartition des actifs

Titres	31 octobre 2013		31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	Fourchette acceptable		Répartition des actifs		Répartition des actifs	
	Association	RRTD	Association	RRTD	Association	RRTD
Titres de créance	58-72 %	44-56 %	58 %	49 %	60 %	50 %
Capitaux propres	24-34,5	44-56	34	51	31	50
Placements alternatifs	0-12,5	s. o. ¹	6	s. o. ¹	6	s. o. ¹
Équivalents de trésorerie	0-4	s. o. ¹	2	s. o. ¹	3	s. o. ¹
Total			100 %	100 %	100 %	100 %

¹ Sans objet.

L'objectif de la politique de placement de l'Association vise un portefeuille équilibré. La fourchette acceptable a changé depuis 2011 en raison de la stratégie visant à réduire au fil du temps la répartition des instruments de capitaux propres selon la politique de placement.

Les placements dans les instruments de créance doivent généralement avoir une notation d'au moins BBB au moment de l'achat et pendant la durée du placement au sein du portefeuille. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations supérieures à BBB au sein du portefeuille de titres de créance.

Au sein du portefeuille de titres de créance, le portefeuille d'obligations géré en fonction de l'indice obligataire universel DEX, représentant de 10 % à 29 % du portefeuille entier, peut être investi dans des obligations assorties d'une notation inférieure à BBB-. Les instruments de créance assortis d'une notation de BBB+ ou moins et les instruments de créance ayant une notation inférieure à BBB- ne doivent pas dépasser respectivement 25 % et 10 % du portefeuille. De plus, les placements dans les instruments de créance d'entités non gouvernementales et ceux dans les instruments de créance d'entités gouvernementales non canadiennes ne doivent pas dépasser respectivement 80 % et 20 % du portefeuille. Les placements dans les instruments de créance d'une même entité non gouvernementale ou entité gouvernementale non canadienne ne doivent pas dépasser 10 % du portefeuille. Les titres adossés à des actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % de ce portefeuille. Le reste du portefeuille de titres de créance ne peut pas être investi dans des instruments de créance d'entités non gouvernementales.

L'avoir du portefeuille d'actions est largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions ou 10 % des titres en circulation d'une même société. Des actions étrangères et des certificats américains d'actions étrangères, également de grande qualité, sont aussi acquis pour diversifier davantage le portefeuille d'actions.

Les placements alternatifs comprennent des fonds de couverture et des actions de sociétés fermées.

Des instruments dérivés peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne créent pas d'effet de levier pour l'Association. Cette dernière peut investir dans des fonds de couverture, qui, de manière générale, utilisent un effet de levier pour mettre en œuvre leur stratégie de placement.

La quasi-totalité des actifs doit avoir une juste valeur facilement déterminable. L'Association a respecté sa politique de placement tout au long de l'exercice. Au 31 octobre 2013, les actifs nets de l'Association comportaient des placements en actions privés dans la Banque et des sociétés de son groupe, ayant une juste valeur de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2012). L'objectif de la politique de placement du RRTD est un portefeuille équilibré.

Le RRTD n'est pas autorisé à investir dans des instruments de créance d'entités non gouvernementales. En général, les instruments de créance doivent avoir une notation d'au moins BBB au moment de l'achat et pendant la durée du placement au sein du portefeuille. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations supérieures à BBB au sein du portefeuille.

L'avoir du portefeuille d'actions est largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions ou 10 % des titres en circulation d'une même société. Des actions étrangères et des certificats américains d'actions étrangères, également de grande qualité, sont aussi acquis pour diversifier davantage le portefeuille d'actions.

Les instruments dérivés peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne créent pas d'effet de levier pour le RRTD.

La quasi-totalité des actifs doit avoir une juste valeur facilement déterminable. Le RRTD a respecté sa politique de placement tout au long de l'exercice.

PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Les placements des régimes de retraite principaux comprennent des instruments financiers exposés à divers risques, notamment le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. Les régimes de retraite principaux gèrent ces risques financiers conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, aux règlements applicables et à l'énoncé des politiques et procédures en matière de placements des régimes de retraite principaux. Voici quelques-unes des pratiques de gestion des risques utilisées par les régimes de retraite principaux :

- Suivi du risque de crédit des contreparties
- Suivi du respect des lignes directrices sur la répartition des actifs
- Suivi du rendement des catégories d'actifs par rapport aux points de repère

AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Régime de retraite de CT

Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque finance un régime de retraite comprenant un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Le volet à prestations définies du régime a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987, et les employés récemment admissibles ont adhéré au volet à cotisations définies du régime. Depuis le 18 août 2002, le volet à cotisations définies du régime n'accepte plus de cotisations de la Banque ni des participants actifs, sauf celles des employés qui reçoivent des prestations en vertu d'un régime de maintien du salaire ou d'invalidité de longue durée, et les employés admissibles à ce régime ont pu adhérer à l'Association ou au RRTD pour leurs services futurs. La capitalisation du volet à prestations définies est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime.

La Banque a reçu l'approbation des organismes de réglementation pour liquider le volet à cotisations définies du régime à compter du 1^{er} avril 2011. Après cette date, les cotisations de la Banque au volet à cotisations définies du régime ont cessé. La liquidation s'est conclue le 31 mai 2012.

Régimes de retraite de TD Bank, N.A.

TD Bank, N.A. et ses filiales maintiennent un régime à cotisations déterminées 401(k) qui couvre la totalité des employés. À compter du 1^{er} janvier 2009, le régime a été modifié pour inclure les cotisations de base annuelles de TD Bank, N.A. pour tous les employés et une cotisation transitoire pour certains employés. Les cotisations de base et transitoire versées au régime pour l'exercice 2013 se sont élevées à 42 millions de dollars (41 millions de dollars en 2012; 34 millions de dollars en 2011). De plus, sur une base continue, TD Bank, N.A. effectue des cotisations de contrepartie au régime 401(k). Le montant de la contribution de contrepartie pour l'exercice 2013 s'est établi à 39 millions de dollars (37 millions de dollars en 2012; 29 millions de dollars en 2011). La charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

En outre, TD Bank, N.A. a un régime de retraite à prestations définies non contributif fermé qui couvre certains anciens employés de TD Banknorth. Des régimes de retraite complémentaires qui couvrent certains dirigeants clés ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite limités offrent de l'assurance médicale et de l'assurance vie à un groupe restreint d'employés et d'administrateurs qui satisfont à des exigences minimales d'âge et d'années de service. À compter du 31 décembre 2008, les prestations dans le cadre des régimes de retraite et des régimes de retraite complémentaires ont été bloquées.

Régimes de retraite de Financement auto TD (auparavant de Services financiers Chrysler)

Financement auto TD a un régime de retraite à prestations définies contributif et un régime de retraite à prestations définies non contributif qui couvrent certains des employés permanents. Le régime de retraite non contributif offre des prestations qui reposent sur un taux fixe pour chaque année de service. Le régime contributif offre des prestations aux salariés calculées en fonction des cotisations cumulatives de l'employé, des années de service au cours desquelles il a versé des cotisations et la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives de l'employé au cours des quinze années précédant son départ à la retraite. Ces régimes de retraite à prestations définies ont été bloqués le 1^{er} avril 2012. Financement auto TD offre également des régimes d'avantages complémentaires de retraite limités, y compris l'assurance médicale et l'assurance vie à certains employés qui satisfont à des exigences minimales d'âge et d'années de service.

Régimes de retraite complémentaires

Les régimes de retraite complémentaires des employés sont capitalisés en partie par la Banque pour les employés admissibles.

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite principaux de la Banque et de son principal régime d'avantages complémentaires de retraite, ainsi que de ses autres régimes de retraite importants.

Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes d'avantages du personnel

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Régimes de retraite principaux		Principal régime d'avantages complémentaires de retraite ¹		Autres régimes de retraite ²		Régimes de retraite principaux 20 113	Principal régime d'avantages complémentaires de retraite 20 113	Autres régimes de retraite ² 20 113
	2013	2012	2013	2012	2013	2012			
Variation des obligations au titre des prestations projetées									
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	4 143	\$ 3 141	\$ 526	\$ 426	\$ 2 325	\$ 2 055	2 856	\$ 419	\$ 1 182
Obligations prises en charge à l'acquisition de Services financiers Chrysler	–	–	–	–	–	–	–	–	673
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	278	179	17	13	12	17	153	12	18
Coût financier sur les obligations au titre des prestations projetées	184	177	24	24	92	101	171	23	85
Cotisations des participants	65	61	–	–	–	–	49	–	1
Prestations versées	(193)	(180)	(10)	(10)	(100)	(100)	(137)	(10)	(77)
Variation du taux de change	–	–	–	–	61	2	–	–	25
Modification des hypothèses actuarielles (Gains actuariels) pertes actuarielles	(136)	758	1	78	(204)	283	49	(14)	148
Modifications de régime	(3)	1	(7)	(5)	10	7	–	(4)	–
Modifications de régime	–	6	–	–	–	(9)	–	–	–
Réduction ⁴	–	–	–	–	–	(31)	–	–	–
Obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre	4 338	\$ 4 143	\$ 551	\$ 526	\$ 2 196	\$ 2 325	3 141	\$ 426	\$ 2 055
Variation des actifs des régimes									
Actifs des régimes à la juste valeur au début de l'exercice	3 743	\$ 3 300	\$ –	\$ –	\$ 1 462	\$ 1 374	3 038	\$ –	\$ 769
Actifs acquis à l'acquisition de Services financiers Chrysler	–	–	–	–	–	–	–	–	579
Rendement prévu des actifs des régimes ⁵	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	196	–	72
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	175	195	–	–	56	64	s. o.	s. o.	s. o.
Gains actuariels (pertes actuarielles)	54	81	–	–	86	87	(33)	–	(11)
Cotisations des participants	65	61	–	–	–	–	49	–	1
Cotisations de l'employeur	340	293	10	10	26	38	189	10	21
Variation du taux de change	–	–	–	–	49	1	–	–	21
Prestations versées	(193)	(180)	(10)	(10)	(100)	(100)	(137)	(10)	(77)
Charges administratives au titre des prestations définies	(7)	(7)	–	–	(4)	(2)	(2)	–	(1)
Actifs des régimes à la juste valeur aux 31 octobre	4 177	\$ 3 743	\$ –	\$ –	\$ 1 575	\$ 1 462	3 300	\$ –	\$ 1 374
Excédent (déficit) des actifs des régimes sur les obligations au titre des prestations projetées	(161)	\$ (400)	\$ (551)	\$ (526)	\$ (621)	\$ (863)	159	\$ (426)	\$ (681)
Perte nette non comptabilisée découlant des résultats passés, qui s'écartent des résultats prévus, et incidence des modifications des hypothèses	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	82	(18)	159
Coûts (crédits au titre) des modifications de régime non comptabilisés dont les droits à prestations ne sont pas acquis	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	–	(28)	–
Actif (passif) net au titre des prestations définies	(161)	\$ (400)	\$ (551)	\$ (526)	\$ (621)	\$ (863)	241	\$ (472)	\$ (522)
Charge annuelle									
Inclus dans la charge nette liée aux avantages du personnel :									
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	278	\$ 179	\$ 17	\$ 13	\$ 12	\$ 17	155	\$ 12	\$ 19
Frais (produits) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies	9	(18)	24	24	36	37	171	23	85
Rendement prévu des actifs des régimes ⁵	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	(196)	–	(72)
Charges administratives au titre des prestations définies	7	7	–	–	4	2	s. o.	s. o.	s. o.
Coût des services passés – coûts (crédits au titre) des modifications de régime	–	6	–	–	–	(9)	–	(5)	–
Coût des services passés – pertes (profits) de réduction ⁴	–	–	–	–	–	(31)	–	–	–
Charge totale	294	\$ 174	\$ 41	\$ 37	\$ 52	\$ 16	130	\$ 30	\$ 32
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle (en pourcentage)									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	4,53	% 5,72	% 4,50	% 5,50	% 4,01	% 4,99	5,71	% 5,60	% 5,50
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	2,82	3,50	3,80	3,50	1,37	1,98	3,50	3,50	2,14
Taux de rendement moyen pondéré à long terme prévu des actifs des régimes	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	6,39	s. o.	6,73
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre (en pourcentage)									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	4,82	% 4,53	% 4,80	% 4,50	% 4,75	% 4,08	5,72	% 5,50	% 4,99
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	2,83	2,82	3,50	3,50	1,43	1,86	3,50	3,50	2,02

¹ Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par le principal régime d'avantages complémentaires de retraite est de 5,90 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 3,70 % d'ici 2028 et son maintien à ce niveau par la suite.

² Comprend le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, certains régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière. Le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth a été bloqué le 31 décembre 2008 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après cette date. Certains régimes de retraite à prestations définies de Financement auto TD ont été bloqués le 1^{er} avril 2012 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après le 31 mars 2012.

³ Les montants n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'incidence des modifications apportées à IAS 19, étant donné que la Banque a appliqué ces modifications le 1^{er} novembre 2011.

⁴ Certains régimes de retraite de Financement auto TD ont fait l'objet d'une réduction au cours de 2012.

⁵ Le rendement effectif des actifs des régimes de retraite principaux a été de 229 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (276 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 et 163 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2011). En 2011, la Banque a choisi comme hypothèse un rendement à long terme prévu des actifs de 6,50 %, déduction faite des frais et charges pour l'Association, et de 4,00 % pour le RRTD.

La Banque prévoit verser pour l'exercice 2014 des cotisations de 376 millions de dollars aux régimes de retraite principaux, de 18 millions de dollars au principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 32 millions de dollars à ses autres régimes de retraite. Les montants des cotisations futures peuvent varier par suite de l'examen par la Banque de ses niveaux de cotisation au cours de l'exercice.

Les hypothèses relatives à la mortalité future utilisées pour établir les obligations au titre des prestations définies et le coût des prestations net pour les régimes de retraite à prestations définies principaux sont comme suit.

Espérance de vie présumée à 65 ans

(nombre d'années)	2013	2012	2011
Homme âgé de 65 ans à la date d'évaluation	22,0	21,0	20,9
Femme âgée de 65 ans à la date d'évaluation	23,2	22,1	22,1
Homme âgé de 40 ans à la date d'évaluation	23,2	22,8	22,7
Femme âgée de 40 ans à la date d'évaluation	24,1	23,1	23,1

Le tableau ci-après présente la sensibilité des obligations au titre des prestations projetées et de la charge pour les régimes de retraite principaux de la Banque au taux d'actualisation, au rendement à long terme prévu des actifs des régimes et au taux d'augmentation des salaires, ainsi que la sensibilité du principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque à l'hypothèse initiale utilisée pour le taux de variation des coûts des soins de santé. Pour chaque test de sensibilité, l'incidence d'une modification raisonnable possible d'un seul facteur est présentée, et les autres hypothèses demeurent inchangées.

Sensibilité des principales hypothèses

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux			Exercices clos les	
	31 octobre	31 octobre	31 octobre	31 octobre	31 octobre
	2013	2012	2013	2012	2011
	Obligations	Obligations	Charge	Charge	Charge
Incidence d'une variation absolue de 1,0 % des principales hypothèses					
Hypothèse utilisée pour le taux d'actualisation	4,82 %	4,53 %	4,53 %	5,72 %	5,71 %
Diminution de l'hypothèse	949 \$	920 \$	144 \$	102 \$	54 \$
Augmentation de l'hypothèse	(715)	(689)	(115)	(89)	(47)
Hypothèse utilisée pour le taux de rendement à long terme prévu des actifs	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	6,39 %
Diminution de l'hypothèse	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	31 \$
Augmentation de l'hypothèse	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	(31)
Hypothèse utilisée pour le taux d'augmentation des salaires	2,83 %	2,82 %	2,82 %	3,50 %	3,50 %
Diminution de l'hypothèse	(225) \$	(234) \$	(42) \$	(29) \$	27 \$
Augmentation de l'hypothèse	240	250	44	31	(26)
Hypothèse initiale utilisée pour le taux de variation des coûts des soins de santé ²	5,90 %	6,10 %	6,10 %	6,30 %	6,50 %
Diminution de l'hypothèse	(84) \$	(75) \$	(8) \$	(6) \$	(6) \$
Augmentation de l'hypothèse	107	95	10	8	8

¹ Les montants n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'incidence des modifications apportées à IAS 19, étant donné que la Banque a appliqué ces modifications le 1^{er} novembre 2011.

² Au 31 octobre 2013 et au 31 octobre 2012 et pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 2012 et 2011, pour avoir visé 3,70 % en 2028.

La Banque avait comptabilisé les montants suivants dans le bilan consolidé aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012.

Montants constatés au bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	Aux	
	31 octobre	31 octobre
	2013	2012
Autres actifs		
Autres régimes de retraite		
Régimes de retraite de Financement auto TD	52 \$	– \$
Autres avantages du personnel – montant net	4	1
Actif au titre des régimes à prestations définies	56	1
Autres passifs		
Régimes de retraite principaux	161 \$	400 \$
Principal régime d'avantages complémentaires postérieurs à la retraite	551	526
Autres régimes de retraite		
Régime de retraite à prestations définies de CT	12	15
Régimes de retraite à prestations définies de TD Banknorth	28	140
Régimes de retraite de Financement auto TD	125	205
Régimes de retraite complémentaires	508	503
Autres avantages futurs du personnel – montant net	330	361
Passif au titre des régimes à prestations définies	1 715	2 150
Montant net comptabilisé	(1 659) \$	(2 149) \$

NOTE 27 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat se compose de ce qui suit.

Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>		
	2013	2012	2011
Charge d'impôt sur le résultat – État du résultat consolidé			
Impôt exigible			
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour la période considérée	1 619 \$	999 \$	1 526 \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(114)	(19)	(53)
Total de l'impôt exigible	1 505	980	1 473
Impôt différé			
Charge (recouvrement) d'impôt différé afférent(e) à la naissance et au renversement des différences temporaires	(398)	154	(152)
Effet des variations des taux d'imposition	8	(14)	13
Recouvrement d'impôt sur le résultat découlant de la comptabilisation de différences temporaires déductibles non comptabilisées antérieurement et de pertes fiscales non comptabilisées au cours d'exercices antérieurs	(2)	(1)	–
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	22	(34)	(8)
Total de l'impôt différé	(370)	105	(147)
Total de la charge d'impôt sur le résultat – État du résultat consolidé	1 135	1 085	1 326
Charge d'impôt sur le résultat – État des autres éléments du résultat global			
Impôt exigible	(699)	172	202
Impôt différé	(221)	(356)	(132)
	(920)	(184)	70
Impôt sur le résultat – autres éléments ne se rapportant pas aux produits, y compris les regroupements d'entreprises et les autres ajustements			
Impôt exigible	(17)	6	(61)
Impôt différé	40	21	(69)
	23	27	(130)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	238 \$	928 \$	1 266 \$
Impôt exigible			
Fédéral	353 \$	604 \$	718 \$
Provincial	245	412	463
Étranger	191	142	433
	789	1 158	1 614
Impôt différé			
Fédéral	(4)	(246)	(50)
Provincial	(5)	(162)	(28)
Étranger	(542)	178	(270)
	(551)	230	(348)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	238 \$	928 \$	1 266 \$

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2013		2012		2011	
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	1 970 \$	26,3 %	1 933 \$	26,4 %	2 005 \$	28,1 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Dividendes reçus	(253)	(3,4)	(262)	(3,6)	(214)	(3,0)
Écarts de taux liés aux activités internationales	(487)	(6,5)	(483)	(6,6)	(468)	(6,6)
Variations des taux d'imposition	–	–	(18)	(0,2)	–	–
Divers – montant net	(95)	(1,3)	(85)	(1,2)	3	0,1
Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif	1 135 \$	15,1 %	1 085 \$	14,8 %	1 326 \$	18,6 %

Les actifs et les passifs d'impôt différé comprennent ce qui suit.

Actifs et passifs d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
	Bilan consolidé	Bilan consolidé
Actifs d'impôt différé		
Provision pour pertes sur créances	555 \$	530 \$
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	–	7
(Produit) charge différé(e)	165	199
Prêts détenus à des fins de transaction	131	192
Décomptabilisation des actifs et passifs financiers	168	187
Goodwill	–	7
Avantages du personnel	659	671
Régimes de retraite	94	277
Pertes pouvant être reportées en avant	313	285
Crédits d'impôt	360	184
Divers	294	265
Total des actifs d'impôt différé¹	2 739 \$	2 804 \$
Passifs d'impôt différé		
Valeurs mobilières	855 \$	1 457 \$
Immobilisations incorporelles	389	419
Goodwill	6	–
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	10	–
Total des passifs d'impôt différé	1 260 \$	1 876 \$
Actifs d'impôt différé nets	1 479 \$	928 \$
Présentés au bilan consolidé comme suit :		
Actifs d'impôt différé	1 800 \$	1 255 \$
Passifs d'impôt différé	321	327
Actifs d'impôt différé nets	1 479 \$	928 \$

¹ Le montant des différences temporaires, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé s'établissait à 37 millions de dollars au 31 octobre 2013 (néant au 31 octobre 2012), dont un montant de 5 millions de dollars devrait expirer dans au plus 5 ans.

La variation de l'actif d'impôt différé net pour les exercices clos le 31 octobre 2013 et le 31 octobre 2012 se présente comme suit.

Charge (recouvrement) d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	2013				2012			
	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total
Charge (recouvrement) d'impôt différé								
Provision pour pertes sur créances	(25) \$	– \$	– \$	(25) \$	(22) \$	– \$	– \$	(22) \$
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	17	–	–	17	(31)	–	50	19
(Produit) charge d'impôt différé	34	–	–	34	(73)	–	–	(73)
Prêts détenus à des fins de transaction	61	–	–	61	74	–	–	74
Décomptabilisation des actifs et passifs financiers	74	(55)	–	19	4	86	–	90
Goodwill	13	–	–	13	33	–	–	33
Avantages du personnel	12	–	–	12	(11)	–	–	(11)
Pertes pouvant être reportées en avant	(28)	–	–	(28)	(167)	–	–	(167)
Crédits d'impôt	(176)	–	–	(176)	(104)	–	–	(104)
Autres actifs d'impôt différé	(11)	–	(18)	(29)	(189)	–	(29)	(218)
Valeurs mobilières	(265)	(337)	–	(602)	553	(153)	–	400
Immobilisations incorporelles	(91)	–	61	(30)	(8)	–	–	(8)
Régimes de retraite	15	171	(3)	183	46	(289)	–	(243)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt différé	(370) \$	(221) \$	40 \$	(551) \$	105 \$	(356) \$	21 \$	(230) \$

Certaines différences temporaires imposables liées aux participations de la Banque dans des filiales, des succursales et des entreprises associées, et liées aux investissements dans des coentreprises, n'avaient pas entraîné la comptabilisation de passifs d'impôt différé au 31 octobre 2013. Le montant total de ces différences temporaires s'établissait à 30 milliards de dollars au 31 octobre 2013 (26 milliards de dollars au 31 octobre 2012).

NOTE 28 : RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la même méthode que celle employée pour établir le résultat de base par action, sauf que certains ajustements sont apportés au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et au nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le but de tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles qui seraient censées être émises par la Banque.

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque et tient compte de l'effet du dividende en actions mentionné à la note 21 comme s'ils étaient appliqués rétrospectivement à toutes les périodes présentées.

Résultat de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>		
	2013	2012	2011
Résultat de base par action			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 350 \$	6 160 \$	5 761 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 837,9	1 813,2	1 771,4
Résultat de base par action (en dollars)	3,46 \$	3,40 \$	3,25 \$
Résultat dilué par action			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 350 \$	6 160 \$	5 761 \$
Effet des titres dilutifs			
Titres de Fiducie de capital II – série 2012-1	3	17	17
Actions privilégiées – séries M et N	–	–	25
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, y compris l'incidence des titres dilutifs	6 353 \$	6 177 \$	5 803 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 837,9	1 813,2	1 771,4
Effet des titres dilutifs			
Options sur actions potentiellement exerçables (en millions) ¹	5,7	6,5	9,1
Titres de Fiducie de capital TD II – série 2012-1 (en millions)	1,5	10,0	9,9
Actions privilégiées – séries M et N (en millions)	–	–	15,5
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	1 845,1	1 829,7	1 805,9
Résultat dilué par action (en dollars)¹	3,44 \$	3,38 \$	3,21 \$

¹ Pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 2012 et 2011, le calcul du résultat dilué par action tient compte du nombre moyen pondéré d'options dans les cas où le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

NOTE 29 : PROVISIONS, PASSIF ÉVENTUEL, ENGAGEMENTS, GARANTIES, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS**PROVISIONS**

Le tableau suivant présente les provisions de la Banque aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012.

Provisions

(en millions de dollars canadiens)

	Litiges	Restructuration	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations			Total
			Divers			
Solde au 1 ^{er} novembre 2011	123 \$	5 \$	67 \$	58 \$		253 \$
Ajouts	549	–	7	132		688
Montants utilisés	(377)	(1)	(9)	(96)		(483)
Montants non utilisés repris	(6)	–	–	(4)		(10)
Écarts de conversion et autres	(3)	–	1	(1)		(3)
Solde au 31 octobre 2012, avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan	286 \$	4 \$	66 \$	89 \$		445 \$
Ajouter : provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan ¹						211
Solde au 31 octobre 2012						656 \$
Solde au 1 ^{er} novembre 2012	286 \$	4 \$	66 \$	89 \$		445 \$
Ajouts	251	129	7	102		489
Montants utilisés	(279)	(28)	–	(105)		(412)
Montants non utilisés repris	(23)	–	(4)	(22)		(49)
Écarts de conversion et autres	9	–	–	2		11
Solde au 31 octobre 2013, avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan	244 \$	105 \$	69 \$	66 \$		484 \$
Ajouter : provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan ¹						212
Solde au 31 octobre 2013						696 \$

¹ Pour plus de renseignements, se reporter à la note 7, Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances.

LITIGES

Dans le cadre normal des activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses procédures et mesures réglementaires, y compris des recours collectifs et autres litiges ou différends avec des tiers. Des provisions pour litiges sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais et que le montant peut être estimé de façon fiable. La Banque peut subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte est supérieure à celle estimée par la direction, ou dans le cas de litiges pour lesquels une issue défavorable est raisonnablement possible. Selon la Banque, les pertes sont raisonnablement possibles lorsqu'elles ne sont ni probables ni peu probables. La Banque croit que la fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles, outre les provisions, pouvant découler des procédures judiciaires pour lesquelles il est possible de faire une telle estimation, va de zéro à environ 336 millions de dollars au 31 octobre 2013. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures dans lesquelles la Banque est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la Banque quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures, et susceptibles de faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la Banque exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. Les éléments déterminants de la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la Banque ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles et les avis de ses conseillers juridiques, la Banque croit que l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces procédures n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée ou sur ses flux de trésorerie consolidés. Toutefois, plusieurs incertitudes sont rattachées à ces procédures, dont certaines échappent à la volonté de la Banque, notamment le risque que les approbations externes requises à l'égard d'un règlement en particulier ne soient pas accordées. Il est donc possible que l'incidence de l'issue de ces procédures judiciaires ou mesures réglementaires puisse être importante sur les résultats d'exploitation consolidés pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

Les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales mesures réglementaires à l'encontre de la Banque sont décrites ci-dessous.

Litige Rothstein

TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans de multiples poursuites devant les tribunaux étatiques et fédéraux de la Floride se rapportant à une affaire présumée de combine à la Ponzi de 1,2 milliard de dollars US qui aurait été montée, entre autres, par Scott Rothstein, associé du cabinet d'avocats Rothstein Rosenfeldt Adler («RRA»), de Fort Lauderdale, en Floride.

Le 11 juillet 2013, le plan de liquidation de la faillite de RRA a été homologué par la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district sud de la Floride et comprend une ordonnance d'interdiction de poursuite (l'«ordonnance d'interdiction») en faveur de TD Bank, N.A. Bien que l'ordonnance d'interdiction puisse empêcher d'autres recours civils, TD Bank, N.A. ou la Banque font l'objet ou pourraient faire l'objet d'autres procédures judiciaires ou administratives liées à la fraude commise par Rothstein, dont l'issue est difficile à prévoir. Pareilles procédures pourraient donner lieu à des jugements, des règlements, des injonctions ou d'autres décisions défavorables pour TD Bank, N.A. ou la Banque. Deux causes civiles en instance sont expressément exclues de l'ordonnance d'interdiction.

Premièrement, l'appel de TD Bank du verdict rendu contre elle dans l'affaire *Coquina Investments v. TD Bank, N.A. et al.* se poursuivra. Le 18 janvier 2012, le jury dans l'affaire Coquina a rendu un verdict contre TD Bank, N.A. la condamnant à verser un montant de 67 millions de dollars US, dont 32 millions de dollars US en dommages-intérêts compensatoires et 35 millions de dollars US en dommages-intérêts punitifs. Le 3 août 2012, le tribunal de première instance a rendu une ordonnance sanctionnant la prétendue mauvaise conduite de TD Bank, N.A. et de son ancien conseiller juridique externe, Greenberg Traurig, lors de la communication préalable. Cette ordonnance établit certains faits selon lesquels TD Bank, N.A. aurait été au courant de la fraude commise par Rothstein et les systèmes de suivi et d'alerte de TD Bank, N.A. n'auraient pas été raisonnables. Cette ordonnance condamne TD Bank, N.A. et Greenberg Traurig à verser les frais engagés par la requérante pour produire ses requêtes. Le jugement et cette ordonnance ont été portés en appel devant la Cour d'appel des États-Unis du onzième circuit.

Deuxièmement, l'ordonnance d'interdiction ne s'applique pas à la requête visant à obtenir des sanctions contre TD Bank, N.A. déposée par les requérants dans le cadre de l'affaire *Razorback Funding, LLC, et al. v. TD Bank, N.A., et al.*, qui a été rejetée conformément à une entente de règlement conclue entre les requérants et TD Bank, N.A. en avril 2012. TD Bank, N.A. a contesté la requête visant à obtenir des sanctions et en conteste le fondement allégué.

Litige sur les frais de découvert

TD Bank, N.A. a été initialement nommée défenderesse dans six recours collectifs à l'échelle des États-Unis visant à contester la manière dont elle calcule et perçoit les frais de découvert : *Dwyer v. TD Bank, N.A.* (D. Mass.); *Hughes v. TD Bank, N.A.* (D. N.J.); *Mascaro v. TD Bank, N.A.* (D. D.C.); *Mazzadra, et al. v. TD Bank, N.A.* (S.D. Fla.); *Kimenker v. TD Bank, N.A.* (D. N.J.); et *Mosser v. TD Bank, N.A.* (D. Pa.). Ces recours ont été renvoyés devant la Cour de district des États-Unis pour le district sud de la Floride et ont maintenant été rejetés ou réglés. Les paiements relatifs à l'entente de règlement ont été versés aux membres du groupe formant le recours collectif en juin 2013; la Cour conserve sa compétence à l'égard des bénéficiaires et des distributions.

Le 21 août 2013, TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans l'affaire *King, et al. v. Carolina First Bank n/k/a TD Bank, N.A. (D.S.C.)*, un recours collectif à l'échelle des États-Unis déposé devant le tribunal de la Caroline du Sud visant à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par la Carolina First Bank avant sa fusion avec TD Bank, N.A. en septembre 2010, ainsi que les pratiques à l'égard des frais de découvert par TD Bank, N.A. à partir du 16 août 2010 jusqu'à présent. Le 25 octobre 2013, TD Bank, N.A. a déposé une requête visant à rejeter en partie la plainte du demandeur. Cette poursuite n'en est qu'aux stades préliminaires, et les demandeurs n'ont pas réclamé de montant précis en dommages-intérêts.

Litige Glitnir

En janvier 2013, La Banque Toronto-Dominion (la Banque) a été nommée défenderesse dans l'affaire *Glitnir HF v. The Toronto-Dominion Bank*, une instance intentée devant la Haute cour britannique par Glitnir HF, une ancienne banque islandaise. La poursuite se fonde sur le fait que la Banque a mis fin à des transactions sur dérivés par suite de la faillite de Glitnir survenue en octobre 2008 durant la crise bancaire en Islande. Notamment, elle remet en cause le caractère approprié des taux de change, des taux d'intérêt et des écarts de la base utilisés par la Banque dans le calcul des montants de clôture relatifs à Glitnir. La cause devrait être entendue en octobre 2014.

RESTRUCTURATION

La Banque a entrepris certaines mesures au quatrième trimestre de 2013, qui devraient se poursuivre à l'exercice 2014, dans le but de réduire les coûts de manière durable et d'atteindre une plus grande efficacité de l'exploitation. Pour mettre en œuvre ces mesures, la Banque a comptabilisé une provision de 129 millions de dollars pour des initiatives de restructuration visant principalement l'optimisation des succursales et des biens immobiliers de détail.

ENGAGEMENTS

Arrangements relatifs au crédit

Dans le cadre normal des activités, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Pour obtenir de l'information détaillée, se reporter à la rubrique «Garanties» ci-après.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. La note 9 contient une description des types de facilités de liquidité que la Banque offre à ses conduits de titrisation.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)

		<i>Aux</i>
	31 octobre	31 octobre
	2013	2012
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	16 503	15 802
Lettres de crédit documentaires et commerciales	200	279
Engagements de crédit¹		
Durée initiale de un an ou moins	32 593	31 845
Durée initiale de plus d'un an	56 873	50 016
Total	106 169	97 942

¹ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

De plus, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 82 millions de dollars (249 millions de dollars au 31 octobre 2012).

Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux et le matériel et mobilier. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location simple pour les locaux et le matériel, dans les cas où le loyer annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 768 millions de dollars pour 2014; 732 millions de dollars pour 2015; 683 millions de dollars pour 2016; 617 millions de dollars pour 2017; 538 millions de dollars pour 2018; et 2 918 millions de dollars pour 2019 et par la suite.

Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-financement, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 32 millions de dollars pour 2014; 18 millions de dollars pour 2015; 12 millions de dollars pour 2016; 7 millions de dollars pour 2017; 6 millions de dollars pour 2018; et 28 millions de dollars pour 2019 et par la suite.

Les charges de location nettes relatives aux locaux, matériel et mobilier incluses dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé ont été de 971 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (914 millions de dollars en 2012; 877 millions de dollars en 2011).

Actifs affectés en garantie et sûretés

Dans le cadre normal des activités, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, y compris de contrats de rachat, de passifs de titrisation, de titres de fiducie de capital et de transactions d'emprunt de valeurs mobilières. Des actifs sont également déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux institutions de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers, ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés. Au 31 octobre 2013, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 133,9 milliards de dollars (144,1 milliards de dollars au 31 octobre 2012) étaient affectés en garantie relativement à ces transactions. Pour plus de renseignements, voir la note 8, Transfert d'actifs financiers. Certains prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers d'une valeur comptable de 11,6 milliards de dollars (11,7 milliards de dollars au 31 octobre 2012) ont aussi été affectés en garantie à l'égard des obligations sécurisées émises par la Banque.

Les actifs transférés par la Banque que le cessionnaire a le droit de vendre ou de redonner en garantie se présentent comme suit.

Actifs pouvant être redonnés en garantie ou vendus

(en millions de dollars canadiens)

		<i>Aux</i>
	31 octobre	31 octobre
	2013	2012
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	29 484	29 929
Autres actifs	120	120
Total	29 604	30 049

De plus, la Banque peut accepter des actifs financiers à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaut. Ces opérations ont été conclues à des conditions normales de crédit et d'emprunt et de prêt de valeurs mobilières. Au 31 octobre 2013, la juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaut s'établissait à 19,8 milliards de dollars (18,0 milliards de dollars au 31 octobre 2012). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties qui ont été vendus ou réaffectés en garantie (à l'exception des garanties en espèces) était de 3,3 milliards de dollars au 31 octobre 2013 (4,1 milliards de dollars au 31 octobre 2012).

Actifs vendus avec recours

Dans le cadre de ses activités de titrisation, la Banque fait habituellement des déclarations usuelles et donne des garanties d'usage à l'égard des actifs sous-jacents qui peuvent entraîner l'obligation de racheter les actifs. Ces déclarations et garanties indiquent que la Banque, en sa qualité de vendeur, a procédé à la vente des actifs de bonne foi et conformément aux lois et aux exigences contractuelles applicables. Si ces critères n'étaient pas satisfaits, la Banque pourrait devoir racheter les prêts.

GARANTIES

Les types de transactions suivantes représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuel

La Banque vend des prêts hypothécaires au Fonds hypothécaire TD (le «Fonds»), un fonds commun de placement géré par la Banque. Les prêts hypothécaires sont entièrement garantis par des immeubles résidentiels et sont garantis par le gouvernement. La Banque continue de gérer les hypothèques. Dans le cadre de ses responsabilités de gestion, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires lorsqu'ils sont en défaut d'un montant égal à leur valeur comptable. Toute perte sur les prêts hypothécaires en défaut rachetés est recouvrée par la garantie gouvernementale. En outre, si le Fonds fait face à un événement d'illiquidité, par exemple s'il ne dispose pas de suffisamment de trésorerie pour honorer les rachats au gré des porteurs de parts, il a la possibilité de revendre les prêts hypothécaires à la Banque à la juste valeur. En règle générale, la durée de ces ententes ne dépasse pas cinq ans.

Rehaussements de crédit

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants.

Options vendues

Les options vendues sont des contrats en vertu desquels la Banque concède à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter, à une date déterminée ou avant, une part précise d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'option est conclue et qui peut être réglée contre livraison ou au comptant.

Les options vendues peuvent être utilisées par la contrepartie pour couvrir le risque de change, le risque lié aux actions, le risque de crédit, le risque sur marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Banque ne cherche pas à déterminer, aux fins comptables, si les clients concluent ces contrats sur dérivés à des fins de transaction ou à des fins de couverture et n'a pas déterminé si le bénéficiaire de la garantie possède l'actif ou le passif rattaché au sous-jacent. Par conséquent, la Banque ne peut pas déterminer quels contrats constituent des «garanties» suivant la définition qui en est donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité relative à l'information à fournir sur les garanties. La Banque emploie un cadre de risque pour définir les tolérances aux risques et elle établit des limites visant à s'assurer que les pertes ne dépassent pas les limites prédéfinies acceptables. En raison de la nature de ces contrats, la Banque ne peut pas faire d'estimations raisonnables du montant maximal à payer éventuellement à des contreparties. Au 31 octobre 2013, le notionnel total des options vendues était de 82 milliards de dollars (94 milliards de dollars au 31 octobre 2012).

Ententes d'indemnisation

Dans le cadre normal des activités, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

Le tableau ci-après contient un résumé, aux 31 octobre, du montant maximal des paiements futurs qui pourraient devoir être faits en vertu des garanties, compte non tenu des recouvrements possibles en vertu des dispositions de recours, ou à même les sûretés détenues ou affectées en garantie.

Montant maximal éventuel des paiements futurs

(en millions de dollars canadiens)

		<i>Aux</i>
	31 octobre	31 octobre
	2013	2012
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	16 503	15 802
Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuelle	341	581
Total	16 844	16 383

NOTE 30 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties sont considérées être liées lorsqu'une des parties a la capacité de contrôler directement ou indirectement l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions financières ou d'exploitation. Les parties liées de la Banque comprennent les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche et leurs entités liées, les filiales, les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages complémentaires de retraite pour les employés de la Banque.

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs ainsi que les personnes avec qui ils ont des liens comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché qui, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

Prêts aux principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Prêts aux particuliers, y compris les prêts hypothécaires	3 \$	6 \$
Prêts aux entreprises	181	201
Total	184 \$	207 \$

RÉMUNÉRATION

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Rémunération

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>		
	2013	2012	2011
Avantages du personnel à court terme	25 \$	23 \$	23 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2	1	2
Paiements fondés sur des actions	32	32	33
Total	59 \$	56 \$	58 \$

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, voir la note 25.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Sauf celles décrites ci-dessous, au cours de l'exercice 2013, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor.

Autres transactions avec TD Ameritrade et Symcor Inc.*i) TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION*

Une description des transactions importantes de la Banque et de ses sociétés liées avec TD Ameritrade est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt assurés (auparavant les comptes de dépôt du marché monétaire)

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux comptes de dépôt assurés. La Banque a payé des frais s'élevant à 821 millions de dollars en 2013 (834 millions de dollars en 2012; 762 millions de dollars en 2011) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les frais payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 70,4 milliards de dollars en 2013 (60,3 milliards de dollars en 2012; 49,3 milliards de dollars en 2011), et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et le reste est fonction d'un taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires de gestion équivalant à 25 points de base sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage (assujéti à des ajustements fondés sur une formule précise).

Au 31 octobre 2013, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 54 millions de dollars (129 millions de dollars au 31 octobre 2012). Au 31 octobre 2013, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 103 millions de dollars (87 millions de dollars au 31 octobre 2012).

ii) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR INC.

La Banque détient un tiers du capital de Symcor Inc. (Symcor), un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice 2013, la Banque a payé 128 millions de dollars (128 millions de dollars en 2012; 139 millions de dollars en 2011) pour ces services. Au 31 octobre 2013, le montant à payer à Symcor s'établissait à 10 millions de dollars (10 millions de dollars au 31 octobre 2012).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était tiré aux 31 octobre 2013 et 31 octobre 2012.

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES

En date du 1^{er} novembre 2013, la Banque a révisé ses secteurs d'exploitation, et aux fins de la présentation de l'information de gestion, elle présente ses résultats en fonction de trois secteurs d'exploitation comme suit : les Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada, des cartes de crédit au Canada, de Financement auto TD au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; les Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités de services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des cartes de crédit aux États-Unis, de Financement auto TD aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et les Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Les résultats du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, acquis le 1^{er} décembre 2011, ainsi que les frais d'intégration et les coûts de transaction directs relatifs à cette acquisition, sont présentés dans le secteur Services de détail au Canada. Les résultats du portefeuille de cartes de crédit de Target Corporation (Target) aux États-Unis, acquis le 13 mars 2013, sont comptabilisés dans le secteur Services de détail aux États-Unis, et ceux d'Epoch Investment Partners, Inc. (Epoch), acquis le 27 mars 2013, sont comptabilisés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Le secteur Services de détail au Canada comprend les services bancaires personnels et commerciaux au Canada, lesquels offrent des produits et des services financiers aux particuliers, aux petites entreprises et aux commerces, Financement Auto TD au Canada, les activités de cartes de crédit au Canada, les activités de gestion de patrimoine au Canada, lesquelles offrent des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail, et les activités d'assurance. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend les activités de services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis menées par TD Bank, America's Most Convenient Bank, principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride, et les activités de gestion de patrimoine aux États-Unis, y compris Epoch et la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade. Le secteur Services bancaires de gros offre des produits et des services financiers aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux institutions. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, la provision collective pour pertes sur créances dans les Services de détail au Canada et les Services bancaires de gros, l'élimination de certains ajustements en équivalence fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, l'impôt au niveau de l'entreprise, ainsi que les produits et les charges résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur d'exploitation reflètent les produits, les charges et les actifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéficiaires, les fonds propres et les charges indirectes, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur d'exploitation. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs d'exploitation et avoisinent la juste valeur des services fournis. La charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat est en général ventilé entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et ils peuvent être ajustés compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises par suite de regroupements d'entreprises est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant l'amortissement de ces immobilisations incorporelles.

Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

La Banque achète des swaps sur défaut de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période considérée. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût amorti. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaut de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité du résultat net périodique, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, ces swaps sur défaut de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes relatifs aux swaps sur défaut de crédit, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

Le 1^{er} août 2008, la Banque a reclassé certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaut de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des résultats, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques de la performance de l'entreprise sous-jacente du secteur Services bancaires de gros. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sont constatés dans le secteur Siège social.

Le tableau suivant présente les résultats sectoriels pour les exercices clos les 31 octobre 2013, 31 octobre 2012 et 31 octobre 2011.

Résultats par secteur

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 octobre

	2013					Total
	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social		
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	8 922	\$ 5 173	\$ 1 982	\$ (3)	\$ 16 074	\$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	8 860	2 149	428	(252)	11 185	
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	929	779	26	(103)	1 631	
Indemnités d'assurance et charges connexes	3 056	–	–	–	3 056	
Charges autres que d'intérêts	7 754	4 768	1 542	1 005	15 069	
Résultat avant impôt sur le résultat	6 043	1 775	842	(1 157)	7 503	
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 474	269	192	(800)	1 135	
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	246	–	26	272	
Résultat net	4 569	\$ 1 752	\$ 650	\$ (331)	\$ 6 640	\$
Total de l'actif au 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)	312,1	\$ 244,5	\$ 269,3	\$ 36,1	\$ 862,0	\$
						2012
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	8 606	\$ 4 663	\$ 1 805	\$ (48)	\$ 15 026	\$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	8 387	1 570	849	(286)	10 520	
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 151	779	47	(182)	1 795	
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 424	–	–	–	2 424	
Charges autres que d'intérêts	7 485	4 246	1 570	715	14 016	
Résultat avant impôt sur le résultat	5 933	1 208	1 037	(867)	7 311	
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 470	92	157	(634)	1 085	
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	209	–	25	234	
Résultat net	4 463	\$ 1 325	\$ 880	\$ (208)	\$ 6 460	\$
Total de l'actif au 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)	303,8	\$ 214,3	\$ 260,7	\$ 32,3	\$ 811,1	\$
						2011
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	7 734	\$ 4 390	\$ 1 659	\$ (122)	\$ 13 661	\$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	7 919	1 441	837	(18)	10 179	
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	824	687	22	(43)	1 490	
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 178	–	–	–	2 178	
Charges autres que d'intérêts	6 958	3 684	1 468	937	13 047	
Résultat avant impôt sur le résultat	5 693	1 460	1 006	(1 034)	7 125	
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 539	268	191	(672)	1 326	
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	207	–	39	246	
Résultat net	4 154	\$ 1 399	\$ 815	\$ (323)	\$ 6 045	\$
Total de l'actif au 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)	280,2	\$ 203,7	\$ 220,3	\$ 31,3	\$ 735,5	\$

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et Autres pays. Les transactions sont surtout comptabilisées d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des produits ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)	Exercices clos les 31 octobre			Aux 31 octobre	
	2013			2013	
	Total des produits ¹	Résultat avant impôt sur le résultat	Résultat net	Goodwill	Total de l'actif
Canada	18 013 \$	5 220 \$	4 234 \$	1 592 \$	518 247 \$
États-Unis	7 205	1 023	864	11 694	262 679
Autres pays	2 041	1 260	1 542	7	81 095
Total	27 259 \$	7 503 \$	6 640 \$	13 293 \$	862 021 \$
			2012		2012
Canada	17 314 \$	5 356 \$	4 293 \$	1 549 \$	498 334 \$
États-Unis	6 101	458	462	10 713	242 058
Autres pays	2 131	1 497	1 705	49	70 661
Total	25 546 \$	7 311 \$	6 460 \$	12 311 \$	811 053 \$
			2011		2011
Canada	15 701 \$	4 510 \$	3 428 \$	1 455 \$	452 334 \$
États-Unis	5 708	796	631	10 753	221 576
Autres pays	2 431	1 819	1 986	49	61 583
Total	23 840 \$	7 125 \$	6 045 \$	12 257 \$	735 493 \$

¹ Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2013, les produits d'assurance et les indemnités d'assurance et charges connexes sont présentés au montant brut à l'état du résultat consolidé. Les montants comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

NOTE 32 : RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Banque gagne et paie de l'intérêt sur certains actifs et passifs. Dans la mesure où les actifs, les passifs et les instruments financiers viennent à échéance ou font l'objet de refixations du taux à diverses dates, la Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-après présente les soldes des instruments sensibles aux taux d'intérêt selon la date d'échéance ou la date de refixation du taux, selon la plus proche. Les dates de refixation contractuelles du taux peuvent être rajustées selon les estimations de la direction à l'égard des remboursements ou des rachats anticipés qui n'ont pas de lien avec les variations des taux d'intérêt. Certains actifs et passifs sont présentés comme non sensibles aux taux, bien que le profil présumé pour la gestion réelle puisse être différent. Les dérivés sont présentés dans la catégorie Taux variable. Les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque liées au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité sont décrites dans les sections ombragées de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion du présent rapport conformément aux exigences d'IFRS 7.

Risque de taux d'intérêt

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

								<i>Aux</i>	
								31 octobre 2013	
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total	
Actif									
Liquidités et autres	10,5 \$	20,6 \$	0,8 \$	31,9 \$	– \$	– \$	0,3 \$	32,2 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,3 %	0,6 %		– %	– %			
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	0,1 \$	6,0 \$	9,0 \$	15,1 \$	25,3 \$	11,8 \$	49,7 \$	101,9 \$	
<i>Rendement effectif</i>		1,6 %	1,1 %		2,0 %	2,9 %			
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	0,7 \$	0,6 \$	2,0 \$	3,3 \$	2,6 \$	0,5 \$	0,1 \$	6,5 \$	
<i>Rendement effectif</i>		4,8 %	2,9 %		3,6 %	3,0 %			
Disponibles à la vente	0,4 \$	7,4 \$	39,5 \$	47,3 \$	21,2 \$	10,4 \$	0,6 \$	79,5 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,3 %	0,9 %		2,1 %	2,2 %			
Détenus jusqu'à leur échéance	– \$	1,1 \$	2,0 \$	3,1 \$	17,6 \$	9,3 \$	– \$	30,0 \$	
<i>Rendement effectif</i>		2,3 %	1,6 %		1,4 %	2,1 %			
Valeurs mobilières prises en pension	2,2 \$	46,4 \$	7,2 \$	55,8 \$	2,1 \$	– \$	6,4 \$	64,3 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,4 %	0,2 %		1,9 %	– %			
Prêts	15,3 \$	190,5 \$	47,4 \$	253,2 \$	157,5 \$	23,7 \$	10,5 \$	444,9 \$	
<i>Rendement effectif</i>		1,8 %	3,7 %		3,6 %	3,9 %			
Divers	55,9 \$	– \$	– \$	55,9 \$	– \$	– \$	46,8 \$	102,7 \$	
Total de l'actif	85,1 \$	272,6 \$	107,9 \$	465,6 \$	226,3 \$	55,7 \$	114,4 \$	862,0 \$	
Passif et capitaux propres									
Dépôts détenus à des fins de transaction	– \$	25,6 \$	23,2 \$	48,8 \$	0,7 \$	0,4 \$	1,1 \$	51,0 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,2 %	0,4 %		0,6 %	2,1 %			
Autres dépôts	196,2 \$	53,9 \$	45,9 \$	296,0 \$	54,8 \$	3,4 \$	187,4 \$	541,6 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,8 %	0,9 %		1,7 %	5,4 %			
Passifs de titrisation à la juste valeur	– \$	4,4 \$	8,5 \$	12,9 \$	6,6 \$	2,5 \$	– \$	22,0 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,9 %	1,0 %		1,7 %	2,6 %			
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	41,8 \$	– \$	– \$	41,8 \$	– \$	– \$	– \$	41,8 \$	
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	0,8 \$	27,7 \$	0,1 \$	28,6 \$	– \$	– \$	5,8 \$	34,4 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,4 %	0,4 %		– %	– %			
Passifs de titrisation au coût amorti	– \$	8,1 \$	2,6 \$	10,7 \$	12,0 \$	2,9 \$	– \$	25,6 \$	
<i>Rendement effectif</i>		1,9 %	1,5 %		1,9 %	2,9 %			
Billets et débentures subordonnés	– \$	– \$	0,2 \$	0,2 \$	7,6 \$	0,2 \$	– \$	8,0 \$	
<i>Rendement effectif</i>		– %	10,1 %		5,0 %	9,2 %			
Divers	55,9 \$	– \$	1,0 \$	56,9 \$	0,7 \$	– \$	28,6 \$	86,2 \$	
Capitaux propres	– \$	1,5 \$	0,7 \$	2,2 \$	0,5 \$	– \$	48,7 \$	51,4 \$	
Total du passif et des capitaux propres	294,7 \$	121,2 \$	82,2 \$	498,1 \$	82,9 \$	9,4 \$	271,6 \$	862,0 \$	
Position nette	(209,6) \$	151,4 \$	25,7 \$	(32,5) \$	143,4 \$	46,3 \$	(157,2) \$	– \$	

31 octobre 2012

Actif									
Liquidités et autres	5,7 \$	18,8 \$	0,4 \$	24,9 \$	– \$	– \$	0,2 \$	25,1 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,3 %	1,3 %		– %	– %			
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	0,2 \$	4,5 \$	13,1 \$	17,8 \$	24,2 \$	8,2 \$	44,3 \$	94,5 \$	
<i>Rendement effectif</i>		1,4 %	1,0 %		2,0 %	2,6 %			
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	0,5 \$	0,5 \$	0,4 \$	1,4 \$	4,0 \$	0,5 \$	0,3 \$	6,2 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,6 %	1,8 %		2,7 %	3,2 %			
Disponibles à la vente	3,4 \$	46,3 \$	7,8 \$	57,5 \$	26,0 \$	14,2 \$	0,9 \$	98,6 \$	
<i>Rendement effectif</i>		1,0 %	2,0 %		2,5 %	2,6 %			
Valeurs mobilières prises en pension	3,2 \$	45,8 \$	7,9 \$	56,9 \$	2,0 \$	– \$	10,3 \$	69,2 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,4 %	0,3 %		1,9 %	– %			
Prêts	8,2 \$	200,8 \$	40,0 \$	249,0 \$	134,3 \$	20,1 \$	5,4 \$	408,8 \$	
<i>Rendement effectif</i>		1,7 %	2,4 %		2,7 %	3,7 %			
Divers	68,1 \$	– \$	– \$	68,1 \$	– \$	– \$	40,6 \$	108,7 \$	
Total de l'actif	89,3 \$	316,7 \$	69,6 \$	475,6 \$	190,5 \$	43,0 \$	102,0 \$	811,1 \$	
Passif et capitaux propres									
Dépôts détenus à des fins de transaction	– \$	18,0 \$	19,4 \$	37,4 \$	0,1 \$	0,3 \$	1,0 \$	38,8 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,4 %	0,4 %		1,0 %	2,0 %			
Autres dépôts	193,4 \$	62,3 \$	36,6 \$	292,3 \$	49,6 \$	0,2 \$	145,7 \$	487,8 \$	
<i>Rendement effectif</i>		1,1 %	1,6 %		1,8 %	2,0 %			
Passifs de titrisation à la juste valeur	– \$	1,2 \$	4,8 \$	6,0 \$	17,4 \$	1,5 \$	0,4 \$	25,3 \$	
<i>Rendement effectif</i>		3,0 %	1,5 %		1,7 %	1,6 %			
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	33,4 \$	– \$	– \$	33,4 \$	– \$	– \$	– \$	33,4 \$	
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	1,2 \$	25,4 \$	2,0 \$	28,6 \$	– \$	– \$	10,2 \$	38,8 \$	
<i>Rendement effectif</i>		0,5 %	0,2 %		– %	– %			
Passifs de titrisation au coût amorti	– \$	10,8 \$	1,5 \$	12,3 \$	11,3 \$	2,6 \$	– \$	26,2 \$	
<i>Rendement effectif</i>		1,4 %	1,1 %		1,4 %	1,9 %			
Billets et débentures subordonnés	– \$	– \$	3,4 \$	3,4 \$	5,1 \$	2,8 \$	– \$	11,3 \$	
<i>Rendement effectif</i>		– %	5,5 %		4,8 %	6,0 %			
Divers	72,2 \$	0,4 \$	– \$	72,6 \$	– \$	1,8 \$	27,0 \$	101,4 \$	
Capitaux propres	– \$	0,5 \$	0,8 \$	1,3 \$	2,2 \$	– \$	44,6 \$	48,1 \$	
Total du passif et des capitaux propres	300,2 \$	118,6 \$	68,5 \$	487,3 \$	85,7 \$	9,2 \$	228,9 \$	811,1 \$	
Position nette	(210,9) \$	198,1 \$	1,1 \$	(11,7) \$	104,8 \$	33,8 \$	(126,9) \$	– \$	

Risque de taux d'intérêt par catégorie

(en milliards de dollars
canadiens)

	<i>Aux</i>							
	31 octobre 2013							
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Dollars canadiens	(177,4) \$	110,7 \$	11,8 \$	(54,9) \$	95,2 \$	10,4 \$	(40,3) \$	10,4 \$
Monnaie étrangère	(32,2)	40,7	13,9	22,4	48,2	35,9	(116,9)	(10,4)
Position nette	(209,6) \$	151,4 \$	25,7 \$	(32,5) \$	143,4 \$	46,3 \$	(157,2) \$	- \$

	<i>Aux</i>							
	31 octobre 2012							
Dollars canadiens	(133,3) \$	122,5 \$	5,0 \$	(5,8) \$	62,8 \$	4,8 \$	(56,0) \$	5,8 \$
Monnaie étrangère	(77,6)	75,6	(3,9)	(5,9)	42,0	29,0	(70,9)	(5,8)
Position nette	(210,9) \$	198,1 \$	1,1 \$	(11,7) \$	104,8 \$	33,8 \$	(126,9) \$	- \$

NOTE 33 : RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la situation économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

Concentration du risque de crédit

(en millions de dollars
canadiens, sauf indication
contraire)

	<i>Aux</i>					
	Prêts et engagements de clients au titre d'acceptations ¹		Instruments de crédit ^{2,3}		Instruments financiers dérivés ^{4,5}	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2013	31 octobre 2012	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Canada	74 %	76 %	50 %	52 %	39 %	32 %
États-Unis ⁶	25	23	46	44	19	21
Royaume-Uni	-	-	1	1	15	26
Autres pays européens	-	-	2	2	20	15
Autres pays	1	1	1	1	7	6
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	451 321 \$	416 071 \$	106 169 \$	97 942 \$	48 309 \$	60 475 \$

¹ En ce qui concerne le total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations, la seule industrie dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2013 : immobilier, 8 % (8 % au 31 octobre 2012).

² Au 31 octobre 2013, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 106 169 millions de dollars (97 942 millions de dollars au 31 octobre 2012), y compris des engagements de crédit totalisant 89 466 millions de dollars (81 861 millions de dollars au 31 octobre 2012), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

³ En ce qui concerne les engagements de crédit, les industries dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2013 : institutions financières, 17 % (16 % au 31 octobre 2012); pipelines, pétrole et gaz, 10 % (11 % au 31 octobre 2012); énergie et services publics, 8 % (8 % au 31 octobre 2012); gouvernement, entités gouvernementales et du secteur public et éducation, 7 % (10 % au 31 octobre 2012); fabrication-divers et vente de gros, 7 % (5 % au 31 octobre 2012); télécommunications, câblodistribution et médias, 7 % (6 % au 31 octobre 2012); automobile, 7 % (5 % au 31 octobre 2012).

⁴ Au 31 octobre 2013, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés s'élevait à 48 309 millions de dollars (60 475 millions de dollars au 31 octobre 2012). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus. Le tableau ne tient pas compte de la juste valeur des dérivés négociés en Bourse.

⁵ La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès d'autres institutions financières (y compris les institutions financières non bancaires), soit 83 % du total au 31 octobre 2013 (74 % au 31 octobre 2012). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 12 % du total au 31 octobre 2013 (21 % au 31 octobre 2012). Aucune autre industrie ne dépassait 5 % du total.

⁶ Les titres de créance classés comme prêts représentaient 1 % au 31 octobre 2013 (1 % au 31 octobre 2012) du total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

Risque de crédit maximal brut

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 455 \$	2 361 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	28 583	21 692
Valeurs mobilières ¹		
Détenues à des fins de transaction		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	32 861	34 563
Autres titres de créance	9 628	7 887
Droits conservés	67	85
Disponibles à la vente		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	37 897	61 365
Autres titres de créance	38 936	33 864
Détenues jusqu'à leur échéance		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	25 890	—
Autres titres de créance	4 071	—
Valeurs mobilières prises en pension	64 283	69 198
Dérivés ²	86 752	113 648
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	185 709	172 075
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	118 523	117 369
Cartes de crédit	21 380	14 670
Entreprises et gouvernements	115 837	100 080
Titres de créance classés comme prêts	3 473	4 654
Engagements de clients au titre d'acceptations	6 399	7 223
Autres actifs	12 607	10 278
Total de l'actif	795 351	771 012
Instruments de crédit ³	106 169	97 942
Engagements de crédit annulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit	177 755	149 975
Total du risque de crédit	1 079 275 \$	1 018 929 \$

¹ Excluent les titres de capitaux propres.

² Le risque de crédit maximal brut pour les dérivés est fonction du montant de l'équivalent-crédit. Les montants ne tiennent pas compte des dérivés négociés en Bourse et des dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction. Voir la note 10.

³ Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus. Se reporter à la note 29.

Qualité du crédit des actifs financiers

Le tableau ci-après présente les expositions au bilan et hors bilan par pondération en fonction des risques pour certains actifs financiers qui sont soumis à l'approche standard pour couvrir le risque de crédit. Selon l'approche standard, les actifs reçoivent une pondération en fonction des risques prescrite par le BSIF qui se fonde sur des facteurs comme la catégorie de la contrepartie, la catégorie du produit, le bien donné en garantie et les notations de crédit externes. Ces actifs se rapportent surtout au portefeuille du secteur Services de détail aux États-Unis de la Banque. Se reporter à la rubrique «Risque de crédit» de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, qui porte sur la notation des risques pour l'approche standard.

Actifs financiers soumis à l'approche standard par pondération en fonction des risques

(en millions de dollars canadiens)

								<i>Aux</i>
								31 octobre 2013
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total
Prêts								
Prêts hypothécaires résidentiels	146 \$	273 \$	19 080 \$	– \$	1 649 \$	213 \$	3 \$	21 364 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–	100	3 858	–	24 095	60	152	28 265
Cartes de crédit	–	–	–	–	13 987	–	119	14 106
Entreprises et gouvernements	4 456	1 832	–	–	2 797	44 505	1 094	54 684
Titres de créance classés comme prêts	–	571	–	–	–	9	–	580
Total des prêts	4 602	2 776	22 938	–	42 528	44 787	1 368	118 999
Détenus jusqu'à leur échéance	–	11 440	–	–	–	–	–	11 440
Valeurs mobilières prises en pension	–	2 085	–	–	–	–	–	2 085
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	–	–	1	–	1
Autres actifs¹	3 585	622	–	1	–	32	–	4 240
Total de l'actif	8 187	16 923	22 938	1	42 528	44 820	1 368	136 765
Instruments de crédit hors bilan	–	2 079	–	–	279	16 643	–	19 001
Total	8 187 \$	19 002 \$	22 938 \$	1 \$	42 807 \$	61 463 \$	1 368 \$	155 766 \$

								31 octobre 2012
Prêts								
Prêts hypothécaires résidentiels	160 \$	176 \$	15 901 \$	– \$	1 452 \$	176 \$	2 \$	17 867 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–	338	3 462	–	23 566	77	154	27 597
Cartes de crédit	–	–	–	–	7 419	–	14	7 433
Entreprises et gouvernements	3 010	1 797	–	–	2 602	39 703	1 225	48 337
Titres de créance classés comme prêts	–	15	–	–	–	11	–	26
Total des prêts	3 170	2 326	19 363	–	35 039	39 967	1 395	101 260
Détenus jusqu'à leur échéance	–	–	–	–	–	–	–	–
Valeurs mobilières prises en pension	–	1 998	–	–	–	–	–	1 998
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	–	–	2	–	2
Autres actifs¹	4 016	712	–	1	–	–	–	4 729
Total de l'actif	7 186	5 036	19 363	1	35 039	39 969	1 395	107 989
Instruments de crédit hors bilan	15	1 942	–	–	709	14 087	–	16 753
Total	7 201 \$	6 978 \$	19 363 \$	1 \$	35 748 \$	54 056 \$	1 395 \$	124 742 \$

¹ Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Les tableaux ci-après présentent les expositions au bilan et hors bilan par notation de crédit pour certains actifs financiers de détail et autres que de détail qui sont soumis à l'approche fondée sur les notations internes (approche NI) avancée de l'Accord de Bâle III. Selon l'approche NI avancée, les actifs reçoivent une notation de crédit fondée sur des modèles internes de l'expérience de pertes de la Banque (par catégorie de contreparties) et sur d'autres hypothèses de risque clés. Se reporter à la rubrique «Risque de crédit» de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion pour en savoir plus sur la notation des risques de crédit pour les expositions au risque de détail et autres que de détail soumis à l'approche NI avancée.

Actifs financiers autres que de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>				
	31 octobre 2013				
	Qualité supérieure	Qualité inférieure	Actifs surveillés et classés	Douteux ou en défaut	Total
Prêts					
Prêts hypothécaires résidentiels ¹	107 232 \$	– \$	– \$	– \$	107 232 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ¹	26 728	32	–	–	26 760
Entreprises et gouvernements	27 167	27 340	617	133	55 257
Titres de créance classés comme prêts	2 504	158	120	173	2 955
Total des prêts	163 631	27 530	737	306	192 204
Détenus jusqu'à leur échéance	18 521	–	–	–	18 521
Valeurs mobilières prises en pension	52 711	9 487	–	–	62 198
Engagements de clients au titre d'acceptations	3 191	3 187	20	–	6 398
Autres actifs²	25 930	32	–	–	25 962
Total de l'actif	263 984	40 236	757	306	305 283
Instruments de crédit hors bilan	58 886	7 151	276	10	66 323
Total	322 870 \$	47 387 \$	1 033 \$	316 \$	371 606 \$

31 octobre 2012

Prêts					
Prêts hypothécaires résidentiels ¹	107 374 \$	– \$	– \$	– \$	107 374 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ¹	30 221	35	–	–	30 256
Entreprises et gouvernements	23 590	21 979	679	162	46 410
Titres de créance classés comme prêts	3 829	433	318	183	4 763
Total des prêts	165 014	22 447	997	345	188 803
Détenus jusqu'à leur échéance	–	–	–	–	–
Valeurs mobilières prises en pension	64 026	3 174	–	–	67 200
Engagements de clients au titre d'acceptations	3 584	3 576	51	10	7 221
Autres actifs²	18 148	39	–	–	18 187
Total de l'actif	250 772	29 236	1 048	355	281 411
Instruments de crédit hors bilan	52 388	6 247	201	6	58 842
Total	303 160 \$	35 483 \$	1 249 \$	361 \$	340 253 \$

¹ Comprennent les expositions assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) classées comme expositions aux emprunteurs souverains selon Bâle III et, par conséquent, comprises dans la catégorie Autre que de détail selon l'approche NI avancée.

² Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Actifs financiers de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>					
	31 octobre 2013					
	Risque faible	Risque normal	Risque moyen	Risque élevé	Défaut	Total
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels ²	27 357 \$	23 310 \$	4 736 \$	1 661 \$	160 \$	57 224 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²	24 509	26 538	9 020	3 813	287	64 167
Cartes de crédit	1 073	2 420	2 919	1 651	53	8 116
Entreprises et gouvernements ³	403	2 967	2 255	1 153	80	6 858
Total des prêts	53 342	55 235	18 930	8 278	580	136 365
Détenus jusqu'à leur échéance	–	–	–	–	–	–
Instruments de crédit hors bilan	35 589	13 747	3 936	921	4	54 197
Total	88 931 \$	68 982 \$	22 866 \$	9 199 \$	584 \$	190 562 \$

31 octobre 2012

Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels ²	25 770 \$	15 508 \$	3 946 \$	1 541 \$	166 \$	46 931 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²	11 510	25 177	17 401	5 693	293	60 074
Cartes de crédit	970	2 282	2 894	1 720	59	7 925
Entreprises et gouvernements ³	334	2 349	2 349	1 187	75	6 294
Total des prêts	38 584	45 316	26 590	10 141	593	121 224
Détenus jusqu'à leur échéance	–	–	–	–	–	–
Instruments de crédit hors bilan	20 597	17 191	6 299	1 218	4	45 309
Total	59 181 \$	62 507 \$	32 889 \$	11 359 \$	597 \$	166 533 \$

¹ Les expositions au risque de crédit liées aux filiales d'assurances de la Banque ont été exclues. Les instruments financiers détenus par les filiales d'assurances se composent principalement de valeurs mobilières disponibles à la vente et de valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont comptabilisées à la juste valeur dans le bilan consolidé.

² Excluent les expositions assurées par la SCHL classées comme expositions aux emprunteurs souverains selon Bâle III et, par conséquent, comprises dans la catégorie Autre que de détail selon l'approche NI avancée.

³ Les prêts aux entreprises et aux gouvernements du portefeuille de détail incluent les prêts aux petites entreprises.

NOTE 34 : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ses objectifs.

Objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
 - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
 - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents; et
 - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres (après impôt), tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cible.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
 - protéger la Banque contre des événements inattendus; ou
 - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

Dispositif sur les fonds propres de Bâle III

Des changements ont été apportés aux exigences en matière de fonds propres qui sont mieux connues sous le nom de Bâle III, et approuvés par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). L'objectif de ces changements est de raffermir la réglementation mondiale en matière de fonds propres dans le but de conférer plus de résilience au secteur bancaire international.

Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. La somme des deux premières composantes représente les fonds propres de catégorie 1. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, qui comprennent principalement les actions ordinaires, les résultats non distribués et les autres éléments du cumul du résultat global, représentent les fonds propres de la plus haute qualité ainsi que la forme prédominante des fonds propres de catégorie 1. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent des ajustements réglementaires ainsi que des déductions pour des éléments tels que le goodwill, les autres immobilisations incorporelles et l'excédent des éléments de fonds propres (p. ex., les investissements importants dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières, les droits de gestion de prêts hypothécaires et les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires) par rapport aux seuils autorisés. Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement des titres de créance subordonnés, de certaines provisions pour pertes sur prêts douteux et des participations ne donnant pas le contrôle dans les instruments de fonds propres de catégorie 2 des filiales.

Selon Bâle III, les actifs pondérés en fonction des risques sont plus élevés, surtout du fait que le seuil de pondération en fonction des risques est de 250 % pour les éléments qui ne sont pas déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, que les expositions de titrisation sont pondérées en fonction des risques (auparavant déduites des fonds propres) et qu'une nouvelle exigence de fonds propres s'applique pour le risque de crédit lié à la corrélation de la valeur des actifs pour les institutions financières. Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.

Le CBCB est sur le point d'instaurer un nouveau ratio de levier financier qui serait mis en œuvre en 2018; ce ratio servirait de mesure supplémentaire aux exigences de fonds propres fondées sur le risque et vise à prévenir le levier financier excessif.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour les risques de crédit, de marché et opérationnels. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses portefeuilles, ce qui lui permet d'aligner les fonds propres réglementaires et le capital économique avec encore plus de précision que conformément à Bâle I. Étant donné que, à l'origine, les principales autorités de réglementation n'avaient pas obligé les filiales bancaires américaines (TD Bank, N.A., y compris South Financial et Services financiers Chrysler) à se convertir à Bâle II avant d'être acquises par la Banque, les approches avancées ne sont pas encore utilisées pour la majorité des actifs de TD Bank, N.A.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, et le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences minimales de capitaux à respecter, et ces dernières pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Banque s'est conformée à la ligne directrice du BSIF sur les ratios de fonds propres et le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres. Cette ligne directrice repose sur le cadre de «Bâle III – Dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires», publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Jusqu'au 31 octobre 2012, la ligne directrice reposait sur le dispositif réglementaire de Bâle II. Les cibles du BSIF pour les banques canadiennes à l'égard de leur ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, de leur ratio de fonds propres de catégorie 1 et de leur ratio du total des fonds propres sont respectivement de 7 %, 8,5 % et 10,5 %.

La situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 31 octobre était comme suit.

Situation des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2013	<i>Aux</i> 31 octobre 2012
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ¹	25 822 \$	s. o.
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ^{1,2}	9,0 %	s. o.
Fonds propres de catégorie 1 ³	31 546 \$	30 989 \$
Ratio des fonds propres de catégorie 1 ^{2,3,4}	11,0 %	12,6 %
Total des fonds propres ^{3,5}	40 690 \$	38 595 \$
Ratio du total des fonds propres ^{2,3,6}	14,2 %	15,7 %
Multiple de l'actif par rapport aux fonds propres ^{7,8}	18,2	18,0

¹ À compter de 2013, la Banque a mis en œuvre le dispositif réglementaire de Bâle III. Par conséquent, la Banque a commencé à présenter les mesures fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires conformément à la méthode «tout compris».

² La ligne directrice définitive sur les normes de fonds propres reportée au 1^{er} janvier 2014 le début de l'application de la nouvelle exigence pour les fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC).

³ À compter de 2013, les montants sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, et sont présentés selon la méthode «tout compris». Avant 2013, les montants étaient calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle II.

⁴ Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

⁵ Le total des fonds propres comprend les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

⁶ Le ratio du total des fonds propres correspond au total des fonds propres divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

⁷ Le multiple de l'actif par rapport aux fonds propres correspond au total de l'actif plus les instruments de crédit hors bilan, tels que certaines lettres de crédit et garanties, moins les participations dans des sociétés associées, le goodwill et les immobilisations incorporelles nettes, divisé par le total des fonds propres.

⁸ À compter de 2013, les montants sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, et sont présentés selon la méthode transitoire. Avant 2013, les montants étaient calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle II.

La dispense accordée par le BSIF permet l'intégration progressive de l'effet des IFRS sur le calcul des fonds propres réglementaires selon la méthode linéaire sur cinq trimestres à compter du 1^{er} novembre 2011 jusqu'au 31 janvier 2013. L'ajustement des fonds propres réglementaires dans le cadre de la transition aux IFRS représente la différence entre les fonds propres de catégorie 1 nets ajustés selon les PCGR du Canada et ceux selon les IFRS au 31 octobre 2011, et l'incidence était pleinement intégrée au 31 janvier 2013. Pour le calcul du multiple de l'actif par rapport aux fonds propres, le BSIF prévoit aussi des mesures transitoires qui permettent l'exclusion des actifs titrisés et vendus dans le cadre de programmes soutenus par la SCHL avant le 31 mars 2010.

NOTE 35 : GESTION DES RISQUES

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, en ce qui a trait au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés de 2013.

NOTE 36 : RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES

La liste ci-après présente les filiales importantes détenues directement ou indirectement par la Banque.

FILIALES IMPORTANTES¹

AMÉRIQUE DU NORD	Emplacement du siège social ou du bureau principal²	Description
L'Assurance financière CT	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	Société de portefeuille fournissant des services de gestion aux filiales
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	Compagnie d'assurance
Primum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile
Services de financement auto TD Inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile
Financement d'équipement TD Canada Inc.	Oakville (Ontario)	Entité de financement de leasing
Services de Financement TD Résidentiel Inc.	Toronto (Ontario)	Prêteur hypothécaire
Services de financement TD inc.	Toronto (Ontario)	Entité de services financiers
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en fonds communs de placement
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	Société de prêt
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de prêt
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	Société de fiducie
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières et placements
TD US P & C Holdings ULC	Calgary (Alberta)	Société de portefeuille
TD Bank US Holding Company	Cherry Hill (New Jersey)	Société de portefeuille
Epoch Investment Partners, Inc. ³	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille
TD Bank USA, National Association	Wilmington (Delaware)	Banque nationale américaine
TD Bank, National Association	Wilmington (Delaware)	Banque nationale américaine
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	Entité de financement automobile
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Entité de financement de leasing
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	Entité de services de courtage
TD Wealth Management Services Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Agence d'assurance
TD Vermillion Holdings ULC	Calgary (Alberta)	Société de portefeuille
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	Société de portefeuille
Canada Trustco International Limited	St. James (Barbade)	Société de prêt intragroupe
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. James (Barbade)	Société de réassurance
TD Reinsurance (Ireland) Limited	Dublin (Irlande)	Société de réassurance
Toronto Dominion International Inc.	St. James (Barbade)	Société de prêt intragroupe
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières
TDAM USA Inc.	Wilmington (Delaware)	Conseils en placement et gestion de portefeuille
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille
TD Holdings II Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de placement dans les petites entreprises
AUTRES PAYS		
TD Bank International S.A.	Luxembourg (Luxembourg)	Services internationaux de courtage en ligne
TD Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Banque néerlandaise
TD Ireland	Dublin (Irlande)	Société de portefeuille
TD Global Finance	Dublin (Irlande)	Courtier en valeurs mobilières
TD Wealth Holdings (UK) Limited	Leeds (Angleterre)	Société de portefeuille
TD Direct Investing (Europe) Limited	Leeds (Angleterre)	Activités de courtage à escompte
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	Courtier en valeurs mobilières
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	Banque du Royaume-Uni
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	Banque commerciale

¹ Au 31 octobre 2013, la Banque détenait directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité et/ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées ci-dessus.

² Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni.

³ Réflète la structure de participation au 1^{er} novembre 2013.

FILIALES DONT LA BANQUE DÉTIENT 50 % OU MOINS DES DROITS DE VOTE

La Banque consolide aussi certaines filiales dans lesquelles elle détient 50 % ou moins des droits de vote. La plupart de ces filiales sont des entités ad hoc soutenues par la Banque à différentes fins. Ces filiales ne sont pas énumérées dans le tableau des «Filiales importantes» qui précède.

Dans le cadre normal des activités, la Banque s'associe à des entités ad hoc, essentiellement au moyen des types d'opérations suivants : titrisation d'actifs, financement structuré, programmes de papier commercial, fonds commun de placement, location-financement d'immeubles commerciaux et fonds à capital fixe. Cette association de la Banque comprend le transfert d'actifs à ces entités, la conclusion de contrats dérivés, le consentement de facilités de rehaussement de crédit et de facilités de liquidité, la prestation de services de gestion de placements et administratifs, et la détention de participations ou d'autres investissements dans des entités. Pour plus de détails, voir la note 9, Entités structurées.

SOCIÉTÉS ÉMETTRICES DONT LA BANQUE DÉTIENT PLUS DE LA MOITIÉ DES DROITS DE VOTE

La Banque détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de sociétés émettrices sans détenir le contrôle de celles-ci si :

- la Banque détient plus de la moitié des droits de vote sans assumer une forte proportion des risques ou des avantages inhérents à l'entreprise;
- un autre investisseur dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec la Banque; ou
- un autre investisseur dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de la société émettrice en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat; ou
- un autre investisseur dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de la société émettrice est exercé par ce conseil ou cet organe, ou si un autre investisseur dispose du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote aux réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

FILIALES SOUMISES À DES RESTRICTIONS LIMITANT LE TRANSFERT DE FONDS

Certaines filiales de la Banque doivent satisfaire à des exigences réglementaires, conformément aux lois applicables, afin de pouvoir transférer des fonds, y compris pour le versement de dividendes, le remboursement de prêts ou le rachat de débetures subordonnées émises, à la Banque. Ces exigences usuelles comprennent, entre autres, sans s'y limiter, des :

- exigences de l'organisme de réglementation local en matière d'adéquation des fonds propres et de l'excédent;
- exigences du dispositif de Bâle relatives au pilier 1 et au pilier 2;
- exigences d'approbation de l'organisme de réglementation local;
- lois locales sur les sociétés et sur les valeurs mobilières.

NOTE 37 : ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Vente des Services institutionnels TD Waterhouse

Le 12 novembre 2013, TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de la Banque, a conclu la vente du secteur des services institutionnels de la Banque, connu sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse, à une filiale de la Banque Nationale du Canada. Le prix de la transaction a été de 250 millions de dollars, et sera soumis à certains mécanismes d'ajustement du prix. Cette vente sera comptabilisée au premier trimestre de l'exercice 2014.

Termes financiers et bancaires

Actifs administrés : Actifs appartenant aux clients pour lesquels la Banque fournit des services de nature administrative, comme la perception du revenu de placement et la transmission des ordres des clients (après sélection du placement par les clients). Ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque.

Actifs gérés : Actifs appartenant aux clients, gérés par la Banque, pour lesquels la Banque choisit des placements au nom des clients (selon une politique de placement). En plus de la famille de fonds communs de placement TD, la Banque gère des actifs au nom de particuliers, de caisses de retraite, de sociétés, d'institutions, de fonds de dotation et de fondations. Ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque.

Actifs pondérés en fonction des risques : Actifs calculés en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur prédéterminé de pondération des risques qui est prévu par la réglementation. Les facteurs de pondération des risques sont établis par le BSIF afin de convertir les risques au bilan et hors bilan à un niveau de risque comparable.

Actifs productifs moyens : Moyenne de la valeur comptable des dépôts auprès de banques, des prêts et des valeurs mobilières d'après les soldes quotidiens pour la période close le 31 octobre de chaque exercice.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) : Autorité de réglementation des institutions financières canadiennes à charte fédérale et des régimes de retraite de compétence fédérale.

Capital investi moyen : Montant égal aux fonds propres ordinaires plus le montant cumulatif moyen du goodwill et des immobilisations incorporelles après amortissement, après impôt sur le résultat, à la date du bilan.

Contrats à terme de gré à gré : Contrats obligeant une partie au contrat à acheter et l'autre partie à vendre un actif à un prix déterminé à une date ultérieure.

Contrats à terme standardisés : Contrats visant l'achat ou la vente de valeurs mobilières à un cours stipulé d'avance et à une date ultérieure donnée.

Conventions-cadres de compensation : Accords juridiques entre deux parties liées par de nombreux contrats de dérivés prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, dans une seule monnaie, dans le cas d'un défaut ou de la résiliation d'un contrat.

Coût amorti : Coût historique d'un placement acheté à escompte ou à prime, augmenté ou diminué de la fraction de l'escompte ou de la prime qui est portée en résultat sur la période à courir jusqu'à l'échéance.

Couverture : Technique de gestion visant à réduire les risques auxquels les variations des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres facteurs du marché exposent la Banque. Ces risques sont éliminés ou réduits au moyen d'opérations sur les marchés financiers afin d'établir une position compensatoire.

Entités ad hoc : Les entités ad hoc sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Elles peuvent prendre la forme d'une société commerciale, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Les entités ad hoc sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux opérations de l'entité ad hoc.

Équivalence fiscale : Mesure financière non conforme aux PCGR qui consiste à majorer le produit et la charge d'impôt afin de les porter à un montant équivalent avant impôt du produit gagné sur certains titres exonérés d'impôt, afin de pouvoir comparer les produits d'intérêts nets provenant de sources imposables et ceux provenant de sources non imposables.

Évaluation à la valeur du marché : Évaluation reflétant les cours en vigueur sur le marché à la date du bilan pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : Il s'agit d'une mesure principale des fonds propres selon Bâle III composée essentiellement des actions ordinaires, des résultats non distribués et des participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales. Les déductions réglementaires qui sont faites pour en arriver aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, les actifs d'impôt différé, les actifs des régimes de retraite à prestations définies et les déficits de provisionnement.

Fonds propres ordinaires moyens : Les fonds propres ordinaires moyens correspondent au coût du capital calculé à l'aide du modèle d'évaluation des actifs financiers.

Juste valeur : Montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Marge d'intérêts nette : Produits d'intérêts nets exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens.

Notionnel : Montant de référence servant à calculer les paiements pour les instruments financiers dérivés.

Options : Contrats qui confèrent à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation future, d'acheter ou de vendre une valeur mobilière, un taux de change, un taux d'intérêt ou un autre instrument financier ou une marchandise à un prix stipulé d'avance, à une date prédéterminée ou avant cette échéance.

Prêts douteux : Prêts dont la qualité a subi, de l'avis de la direction, une détérioration au point où la Banque n'a plus l'assurance raisonnable de recouvrer en temps opportun la totalité du capital et des intérêts.

Prêts hypothécaires à prime jumbo : Prêts hypothécaires consentis à des emprunteurs dont le crédit est irréprochable d'après les critères de crédit à taux préférentiel et les caractéristiques de crédit hypothécaire standard, mais dont le montant dépasse le plafond permis par les programmes hypothécaires des sociétés hypothécaires sous régime gouvernemental.

Prêts hypothécaires Alt-A : Prêts hypothécaires consentis à des emprunteurs dont le crédit est irréprochable d'après les critères de crédit à taux préférentiel, mais dont les caractéristiques, comme le ratio prêt-valeur, la documentation d'emprunt ou le type d'occupation ou de propriété, peuvent les rendre inadmissibles aux programmes standard de souscription de risque.

Profit économique : Outil de mesure de la création de valeur pour les actionnaires. Le profit économique représente le résultat net rajusté de la Banque, moins les dividendes sur actions privilégiées et une imputation au titre du capital investi moyen.

Provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat consolidé) : Montant imputé au résultat pour porter le total de la provision pour pertes sur créances, à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber toutes les pertes sur créances dans le portefeuille de prêts de la Banque.

Provision pour pertes sur créances (au bilan consolidé) : Le total de la provision pour pertes sur créances consiste en une provision évaluée collectivement pour prêts douteux relative à des contreparties particulières qui ne sont pas individuellement significatives et une provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Cette provision est augmentée de la provision pour pertes sur créances inscrite à l'état du résultat et diminuée par les radiations nettes des recouvrements. La Banque maintient la provision à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber toutes les pertes sur créances dans le portefeuille de prêts.

Rajustement de la valeur du crédit (RVC) : Le RVC représente une nouvelle exigence pour les fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable au défaut de contreparties sur dérivés. Selon cette nouvelle exigence, les banques sont tenues de capitaliser sur les fluctuations potentielles de l'écart de crédit des contreparties pour les portefeuilles de dérivés. Selon la ligne directrice définitive sur les normes de fonds propres du BSIF, la nouvelle exigence pour les fonds propres touchés par le RVC entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Ratio d'efficience : Ratio qui exprime les charges autres que d'intérêts en pourcentage du total des produits et mesure l'efficience des activités de la Banque.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 : De nature plus permanente, les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement l'avoir en actions ordinaires, les résultats non distribués, les porteurs d'actions privilégiées et les instruments innovateurs. Ce ratio est le quotient des fonds propres de catégorie 1 par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions : Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions représente la principale mesure de la suffisance des fonds propres selon Bâle III et correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio du total des fonds propres : Total des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est le quotient du total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.

Rendement de l'action : Quotient des dividendes versés au cours de l'exercice par la moyenne des cours extrêmes de l'action ordinaire pour l'exercice.

Rendement de l'avoir en actions ordinaires : Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de l'avoir moyen en actions ordinaires. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficience de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres.

Rendement du capital investi (RCI) : Mesure de la valeur pour les actionnaires exprimée par le quotient du résultat net rajusté, moins les dividendes sur actions privilégiées, par le capital investi moyen.

Rendement total pour les actionnaires : Variation du cours du marché majorée des dividendes versés au cours de l'exercice, exprimée en pourcentage du cours de l'action ordinaire à la clôture de l'exercice antérieur.

Résultats rajustés : Mesure financière non conforme aux PCGR utilisée par la Banque pour évaluer chacun de ses secteurs et pour mesurer sa performance globale.

Swaps : Contrats qui comportent l'échange de flux d'intérêt à taux fixe contre un taux variable et de monnaies différentes portant sur un notionnel pendant une période donnée.

Taux d'intérêt effectif : Taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Titre adossé à des actifs : Titre dont la valeur et les flux de revenus proviennent d'un ensemble déterminé d'actifs sous-jacents qui est garanti par cet ensemble d'actifs.

Titre adossé à des créances : Titre garanti transformé en plusieurs tranches de titres émises par une entité ad hoc. Chaque tranche de titres comporte un niveau différent de risque et de rendement qui répond aux exigences de l'investisseur. En cas de défaut, les remboursements du capital et les paiements d'intérêts sont effectués selon le rang de priorité de chaque tranche.

Titrisation : Opération par laquelle des actifs financiers, principalement des prêts, sont cédés à une fiducie qui finance habituellement l'achat de ces prêts en émettant différentes catégories de titres adossés à des actifs.

Valeur à risque (VaR) : Mesure utilisée pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de transaction. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée.

Valeur comptable : Valeur à laquelle un actif ou un passif est constaté dans le bilan consolidé.